

SOMMAIRE

CHAPITRE I – ACTIVITE DE L'ANNEE 2006

LE RAPPORT UNIQUE DE GESTION DU CONSEIL D' ADMINISTRATION	3
LES AUTRES POINTS SUR LESQUELS LES ACTIONNAIRES SONT APPELÉS À STATUER	20

CHAPITRE II – LES COMPTES

LES COMPTES CONSOLIDÉS	
. Les comptes consolidés	23
. L'annexe aux comptes consolidés	26
. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	61
LES COMPTES SOCIAUX	
. Les comptes sociaux	65
. L'annexe aux comptes sociaux	66
. Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices	84
. L'état des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2006	85
. Le rapport général des commissaires aux comptes	86
. Le rapport spécial des commissaires aux comptes	88
. Le rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagement visés à l'article L.225-42 du Code de commerce	91

CHAPITRE III – LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LE CONTRÔLE EXTERNE DE LA SOCIÉTÉ	93
LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D' ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE	94
LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT	99

CHAPITRE IV – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL

LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VERNEUIL PARTICIPATIONS	
. Présentation générale	101
. Dispositions particulières des statuts	102
LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL	
. Capital social	103
. Modification du capital	103
. Evolution du capital sur les cinq derniers exercices	103
VERNEUIL PARTICIPATIONS ET SES ACTIONNAIRES	
. Capital et droits de vote	104
. Actionnariat	104
. Marché des titres Verneuil Participations	104
. Evolution du cours de l'action	104

<u>CHAPITRE V – LE PROJET DES RESOLUTIONS</u>	107
---	-----

CHAPITRE I – ACTIVITE DE L'ANNEE 2006

LE RAPPORT UNIQUE DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à la loi et à nos statuts pour vous exposer l'activité de notre Société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les perspectives d'avenir ainsi que pour soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice et l'affectation du résultat, les conventions réglementées, les comptes consolidés ainsi que le remplacement de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant démissionnaires.

Les comptes, tenus et présentés selon les principes comptables en vigueur, sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

LES COMPTES

LES COMPTES SOCIAUX

Les règles, méthodes et principes comptables utilisés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice précédent. La société s'est conformée aux règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

LES RESULTATS

Le chiffre d'affaires de l'année 2006 s'élève à 36.967 €. Il est constitué exclusivement des prestations de services rendues aux filiales.

LE RESULTAT D'EXPLOITATION, après dotations aux amortissements et provisions à hauteur de 261 €, est négatif à hauteur de (257.777) €, contre (87.590) € en 2005, soit une détérioration de 194 %, résultant notamment de la limitation du montant du poste « reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges » par rapport à l'exercice précédent.

LE RESULTAT FINANCIER est positif à hauteur de 695.483 €, contre un résultat négatif de (6.126.161) € au 31 décembre 2005.

Il est essentiellement composé :

- des intérêts produits par les obligations FINANCIERE DUC (287 K€) ;
- des revenus des prêts et avances (190 K€) ;
- des reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers (573 K€ dont 541 K€ de reprise sur provisions sur les titres EEM) ;
- des intérêts des dettes et dépôts créditeurs (pour 156 K€) ;
- des dotations pour dépréciations des éléments financiers (pour 140 K€).

LE RESULTAT EXCEPTIONNEL est, quant à lui, positif à hauteur de 239.660 €, contre un résultat positif de 7.645 € au 31 décembre 2005.

Il résulte essentiellement des produits de cession des éléments d'actif (559 K€).

LE RESULTAT NET 2006 est positif, à hauteur de 662.366 € contre un résultat négatif de (6.221.106) € au cours de l'exercice précédent.

PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l’exercice se traduit par un bénéfice net comptable de 662.366 € que nous vous proposons d’affecter en totalité au compte de report à nouveau.

Nous vous proposons également de donner quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l’exercice clos le 31 décembre 2006.

ANALYSE DE L’EVOLUTION DES AFFAIRES ET SITUATION D’ENDETTEMENT

La situation financière de la société, fait ressortir un taux d’endettement de 40,64% par rapport aux capitaux propres (8.051.716 €/19.810.398 €).

Le coût moyen de notre endettement est de 2,67 % avec un total de charges financières de 191 K€ pour l’année 2006.

L’endettement se compose d’emprunts portant sur les titres IPBM et Partner Régularité, soit 783 K€, d’intérêts courus sur emprunts sur ces titres, des avances en comptes courants faites par les sociétés du groupe pour 7.182 K€, en principal et intérêts.

AUTRES INFORMATIONS FISCALES ET COMPTABLES

Activité en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n’a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l’exercice écoulé.

Dépenses somptuaires prévues aux articles 39-4 et 223 quater du CGI

Pour l’exercice considéré, il n’y a pas eu de dépenses de la nature de celles visées aux articles 39-4 et 223 quater du CGI.

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices (art. 243 du CGI)

Nous vous rappelons les dividendes versés au cours des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDES (€)	AVOIR FISCAL / ABATTEMENT (€)	TOTAL (€)
31/12/2005	0	0	0
31/12/2004	0	0	0
31/12/2003	0	0	0

Délégations en cours

Aucune délégation n’a été octroyée au Conseil d’Administration de notre Société ni mise en œuvre au cours de l’exercice 2006.

LES COMPTES CONSOLIDES

Conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe a adopté, pour la première fois à compter de l'exercice 2005, les normes IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés.

Tous les chiffres mentionnés dans le présent Rapport sont établis en normes IFRS.

LE PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2006, le périmètre de consolidation du Groupe VERNEUIL PARTICIPATIONS comprenait les sociétés suivantes :

	Siège	RCS	Pourcentage d'intérêt	
			31.12.2006	31.12.2005
VERNEUIL PARTICIPATIONS	Paris	542 099 890		
Electricité et Eaux de Madagascar	Paris	602 036 782	21,48%	21,06%
Société Française de Casinos	Paris	393 010 467	59,38%	64,86%
Groupe Société Holding de Casinos	Paris	400 396 156	55,56%	
Centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	305 322 042	33,11%	
Châtel Casino	Châtelguyon	391 605 987	33,13%	
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	407 654 094	33,13%	
Société des eaux minérales et des établissements Thermaux de Châtelguyon	Châtelguyon	395 780 380	20,30%	
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Châtelguyon	395 780 364	19,81%	
Sci d'Aménagement de la zone touristique de Gruissan	Gruissan	419 100 953	32,79%	
Sci de l'hôtel du casino	Gruissan	412 196 123	33,12%	
Sci du centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	307 605 022	32,34%	
Société immobilière Hôtelière de congrès et de thermalisme	Paris	347 497 844	32,34%	
Société du casino Le Mirage	Maroc – Agadir		27,63%	
Société hôtelière des Splendid et nouvel hôtel	Châtelguyon	395 780 075	20,25%	
Sci foncière des grands hôtels	Châtelguyon	342 241 791	20,34%	
Grand Casino de Jeux – Beaulieu-sur-Mer	Paris	390 785 723	33,09%	
Société d'exploitation de Dancing et Discothèque	Paris	414 533 612	33,12%	
Société Française de Dancings et de Discothèques	Paris	419 926 597	33,12%	
Financière Duc	Luxembourg		100,00%	100,00%
Groupe Duc SA	Chailley	722 621 166	86,34%	86,34%
SCEA de Varennes	Chailley	384 018 644	86,34%	86,34%
Charolles Accoupage	Chailley	382 094 092	86,34%	86,34%
Nutri-Bourgogne	Chailley	401 735 352	86,34%	86,34%
Drome Accoupage	Chailley	343 580 981	86,34%	86,34%
Sovigard	Chailley	339 457 178	86,34%	86,34%
Duc Développement International	Chailley	433 278 892	60,41%	60,41%
SCI de la Tirandière	Chailley	390 363 463	86,34%	86,34%
SCI de Varennes	Chailley	385 025 440	86,34%	86,34%
Rôtisserie Duc Dijon	Chailley	448 423 053	86,34%	86,34%
Rôtisserie Duc Dole	Chailley	449 274 638	86,34%	86,34%
Rôtisserie Duc Fontainebleau	Chailley	448 655 134	86,34%	86,34%
Rôtisserie Duc Auxerre	Chailley	450 509 823	86,34%	86,34%
Rôtisserie Duc Chalon/Saône	Chailley	452 279 615	86,34%	86,34%
Dialzo	Vergt	334 719 028	45,36%	51,17%

Le tableau des filiales et participations figure dans l'annexe des comptes sociaux de VERNEUIL PARTICIPATIONS.

LES CHIFFRES DE LA CONSOLIDATION

La consolidation a été réalisée à partir des comptes annuels au 31 décembre 2006 de VERNEUIL PARTICIPATIONS et des comptes des filiales arrêtés à la même date.

Le chiffre d'affaires de l'année 2006 s'élève à 118.629 K€, contre 101.822 K€ pour l'exercice 2005 et correspond majoritairement au chiffre d'affaires réalisé par le Groupe DUC.

	2006	2005
Répartition par société :		
SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS Activités de loisirs (jeux, casinos)	12.967	3.142
Groupe DUC Production et vente de volailles	105.662	98.680
Total	118.629	101.822

LE RESULTAT NET PART DU GROUPE 2006 est déficitaire, à hauteur de (2.235) K€ contre un résultat déficitaire de (5.935) K€ au cours de l'exercice précédent.

La contribution de chaque société à ce résultat est la suivante :

	2006	2005
Résultat opérationnel :		
VERNEUIL PARTICIPATIONS	115	1.209
SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS	648	(628)
FINANCIERE DUC	(35)	(16)
Groupe DUC	(3.087)	(2.811)
Total publié	(2.360)	(2.246)
Résultat net part du groupe :		
VERNEUIL PARTICIPATIONS	399	(28)
SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS	91	(389)
Groupe DUC	(2.664)	(4.229)
FINANCIERE DUC	(235)	(7)
ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR	174	(1.282)
Total publié	(2.235)	(5.935)

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES ET SITUATION D'ENDETTEMENT

La situation financière de la Société fait ressortir un taux d'endettement de 80,03% par rapport aux capitaux propres (33.052 K€ / 41.297 K€).

Par suite de l'acquisition de la Société Française de Casinos et de ses filiales, l'endettement financier net défini par le Groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit », courants comme non courants, diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan sous la rubrique du même nom, des dettes d'acquisition du groupe SFC à l'égard du groupe Partouche, ainsi que des avances consenties par les associés, les minoritaires ou les sociétés apparentées inscrites en « Emprunts et dettes financières divers ».

Au 31 décembre 2005, les avances consenties par les associés, les minoritaires ou les sociétés apparentées ne figuraient pas dans l'endettement financier net.

L'endettement financier net est calculé comme suit :

- somme des emprunts auprès des établissements de crédit, crédits-baux et concours bancaires inscrits dans les passifs financiers courants (pour 12.225 K€), des emprunts auprès des établissements de crédit et crédits-baux inscrits dans les passifs financiers non courants (pour 3.554 K€) et des avances consenties par les associés, les minoritaires ou les sociétés apparentées (pour 22.661 K€),
- de laquelle est déduit le montant des postes « Trésorerie » et « Equivalents de trésorerie » (5.388 K€).

Le détail de l'endettement financier net figure à la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés.

SITUATION AU COURS DE L'EXERCICE

VERNEUIL PARTICIPATIONS

Le 17 mars 2006, la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence a confirmé le jugement rendu en première instance par le Tribunal de Commerce de Nice et condamné notre Société, solidairement avec les sociétés PRIMA, SICAM et SEETA, à payer à Monsieur COLIN la somme de 114 K€.

Depuis janvier 2006, la société a procédé au remboursement de la totalité de son compte courant, soit 1.337 K€, auprès de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (anciennement LA TETE DANS LES NUAGES), et consenti à cette dernière des avances en compte courant à hauteur de 1.375 K€, dans le cadre de l'opération d'acquisition de la SOCIETE HOLDING DE CASINOS (anciennement SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS).

En avril 2006, VERNEUIL PARTICIPATIONS a conclu des conventions d'assistance permanente avec plusieurs sociétés (SAIRO et DUC) ayant des dirigeants communs aux siens, et modifié par avenant la convention conclue en 2005 avec SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, de manière à valoriser et faire supporter par chaque société concernée la rémunération du temps passés par les équipes de VERNEUIL PARTICIPATIONS sur leurs dossiers.

Suite à diverses cessions d'actions intervenues en 2006, nous avons ramené notre participation au sein de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS à 59,68 % du capital (contre 64,86% au 31 décembre 2005). Ce taux de participation est inchangé depuis le 31 décembre 2006.

LES FILIALES

GROUPE DUC

Le Groupe DUC est le premier producteur européen de volaille certifiée et intervient à toutes les étapes du processus de production de volailles, de l'élevage au conditionnement et à la commercialisation, en passant par la reproduction et l'abattage.

Son bilan IFRS consolidé simplifié se présente comme suit (en milliers d'€uros) :

	31.12.2006	31.12.2005
Actifs non courants	25.793	26.322
<i>dont immobilisations corporelles et incorporelles</i>	23.912	23.242
Actifs courants	28.042	23.452
<i>dont - actifs biologiques</i>	5.513	4.921
<i>- stocks</i>	3.723	3.412
<i>- clients et comptes rattachés</i>	12.835	10.572
<i>- trésorerie et équivalent</i>	3.482	1.340
Actifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés	3.098	
Actif	56.933	49.774
Capitaux propres	8.302	9.026
<i>dont intérêts minoritaires</i>	679	723
Passifs non courants	9.027	5.437
<i>dont - provisions à long terme</i>	2.649	1.319
<i>- emprunts et dettes financières à long terme</i>	273	1.066
Passifs courants	37.948	35.311
<i>dont - provisions à court terme</i>	75	85
<i>- emprunts à court terme</i>	9.740	10.379
<i>- fournisseurs et autres crédateurs</i>	16.944	13.496
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés	1.656	
Passif	56.933	49.774

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 103.406 K€, contre 98.123 K€ pour 2005, et l'exercice se traduit par un résultat net part du groupe déficitaire à hauteur de (3.085) K€, contre (6.419) K€ au 31 décembre 2005 :

<i>en K€</i>	2006	2005
Chiffre d'affaires	103.406	98.123
Résultat opérationnel	(2.902)	(3.067)
Coût de l'endettement financier	508	476
Résultat net part du groupe	(3.085)	(6.419)

La médiatisation de la grippe aviaire a considérablement pénalisé la société DUC pendant les quatre premiers mois de l'année 2006. L'effondrement des ventes en produits frais couplé avec la montée des stocks en produits congelés ont contraint la société à négocier avec les pouvoirs publics et à mettre en place un plan de restructuration afin d'assurer la pérennité de l'entreprise.

La restructuration annoncée au printemps s'est soldée par un plan social nettement moins lourd que prévu initialement. Le coût de ce plan est d'environ 1,5 M€.

Ces mesures ont été accompagnées par la mise en place d'investissements de production sur les deux sites industriels.

Courant mai 2006, DUC a obtenu des pouvoirs publics un accord pour un règlement échelonné sur 36 mois des impôts et cotisations dues à l'URSSAF (environ 2,7 M€). Un échelonnement similaire a été obtenu concernant les cotisations dues aux caisses de retraite, Assedic et Organic pour un montant de 800 K€.

Ce moratoire donne lieu à des pénalités pour retard de paiement pour un montant de 296 K€. Néanmoins cette somme n'a pas été comptabilisée dans la mesure où une demande de recours gracieux sera opérée en fin de période et que celle-ci est toujours accordée si l'entreprise honore ses engagements.

En parallèle, Duc a mené de nombreuses démarches auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Commission Européenne afin d'obtenir des aides au Sauvetage et à la Restructuration. A la suite de nombreux entretiens à Paris ainsi qu'à Bruxelles, le plan de restructuration a été approuvé par les autorités françaises, et un montant global d'aides de 4,4 millions d'€uros, sous forme d'avances remboursables, a été accordé.

Le dossier est actuellement à l'étude par les services de la Commission Européenne qui décidera, in fine, si les aides perçues sont transformables en subventions.

De plus, les principaux actionnaires de Duc maintiennent leur soutien financier au moyen de comptes-courants.

Le redressement des ventes durant l'été, et une revalorisation des tarifs ont permis de dégager une exploitation positive au cours du second semestre.

En fin d'année, afin de sécuriser la filière dinde, DUC a repris les actifs de la société VOLAVEN, filiale du groupe CECAB. Cette acquisition lui donne l'opportunité de s'implanter sur le marché des produits élaborés de volaille grâce à un très bon savoir-faire de VOLAVEN et également d'être compétitifs sur la filière dinde.

DUC pourra également à l'avenir développer son activité avec la grande distribution dans l'ouest.

FINANCIERE DUC

Cette Société détient 807.797 actions de la Société DUC, ce qui correspondait, au 31 décembre 2006 à 63,48% du capital (et à 44,81% du capital depuis le 31 mai 2007, date à laquelle l'Assemblée Générale de DUC a décidé une augmentation de capital).

Son bilan IFRS simplifié se présente comme suit (en milliers d'€uros) :

	31.12.2006	31.12.2005
Actifs non courants	8.685	5.050
<i>dont participations dans des entités liées</i>	<i>8.684</i>	<i>5.048</i>
Actifs courants	3.381	3.311
<i>dont clients et autres débiteurs</i>	<i>3.381</i>	<i>3.306</i>
Actif	12.067	8.361
Capitaux propres	96	(3.304)
Passifs non courants	11.475	11.475
<i>dont – emprunts obligataires</i>	<i>11.475</i>	<i>11.475</i>
Passifs courants	496	190
<i>dont - fournisseurs</i>	<i>21</i>	<i>56</i>
<i>- autres passifs courants</i>	<i>371</i>	<i>134</i>
Passif	12.067	8.361

L'exercice se traduit par un résultat net bénéficiaire à hauteur de 3.400 K€, contre (4.438) K€ au 31 décembre 2005 :

<i>en K€</i>	31.12.2006	31.12.2005
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat opérationnel	3.687	(4.173)
Résultat avant impôts	3.400	(4.438)
Résultat net part du groupe	3.400	(4.438)

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (anciennement LA TETE DANS LES NUAGES)

Le Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS exploite des casinos, des espaces de jeux vidéo en propre, ou dans le cadre de partenariat avec d'importantes enseignes du loisir (cinémas, bowlings, parcs d'attractions), ainsi qu'un hôtel et une station thermale.

Son bilan IFRS simplifié se présente comme suit (en milliers d’euros) :

	31.12.2006	31.12.2005*
Actifs non courants	47.532	2.154
<i>dont - immobilisations corporelles et incorporelles</i>	37.716	743
Actifs courants	13.883	1.086
<i>dont – stocks</i>	275	47
<i>- clients et autres débiteurs (courants)</i>	403	211
<i>- trésorerie et équivalent</i>	1.860	427
Actif	61.415	3.240
Capitaux propres	17.869	2.170
Passifs non courants	14.959	48
<i>dont - provisions non courantes</i>	385	34
<i>- emprunt auprès des établissements de crédit</i>	3.281	0
<i>- impôts différés passifs</i>	11.106	0
Passifs courants	28.587	1.022
<i>dont – emprunts auprès des établissements de crédit et emprunts financiers divers</i>	6.804	0
<i>- fournisseurs et autres créditeurs courants</i>	2.655	812
<i>- autres passifs courants</i>	15.886	
Passif	61.415	3.240

* Il s’agit de comptes sociaux retraités en IFRS au 31/12/05, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS ne consolidant pas encore à cette date.

Le chiffre d’affaires consolidé, après retraitement en normes IFRS, s’est élevé à 12.967 K€ contre 3.142 K€ pour 2005 et l’exercice se traduit par un résultat net déficitaire à hauteur de (73) K€ contre (600) K€ au 31 décembre 2005:

<i>en K€</i>	31.12.2006	31.12.2005
Chiffre d’affaires	12.967	3.142
Résultat opérationnel	615	(471)
Résultat avant impôts	(241)	(427)
Résultat net	(73)	(311)

Au cours du l’exercice 2006, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, SFC (anciennement LA TETE DANS LES NUAGES) a acquis, le 26 avril 2006, 55,56% du capital de la SOCIETE HOLDING DE CASINOS, SHC (anciennement SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS) détenus par GROUPE PARTOUCHE.

Suite à cette acquisition, LA TETE DANS LES NUAGES a :

- aligné son exercice social sur celui de ses filles et clôture désormais au 31 octobre,
- nommé Pascal PESSIOT, Président de la SFC, en qualité de Président du Conseil d’Administration,
- remplacé, à l’échéance de son mandat, l’un des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant par ceux de la SHC et renouvelé les co-Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.

En termes d’exploitation du nom commercial « La Tête dans les Nuages », SFC a :

- fermé les Centres qu’elle exploitait en propre à Coquelles (62), ainsi que les Centres en partenariat de Roanne (42) et Lomme (59),
- ouvert, en partenariat, 2 nouveaux centres à Ozoir-la-Ferrière et Brest,
- consolidé ses exploitations en obtenant des prolongations d’échéance des partenariats de Belle-Epine et Marseille La Valentine et le renouvellement du bail des locaux du Centre de Passage des Princes, pour une durée de 12 ans, centre au sein duquel elle a développé une activité de jeu en réseau ;
- assis son développement dans les parcs d’attractions (Parc Astérix, La Mer de Sable et Bagatelle) et,
- ouvert des centres en partenariat, dans le cadre d’un contrat cadre conclu avec le Groupe PIERRE & VACANCES au sein de 3 villages de vacances.

L’activité traditionnelle d’exploitation de centres de jeux virtuels a connu un développement remarquable et généré 1,5 M€ de chiffre d’affaires au premier semestre (du 1^{er}/11/06 au 30/04/07). Les centres ont connu une hausse de fréquentation de 9% qui s’appuie sur quatre éléments : l’évolution du parc de machines, la mise en place de nouveaux simulateurs, le développement des jeux en réseau et la signature des nouveaux accords de partenariats.

Le Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a organisé dans l'ensemble de ses casinos la mise en place, rendue obligatoire à compter du 1^{er} novembre 2006, des mesures de contrôle des interdits de jeu à l'entrée, ainsi que la mixité des salles de jeux traditionnels et machines à sous.

Le Groupe a, par ailleurs, obtenu, en Juin 2006, en première dotation, l'autorisation d'exploiter 50 machines à sous pour son casino de PORT LA NOUVELLE (11).

Par ailleurs, les autorisations d'exploitation de jeux des casinos de CHATEL GUYON et PORT LA NOUVELLE ont été renouvelées pour 2 ans.

Le groupe a également procédé, au cours de l'exercice 2006, à une première cession d'actif non stratégique, à savoir le Casino Le Mirage à AGADIR, pour lequel la première partie des titres (16,65%) a d'ores et déjà été cédée pour 500 K€ et une promesse de cession du solde a été signée pour 2,5 M€, compte courant compris.

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR détient, en France et à l'étranger, des participations dans les secteurs de l'hôtellerie, de l'aquaculture, de l'immobilier, du bois et du papier.

Son bilan IFRS consolidé simplifié se présente comme suit (en milliers d'€uros) :

	31.12.2006	31.12.2005
Actifs non courants	88.727	83.278
<i>dont - immobilisations corporelles et incorporelles</i>	24.034	27.672
- immeubles de placement	5.918	1.289
- titres mis en équivalence	52.461	47.717
Actifs courants	9.612	20.045
<i>dont - stocks et en cours</i>	1.180	9.092
- clients et comptes rattachés	2.103	2.185
- trésorerie et équivalent	3.568	6.360
Actif	98.340	103.323
Capitaux propres	70.322	67.990
<i>dont intérêts minoritaires</i>	259	244
Passifs non courants	10.594	12.031
<i>dont emprunts auprès des établissements de crédit</i>	10.316	11.806
Passifs courants	17.424	23.301
<i>dont - emprunts auprès des établissements de crédit</i>	8.236	13.223
- fournisseurs et autres créditeurs	2.775	3.201
- autres dettes courantes	4.219	4.496
Passif	98.340	103.323

Le chiffre d'affaires consolidé, après retraitement en normes IFRS, s'est élevé à 18.959 K€, contre 26.135 K€ pour 2005, et l'exercice se traduit par un résultat net de l'ensemble consolidé bénéficiaire à hauteur de 849 K€ contre un résultat déficitaire de (6.160) K€ au 31 décembre 2005 :

<i>en K€</i>	31.12.2006	31.12.2005
Chiffre d'affaires	18.959	26.135
Résultat opérationnel	(4.410)	(2.756)
Résultat avant impôts	(4.813)	(5.561)
Résultat net part du groupe	809	(6.087)

L'exercice 2006 a été marqué par la tenue conforme aux prévisions des grands actifs de la société (Gascogne, hôtellerie, Ober, FMB, immobilier), le maintien de la situation préoccupante de certains actifs périphériques, la réalisation effective des cessions programmées dans le secteur immobilier.

Il a subi de plein fouet les conséquences comptables de la baisse du dollar, plus du tiers (35,8%) de ses investissements nets étant opérés dans cette devise dont l'impact sur les résultats sociaux a été de 3,68 M€.

Au cours de l'exercice, le groupe a poursuivi les ventes d'immeubles, déjà engagées au cours de l'exercice précédent, en dégageant de substantielles plus-values (7,03 M€ dans les comptes de SAIPPPP sur la vente de l'immeuble de la rue

Cadet), ainsi que son désendettement (-2,99 M€ en social et -6,57 M€ en consolidé), tout en effectuant dans le pôle hôtelier des investissements significatifs financés par effet de levier (2,5 M€ environ). La cotation de la sous-filiale Ober sur le marché Alternext d'Euronext Paris a également été réalisée avec succès dans un contexte boursier un peu difficile néanmoins compensé par la qualité de l'exploitation et les opportunités de développement de cette société.

L'ensemble des activités du groupe a bénéficié d'un environnement plutôt porteur à l'exception de la filiale birmane.

L'exercice 2006 a été clôturé par un bénéfice consolidé de 0,8 M€ et une perte sociale de 3,26 M€ (après provision pour baisse du dollar de 3,68 M€).

Le chiffre d'affaires du groupe, en baisse de 28%, s'est établi à 18,96 M€ contre 26,13 M€ en 2005. Cette variation, largement artificielle, correspond :

- aux effets de la baisse du dollar qui impacte significativement l'activité du groupe,
- à de moindres ventes réalisées par la SNC Croix des Petits Champs qui a perdu, au cours de l'exercice, le bénéfice du régime fiscal de faveur des marchands de biens qui lui faisait comptabiliser les ventes réalisées en chiffre d'affaires, impactant négativement le chiffre d'affaires,
- à une légère progression de l'activité piscicole exprimée en euros et en valeur.

Les charges courantes qui s'établissent à 23,5 M€ ont moins diminué que le chiffre d'affaires (-24% contre -28%), en raison des travaux entrepris sur deux hôtels, conduisant à des charges fixes sans chiffre d'affaires. En conséquence, la perte opérationnelle augmente de 1,6 M€ par rapport à l'exercice 2005. Le résultat financier s'est fortement dégradé, la diminution des frais financiers étant plus que largement compensée par la prise en compte de la baisse du dollar.

La contribution des sociétés mises en équivalence (Gascogne et Financière Ober), positive de 4,65 M€ (négative de 7,07 M€ en 2005) permet la constatation d'un résultat net consolidé positif de 0,8 M€.

Au 31 décembre 2006, l'endettement financier consolidé était de 18,70 M€ (25,27 M€ au 31 décembre 2005).

LES AUTRES PARTICIPATIONS

JESTIN

Nous vous rappelons que cette société a été radiée de la cote le 14 mai 2004. Mise en sommeil, elle n'a pas encore été radiée du Registre du Commerce et des Sociétés, contrairement aux assurances qui nous avaient été données en ce sens.

BLESS S.A.R.L.

La Société a cessé toute activité depuis 2003 et elle a été dissoute par anticipation par décision extraordinaire du 15 novembre 2006.

L'exercice 2006 a vu la fin des litiges que Bless avait avec différents fournisseurs (Parfip, Générale de Protection, Amec Spie) avec lesquels des accords financiers ont été pris pour solder les comptes avec eux.

De même, un accord avec Novociné a été trouvé et cette société n'est plus redevable d'aucune somme.

Comme pour l'exercice précédent, la société Bless n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Aucun produit d'exploitation n'a été enregistré en 2006 alors que des reprises sur amortissements et provisions de 17.962 € avaient été comptabilisés en 2005.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 6.613 € contre 62.088 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort donc à (6.613) € contre (44.127) € pour l'exercice précédent.

Après un résultat financier de 12.339 € contre 18.175 € au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 5.726 € contre (43.094) € pour l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 11.789 €.

PROMETIS

L'activité de PROMETIS consiste en l'exploitation du site Internet « Super-Secrétaire.com », l'édition du magazine « Assistante Plus » et de la lettre d'information professionnelle Office News, l'organisation et la commercialisation du salon Assist'Expo et la coédition d'ouvrages avec les éditions Nathan, Territorial et Flammarion.

Les comptes au 31 décembre 2006 font ressortir un chiffre d'affaires de 2.624 K€ (contre 2.107 K€ pour l'exercice 2005), et une hausse des charges d'exploitation à 2.673 K€ (contre 2.298 K€ pour l'exercice précédent).

Les comptes de l'exercice se soldent par une perte nette comptable de (51) K€, contre une perte de (138) K€ au 31 décembre 2005.

GEP INDUSTRIES

Les comptes de l'exercice clos le 30 novembre 2006 n'ont pas été arrêtés.

En date du 27 mars 2007, la Société GEP INDUSTRIES a été déclarée en cessation de paiement puis mise en liquidation judiciaire. Les créances vis-à-vis de cette société, totalement provisionnées dans nos comptes au 31 décembre 2006, ont été déclarées au mandataire judiciaire en charge du dossier.

MAG 1 SARL

Les comptes au 31 décembre 2006 de cette Société, en dissolution anticipée depuis le 3 juin 2002, ne nous ont pas été transmis.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

VERNEUIL PARTICIPATIONS

A l'issue du premier semestre 2007, VERNEUIL PARTICIPATIONS a, conformément aux stipulations du pacte d'actionnaires qui la lie, informé les actionnaires de PROMETIS de son intention de céder sa participation à un tiers et demandé l'agrément de ce projet de cession au Conseil d'Administration de ladite Société, lequel projet a été agréé le 24 juillet 2007.

La cession de 163.144 actions détenues par VERNEUIL PARTICIPATIONS, pour un montant unitaire de 1,33 € devrait intervenir mi-septembre 2007. Elle permettra à notre Société, d'encaisser la somme de 253 K€, remboursement du compte courant détenu chez PROMETIS inclus.

GROUPE DUC

Afin de renouer avec un cycle d'exploitation positif, Duc a déployé un nouveau plan commercial pour les gammes de produits en croissance (certifiée, halal, saisonnière, élaborée, ...) afin d'en dynamiser les ventes sur l'ensemble du territoire. Les performances industrielles seront optimisées avec le renforcement de l'investissement à hauteur de 7 millions d'euros pour 2007.

Le Groupe envisage de démarrer une filière en Bulgarie pour diffuser sa marque en Europe et procéder à des augmentations de capital réservées dans le courant de l'année.

La tendance amorcée au cours du second semestre 2006 se confirme avec une forte évolution du chiffre d'affaires liée essentiellement à trois facteurs :

- une reprise avérée de la consommation de volaille en France,
- une nouvelle dynamique commerciale qui permet à DUC de gagner des parts de marché,
- le savoir-faire « Volaven » notamment en matière de produits panés immédiatement valorisé chez les clients de DUC.

Cette bonne orientation des ventes accompagnée d'une exploitation positive devrait se poursuivre sur le 2^{ème} trimestre avec un démarrage très encourageant des gammes de produits d'été.

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

Le groupe a réalisé au premier trimestre 2007 un chiffre d'affaires de 5,92 K€ (dont 71% dans l'hôtellerie, 17% dans le secteur bois et 10% dans l'aquaculture), en progression de 8,6% par rapport à la même période de l'exercice 2006.

Tiré par un marché resté porteur, le secteur hôtelier a réalisé au premier trimestre des performances supérieures à celles budgétées et qui laissent augurer un exercice favorable et le retour à la rentabilité nette de la chaîne.

Le chiffre d'affaires de GASCOGNE a progressé de 3,9% au premier trimestre de l'exercice 2007 par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le début de l'exercice a été marqué par une forte croissance de l'activité bois, avec la poursuite de l'intégration d'Imberty, une bonne tenue des activités papetières malgré un arrêt technique de quinze jours de la machine à papier réalisé conformément au budget, la recherche d'une meilleure répercussion des coûts matières dans la sacherie, la fermeture de deux sites non rentables dans le contexte de la poursuite de la restructuration de ce secteur, et un léger recul de l'activité de la branche distribution accompagné d'une amélioration des marges.

Ober a réalisé au premier trimestre un chiffre d'affaires consolidé de 7,5 M€, dont 2,125 M€ par Marotte, en progression de 73% (24% à périmètre constant) par rapport à la même période de l'exercice précédent, grâce à une augmentation des ventes en volume et à une hausse des prix effectuée en début d'exercice.

Sur les quatre premiers mois de l'exercice, FMB AQUAPOLE a réalisé un chiffre d'affaires de 922 K€ en progression de 19,8% par rapport à la même période de l'exercice précédent (773 K€) dans un contexte de stabilité du prix des bars (+1,4%). La société a été introduite sur le marché libre – Euronext Paris à la fin du mois de juillet 2007.

Sur la même période, l'activité de MEDITERRANEE PISCICULTURE s'est établie à 279 K€, en baisse par rapport à la prévision budgétaire du fait d'un incident technique.

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a, notamment :

- transféré son siège social au 9, rue de Téhéran – 75008 PARIS, dans les mêmes locaux que sa filiale SHC,
- adopté la dénomination sociale SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS, tout en conservant « La Tête dans les Nuages » comme nom commercial, sa filiale ayant parallèlement adopté SOCIETE HOLDING DE CASINOS (SHC) comme nouvelle dénomination sociale.

L'activité traditionnelle d'exploitation de centres de jeux virtuels a connu un développement remarquable. Les centres ont connu une hausse de fréquentation de 9% qui s'appuie sur quatre éléments : l'évolution du parc de machines, la mise en place de nouveaux simulateurs, le développement des jeux en réseau et la signature des nouveaux accords de partenariats.

Le groupe a poursuivi sa stratégie de développement. Pour compenser l'entrée en vigueur du contrôle d'accès aux salles de jeux le 1er novembre 2006, la société a mis en place des « cartes clubs » (carte personnelle reconnue par les autorités de tutelle comme valant pièce d'identité) qui ont permis de maintenir le taux de fréquentation des casinos et fidéliser la clientèle.

Le Groupe a procédé à de nouvelles cessions d'actifs non stratégiques, à savoir :

- le 9 janvier 2007, cession des murs du casino et de l'hôtel de Gruissan, pour un prix total de 5 M€, à des investisseurs institutionnels qui ont donné en location ces bâtiments à la Société LE PHŒBUS qui continue leur exploitation,
- le 20 février 2007, cession des murs et du fonds de commerce de l'hôtel de Châtel Guyon pour un prix de 1,45 M€, ce qui a permis un désendettement du Groupe de l'ordre de 5,8 M€.

Le règlement de la dette à l'égard de Groupe Partouche (solde des 55,56% du capital de SHC acquis auprès de Groupe Partouche, soit 10 M€ hors intérêt), devait intervenir au plus tard le 16 juillet 2007, sous réserve que les opérations d'apport des titres de SHC détenus par Frameliris et d'augmentation de capital de la SFC soient réalisées.

L'échéance de 4,5 M€ de capital, prévue à l'acte de cession, a été réglée à GROUPE PARTOUCHE le 9 janvier 2007 ; 5 M€, financés par un emprunt obligataire, ont été réglés le 24 juillet suivant.

Compte tenu du décalage des opérations d'apport et d'augmentation de capital consécutives, SFC a obtenu un nouvel accord du Groupe Partouche concernant ce paiement.

SFC a conclu, courant juillet 2007, le placement privé d'un emprunt obligataire classique pour un montant total de 5 062 500 euros, ce qui lui a permis de verser, le 23 juillet 2007, une somme de 5 M€ au Groupe Partouche.

Le solde de la dette sera réglé au plus tard le 31 octobre 2007 au moyen d'une nouvelle opération financière qui lui permettra de lever les fonds nécessaires à la finalisation du rachat de SHC et à son expansion, notamment dans le domaine des casinos.

En cas de non respect de cette nouvelle échéance, la Société pourrait être contrainte de verser au Groupe Partouche une pénalité de 1 M€.

Enfin, en ce qui concerne l'apport à la SFC des 44,44% du capital de SHC détenus par Frameliris, retardée en raison de la complexité de ce dossier, une AGE entérinant cette opération a été reportée courant octobre 2007.

Cette opération d'apport devrait être immédiatement suivie d'une nouvelle opération d'augmentation de capital et/ou d'émission d'obligations convertibles, en fonction des résultats de l'analyse du marché au moment de l'opération.

GEP INDUSTRIES

Par jugement du 28 mars 2007, le Tribunal de Commerce d'Angers a décidé la résolution du plan de redressement et prononcé la liquidation judiciaire de la société GEP INDUSTRIES.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre Société, en cédant la participation qu'elle détient dans le capital de PROMETIS, recentre ses intérêts autour de ses trois principales filiales dont l'activité s'améliore progressivement.

Ainsi, le Groupe DUC a réalisé une forte progression avec un résultat redevenu positif. Il s'attache à préserver ses marges et bénéficier pleinement des efforts du plan de restructuration engagé en 2006, notamment en opérant une seconde hausse de ses tarifs au mois de septembre de manière à anticiper la poursuite de la hausse des prix des matières premières.

La mise en oeuvre des investissements industriels devrait accroître la compétitivité et conforter le développement commercial.

Sur le plan stratégique, le Groupe DUC envisage de se diversifier rapidement vers le segment des produits traiteurs générateurs de valeur ajoutée.

Ces éléments devraient permettre de préserver les marges brutes de l'exercice en cours et le 2^{ème} semestre devrait voir l'amélioration du résultat et une bonne progression du chiffre d'affaire.

L'activité de jeux virtuels à l'enseigne « La Tête dans les Nuages » a été excellente le 1er semestre ainsi que durant l'été fortement pluvieux qui a incité la clientèle à venir dans les centres. Elle devrait connaître une nouvelle évolution de son activité, les dispositions prises et la montée en puissance des nouveaux centres produisant leurs effets.

L'activité casinos a été assez satisfaisante par rapport au budget et le Groupe entend poursuivre sa politique de développement en profitant des opportunités liées aux nouvelles réglementations :

- demandes d'autorisation déposées pour la mise en place de tournois de Poker dans les casinos de Gruissan et Châtel Guyon, en remplacement de la boule qui ont obtenu l'accord des autorités de tutelle. Fort de l'engouement actuel autour du poker, cette nouvelle offre permettra de renforcer de façon significative l'attractivité des casinos ;
- mise à niveau progressive du parc de machines à sous désormais capables d'accepter les très petites mises et équipées d'avaleurs de billets.

Ces différentes mesures devraient amener un nouveau flux de clientèle et permettre une amélioration de la rentabilité.

Concernant ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR, les résultats du premier semestre ont été très satisfaisants, quelques activités restent à restructurer mais pour des montants peu significatifs.

Le 2^{ème} semestre devrait confirmer la bonne tendance du 1^{er} avec des résultats bien meilleurs que ceux attendus.

AUTRES INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIERES

MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES ADMINISTRATEURS

Frédéric DOULCET (Président Directeur Général Administrateur)

Président du Conseil d'Administration de OBER S.A.,

Président de SAIRO S.A.S.,

Directeur Général Délégué de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM) S.A.,

Administrateur de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (EEM) S.A., SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (SFC) S.A., HDH S.A., DUC S.A., GROUPE GASCOGNE S.A.,

Gérant de Gérant de F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS SARL, de COMPAGNIE DES BOIS ET MEUBLES (C.B.M.) SARL, de BOBRIS S.C.I.,

Membre du Conseil de Surveillance de DIALZO S.A.,

Représentant permanent de F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS SARL aux fonctions de co-gérant de VERNEUIL ET ASSOCIES S.N.C.

Représentant permanent de ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (E.E.M.) S.A. en qualité d'administrateur de la SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES (S.A.I.P.),

Représentant permanent de DUC S.A. aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance de DIALZO S.A.

André MSIKA (Administrateur)

Président Directeur Général de SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE PARISIENNE DE LA PERLE ET DES PIERRES PRECIEUSES (S.A.I.P.P.P.P.)

Président du Conseil d'Administration de PEPINIERE M.B. S.A.

Administrateur de la CAISSE LOCALE D'EPARGNE Valence Plaine, DUC S.A., ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR (E.E.M.) S.A., ASPIM (Association Professionnelle des Sociétés Civiles de Placement Immobilier), ASFFOR (Association des Sociétés et Groupements Fonciers et Forestiers)

Gérant de PATRIMOINE ET FORETS DE FRANCE SARL,

Patrice CERVEAUX (Administrateur)

Monsieur CERVEAUX n'exerce aucune fonction dans d'autres sociétés.

Jacques MORIN (Administrateur)

Président de GENERAL AU SERVICE DU CHEVAL (G.S.C.) S.A.S.

Gérant de LE PRE MIRAY SARL, HOCHÉ S.C., ELMAR S.C.

RISQUES

Verneuil Participations est exposée au risque de change du fait de la créance d'un montant de 130K\$ (106 K€) qu'elle détient sur la société ATLAS TELECOM INTERACTIVE.

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous confirmons que :

- la société Verneuil Participations n'emploie qu'un salarié et que son activité ne comporte pas de risques sociaux significatifs,
- l'activité de la Société, consistant à détenir des participations, ne comporte pas de risques environnementaux.

L'activité exercée par la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS ne comporte pas de risques sociaux et environnementaux spécifiques ni significatifs.

Le Groupe SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS employait 207 salariés au 31 décembre 2006.

Le Groupe DUC employait, quant à lui, 646 personnes au 31 décembre 2006.

L'activité de la société présente des conséquences environnementales de plusieurs ordres :

- l'épuration des eaux est suivie et maîtrisée dans les stations des sites industriels de Chailley et Saint-Bauzely ;

- les actions menées depuis plusieurs années en matière d'économie d'eau se révèlent concluantes ;
 - la Société est déjà certifiée ISO 14001 (nouvelle version) pour le site de Chailley. Communiquant chaque mois sur ses résultats environnementaux auprès du personnel et des autorités concernées, la Société a pour objectif d'étendre sa communication (politique environnementale et démarche de management de l'environnement) à ses fournisseurs et prestataires de service.
- L'année 2007 doit voir se développer l'uniformisation des méthodes et des résultats sur l'ensemble des sites du groupe.

DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

- Actionnaires détenant plus des deux tiers du capital social et des droits de vote : Société Verneuil et Associés.

Aucune modification de la répartition ci-dessus n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

En application des dispositions de l'article L.621-18-2 du Code de commerce, il est précisé qu'à la connaissance de la Société, aucune opération n'a été réalisée sur les titres de la Société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous confirmons qu'au cours de l'exercice 2006, aucune rémunération, de quelque nature qu'elle soit, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature n'a été versée aux mandataires sociaux de la Société par :

- la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS ;
- les sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce ;
- la Société qui la contrôle au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce.

Nous vous informons qu'aucun prêt et aucune garantie n'a été consentie par la société VERNEUIL PARTICIPATIONS à l'un de ses dirigeants ou administrateurs.

Aucun engagement de toute nature n'a été pris par la société à l'encontre des mandataires sociaux.

DELEGATION EN COURS

Aucune délégation de pouvoir ni de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital n'a été accordée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration de la Société.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article 221-1-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous vous rappelons que le montant des honoraires versés, par VERNEUIL PARTICIPATIONS et les sociétés faisant l'objet d'une intégration globale, aux Commissaires aux Comptes en charge des comptes consolidés de notre Société, au titre des exercices 2005 et 2006, s'est élevé à :

<i>En milliers d'€uros</i>	Mazars & Guerard		Synergie-Audit	
	2006	2005	2006	2005
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	114,4	13,1	119,0	89,6
Missions directement liées	0	0	0	0
Sous-total	114,4	13,1	119,0	89,6
Autres prestations, le cas échéant				
Juridique, fiscal, social	0	0	0	0
Technologies de l'information	0	0	0	0
Audit interne	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0
TOTAL	114,4	13,1	119,0	89,6

LES AUTRES POINTS SUR LESQUELS LES ACTIONNAIRES SONT APPELES A STATUER

- **Approbation des conventions réglementées**

Nous vous proposons d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé et ayant été, au préalable, régulièrement autorisées par votre conseil d'administration, ainsi que les conventions qui avaient été autorisées et conclues antérieurement et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement avisés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Des conventions courantes significatives par leur objet ou leurs implications financières pour les parties ont été communiquées au président du conseil d'administration ; la liste de ces conventions a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée aux Commissaires aux Comptes.

- **Ratification de conventions réglementées**

Nous vous proposons de ratifier une convention soumise à la réglementation des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, qui n'a pu faire l'objet d'une autorisation préalable par votre Conseil d'Administration, à savoir : une convention de trésorerie conclue avec la Société F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS le 25 septembre 2006 par laquelle les sociétés VERNEUIL PARTICIPATIONS et F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS ont convenu d'inscrire en tant que remises à un compte courant unique et indivisible toutes les créances et les dettes qui résulteront des opérations qui interviendront entre elles, sauf créances résultant des factures de prestations de services et toutes autres factures. Le compte courant est rémunéré au taux EURIBOR 3 mois +0,5%.

Nous vous précisons que cette convention a été autorisée a posteriori par le Conseil d'Administration du 11 octobre 2006

- **Remplacement de commissaires aux comptes titulaire et suppléant, démissionnaires**

Nous vous informons que le Cabinet MAZARS & GUERARD, Commissaire aux Comptes titulaire, et Monsieur Patrick RENY, Commissaire aux Comptes suppléant, ont adressé leur démission à la société par lettres des 21 et 22 mai 2007, avec effet à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Nous soumettons donc à votre approbation la nomination de la société DELOITTE & ASSOCIES, représentée par Monsieur Alain PENANGUER, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société BEAS, représentée par Monsieur Alain PONS, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée du mandat de leur prédécesseur respectif, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

CHAPITRE II – LES COMPTES

1 - COMPTES CONSOLIDES

- . Les comptes consolidés
- . L'annexe aux comptes consolidés
- . Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2006**I. BILANS CONSOLIDES**

En K€	31.12.2006	Notes	31.12.2005	31.12.2004
Ecarts d'acquisition	8 295	1)	-	1
Immobilisations incorporelles	31 143	2)	220	248
Immobilisations corporelles	30 487	3)	23 766	24 092
Immeubles de placement	1	4)	732	781
Participations dans des entités liées	98	5)	98	98
Titres en mis en équivalence	15 049	6)	14 266	15 949
Autres actifs non courants	2 233	7)	1 669	1 697
Impôts différés	1 190	9)	516	3 642
ACTIFS NON COURANTS	88 496		41 267	46 508
Actifs non courants et groupes d'actif à céder détenus en vue de la vente	13 503	10)	304	-
Actifs biologiques	5 513	11)	4 921	5 480
Stocks et en-cours	3 998	12)	3 460	2 691
Clients	13 241	13)	10 755	12 721
Autres actifs courants	4 103	14)	4 657	6 720
Actif d'impôt exigible	248	15)	130	1 188
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 388	18)	1 894	765
ACTIFS COURANTS	45 994		26 121	29 565
TOTAL DE L'ACTIF	134 490		67 388	76 073
Capital	10 993	17)	10 993	10 993
Réserves consolidées	14 381		17 581	18 346
Ecarts de conversion	15			
Résultat consolidé	- 2 235		- 5 935	- 361
Intérêts des minoritaires	18 143		2 620	6 058
CAPITAUX PROPRES	41 297	IV	25 259	35 036
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 554	18)	1 066	1 323
Autres passifs non courants	2 563	19)	1 098	498
Provisions non courantes	2 915	20)	1 321	1 798
Passifs d'impôts différés	9 991		818	844
PASSIFS NON COURANTS	19 023		4 303	4 463
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	3 636	10)	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	12 225	18)	11 464	12 283
Emprunts et dettes financières divers	7 743		2 282	262
Fournisseurs	19 738	23)	14 292	15 278
Dettes fiscales et sociales	9 983	24)	7 891	6 910
Autres dettes courantes	20 504	25)	1 537	1 317
Passif d'impôt exigible	44	26)		
Provisions courantes	297	27)	359	523
PASSIFS COURANTS	74 170		37 826	36 574
TOTAL DU PASSIF	134 490		67 388	76 073

II. COMPTES DE RESULTATS CONSOLIDES

En K€	31.12.2006	Notes	31.12.2005	30.12.2004
CHIFFRE D'AFFAIRES	118 629	28)	101 822	102 538
Subventions publiques	294		32	32
Autres produits opérationnels	388		511	108
PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	119 311		102 365	104 873
Charges opérationnelles :				
Achats consommés	- 45 988		- 43 920	- 44 036
Variation de stocks de produits finis et des travaux en cours	136		871	- 321
Charges externes	- 43 224		-37 297	- 39 868
Charges de personnel	- 25 518	33)	- 20 861	- 21 334
Impôts et taxes	- 2 361		- 2 572	- 2 414
Dotation nette aux amortissements	- 3 897		- 3 460	- 2 834
Dotations nettes aux provisions :				
sur immobilisations	61		- 274	
sur actifs financiers	- 272		606	72
sur actifs courants	- 45		140	- 69
pour risques et charges	- 938		618	- 207
Perte de valeur sur Goodwill			- 101	- 32
Reprise du Badwill			1 312	327
Autres produits (charges) opérationnels :				
Autres charges	- 181		- 75	2 568
Autres produits (charges) exceptionnels	- 499		104	- 111
Transferts de charges et production immobilisée	416		372	58
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	- 2 999	28) f)	- 2 173	- 3 326
Autres produits et charges opérationnels non courants	639		- 74	941
RESULTAT OPERATIONNEL	- 2 360		- 2 246	- 2 384
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1		39	2 346
Coût de l'endettement financier brut	- 1 400		- 455	- 528
Coût de l'endettement financier net	- 1 399		- 417	1 818
Autres produits financiers	180		121	1 048
Autres charges financières	- 24		- 38	- 841
Autres produits et charges financiers	156		83	208
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	174	29)	- 1 282	- 1 582
RESULTAT AVANT IMPOT	- 3 430		- 3 862	- 1 941
(Charge) Produit d'impôt sur le résultat	1 310	30)	- 3 145	91
Résultat des activités abandonnées	- 852	10)		
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	- 2 972		- 7 007	- 1 851
Intérêts des minoritaires dans les pertes ou (profits)	737		1 071	1 490
RESULTAT NET PART DU GROUPE	- 2 235		- 5 935	- 360
Résultat de base par action et résultat dilué par action (en €)	- 2,03		- 5,40	- 0,33

III. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En K€	31.12.2006	31.12.2005
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 2 972	- 7 007
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 174	1 282
(*) Charges d'intérêts	1 433	455
(*) Produits d'intérêts	- 180	- 121
(*) Impôt sur les sociétés	- 1 659	3 145
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	6 087	1 371
Autres (produits), charges calculés	(44)	3
(Plus-values), moins-values de cession (1)	- 530	- 140
Capacité d'autofinancement	1 961	- 1 012
Actifs biologiques	- 592	558
Stocks et en-cours	- 768	- 770
Clients	- 2 216	1 991
Fournisseurs	4 070	- 965
Autres actifs (passifs) courants	4 175	4 185
(*) Impôt (payé) ou remboursé	- 85	- 46
Variation du besoin en fonds de roulement	4 584	4 953
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (UTILISE DANS) L'EXPLOITATION	6 545	3 941
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 4 805	- 1 763
Acquisitions de participation, nettes de la trésorerie acquise (2)	- 17 138	- 2 566
Acquisitions d'autres actifs non courants	- 539	- 8
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	429	355
Cessions de titres de participation (3)	397	
Cessions, remboursement d'autres actifs non courants	93	13
(*) Intérêts reçus	179	121
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement (4)	14 923	165
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTE AUX) OPERATIONS D'INVESTISSEMENT.	- 6 461	- 3 683
Augmentation (diminution) des C/C des associés des minoritaires et des sociétés apparentées	2 107	3 368
Souscription d'emprunts	3 086	
Remboursement des emprunts	- 1 691	- 1 277
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	- 43	-
Augmentation (diminution) des autres passifs non courants	1 302	
(*) Intérêts payés	- 865	- 455
FLUX PROVENANT DES (AFFECTE AUX) OPERATIONS DE FINANCEMENT	3 896	1 636
VARIATION DE TRESORERIE	3 980	1 894
TRESORERIE NETTE A L'OUVERTURE DE LA PERIODE	- 8 459	- 10 283
Impact des différences de change	-	- 70
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	- 4 479	- 8 459
Dont :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 388	1 894
Découverts bancaires	- 9 867	- 10 352

(*) Le tableau de financement au 31.12.2005, par rapport à celui précédemment publié, a été retraité pour refléter la nouvelle ventilation des flux sur les charges financières, les produits financiers et l'impôt sur les sociétés. De ce fait, par rapport à l'exercice précédent, la capacité d'autofinancement est augmentée, principalement, du montant des charges financières. Les flux d'encaissements ou de décaissements correspondants étant répercutés respectivement sous les rubriques « opérations de financement », « opérations d'investissement » et « opérations d'exploitation ».

- (1) Dont 442 K€ de plus-value de cession des titres La Tête dans les Nuages et 115 K€ de plus-value de cession Dialzo.
 (2) Acquisition des titres SFC et des comptes courants pour 17 700 K€ sous déduction de la trésorerie nette acquise 788 K€ et apports de fonds à la société du casino Le Mirage 226 K€.
 (3) Cession des titres La Tête dans les Nuages 559 K€ et Dialzo 239 K€ sous déduction de la trésorerie nette de Dialzo 401 K€.
 (4) Dont 14 500 K€ dus au titre du prix d'acquisition de Société Française de Casinos à l'égard du groupe Partouche.

IV. TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Capitaux propres part du groupe	Intérêts des minoritaires	Capitaux propres consolidés
Au 01.01.2004	10 928	22 397	- 4 290	29 035	7 338	36 373
Résultat de l'exercice			- 360	- 360	- 1 490	- 1 850
Variation de capital de l'entreprise consolidante	64	117		181	-	181
Apports des minoritaires					264	264
Variation des capitaux propres de Eem			144	144	-	144
Divers			- 23	- 23	- 53	- 76
Au 31.12.2004	10 992	22 514	- 4 529	28 977	6 059	35 036
Résultat de la période			- 5 935	- 5 935	- 1 071	- 7 006
Variation des capitaux propres de Eem			- 402	- 402		- 402
Divers			- 2	- 2	- 2	- 4
Variation du périmètre :						
Duc S.A.					- 666	- 666
Financière Duc					- 1 700	- 1 700
Au 31.12.2005	10 992	22 514	- 10 868	22 638	2 620	25 258
Résultat de la période			- 2 235	- 2 235	- 737	- 2 972
Variation des capitaux propres de Eem (1)			118	118		118
Variation de l'écart de conversion (2)			490	490	41	531
Divers			47	47	23	70
Réévaluation			2 095	2 095	331	2 426
Variation du périmètre :						
Duc					108	108
Société Française de Casinos (3)					15 640	15 640
La Tête dans les Nuages (4)					116	116
Au 31.12.2006	10 992	22 514	10 352	23 154	18 143	41 297

(1) Impact de la diminution du pourcentage d'intérêt dans EEM liée à l'annulation par celle-ci des titres d'autocontrôle.

(2) Variation de l'écart de conversion sur EEM de 475 K€ et sur la société du Casino Le Mirage 56 K€.

(3) Voir note I. Prise de contrôle de Société Française de Casinos infra.

(4) Intérêts minoritaires liés à la cession de 5,17% de titres La Tête dans Les Nuages.

V. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS**A. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE LA PÉRIODE****I. Prise de contrôle de Société Française de Casinos**

La Tête dans les Nuages a acquis 320 001 actions (soit 55,56%) de la Société Française de Casinos le 26 avril 2006 pour un prix de 17,7 millions d'euros auprès de Groupe Partouche dont 4,5 millions de rachat de créances. Au 31 décembre 2006, les dettes vis-à-vis du groupe Partouche pour l'acquisition des titres et des comptes courants s'élèvent en principal à 14 500 K€ et portent intérêt au taux fixe de 6%. Elles sont dues à échéance du 31 décembre 2006 pour 4,5 M€ et à échéance du 15 avril 2007 pour 10,0 M€. Elles sont garanties par un engagement de rétrocéder au groupe Partouche 39 955 actions de la société Centre d'Animation Le Phoebus, soit 99,89% de son capital, et 46 612 parts de la SCI du Centre d'Animation le Phoebus.

Société Française de Casinos est une société par actions simplifiée au capital de 2 304 000 €, sise 9, rue de Téhéran, 75008 Paris, dont l'activité de holding consiste à animer et gérer un groupe de sociétés de casinos, restaurants, hôtels et sociétés immobilières.

Depuis cette date, La Tête dans les Nuages contrôle cette société et ses filiales de la manière suivante :

Sociétés	Siège	Rcs	Pourcentage de droits de vote	Pourcentage d'intérêt
Société Française de Casinos	Paris	400 396 156	55,56%	55,56%
Casinos :				
Centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	305 322 042	99,89%	55,49%
Châtel Casino	Châtelguyon	391 605 987	99,91%	55,51%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	407 654 094	99,95%	55,53%
Thermes :				
Société des eaux minérales et des établissements Thermaux de Châtelguyon	Châtelguyon	395 780 380	61,22%	34,01%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Châtelguyon	395 780 364	96,62%	33,20%
Sociétés immobilières:				
SCI d'Aménagement de la zone touristique de Gruissan	Gruissan	419 100 953	99,00%	54,94%
SCI de l'hôtel du casino	Gruissan	412 196 123	99,99%	55,49%
SCI du centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	307 605 022	99,98%	54,18%
Société immobilière Hôtelière de congrès et de thermalisme	Paris	347 497 844	97,54%	54,19%
Activités cédées ou en cours de cession :				
Société du casino Le Mirage	Maroc – Agadir		83,33%	46,30%
Société hôtelière des Splendid et nouvel hôtel	Châtelguyon	395 780 075	99,83%	33,93%
SCI foncière des grands hôtels	Châtelguyon	342 241 791	100,00%	34,08%
Sociétés sans activité et divers :				
Grand Casino de Jeux – Beaulieu-sur-Mer	Paris	390 785 723	99,80%	55,44%
Société d'exploitation de Dancing et Discothèque	Paris	414 533 612	99,90%	55,50%
Société Française de Dancings et de Discothèques	Paris	419 926 597	99,90%	55,50%

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

Affectation du prix d'acquisition

Les actifs et passifs de l'ensemble consolidé de Société Française de Casinos et de ses filiales ont été comptabilisés à leurs justes valeurs respectives à la date du 30 avril 2006, cette date correspondant à l'arrêté semestriel des comptes de ce groupe, date en usage dans l'activité des casinos.

Sur ces bases, le goodwill a été déterminé et se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	
Actifs net acquis ⁽¹⁾	- 4 132
Affectation réalisée :	
Immobilisations incorporelles ⁽²⁾	31 031
Immobilisations corporelles ⁽³⁾	2 290
Impôts différés ⁽⁴⁾	- 11 389
Total des affectations	21 932
Actifs nets acquis après affectation	17 800
Quote-part des minoritaires	- 15 640
Quote-part La Tête dans les Nuages	2 160
Prix payé ⁽⁵⁾	13 200
Goodwill ⁽⁶⁾	11 040

(1) Sur la base de la situation nette consolidée au 30 avril 2006 retraitée des ajustements IFRS hors les justes valeurs.

(2) La réévaluation de 31 031 K€ des immobilisations incorporelles, concerne les casinos de Gruissan -18 338 K€, de Port-la-Nouvelle -894 K€ et de Châtelguyon -11 803 K€. Les droits incorporels représentatifs de l'autorisation d'exploiter des établissements de jeux ont été évalués sur la base, soit de 2 années de produit brut des jeux, soit de 9 fois l'EBITDA, ou de la moyenne de ces deux valeurs lorsqu'elles étaient trop éloignées l'une de l'autre.

(3) La réévaluation nette de 2 290 K€ des immobilisations corporelles, concerne la réévaluation des constructions de l'hôtel et du casino de Gruissan pour 3 549 K€, de l'hôtel de Châtelguyon pour 763 K€ sous déduction des pertes de valeurs constatées sur les thermes de Châtelguyon pour 2 022 K€.

(4) Impôts différés induits par l'identification des actifs réévalués.

(5) La trésorerie acquise lors de la prise de contrôle s'élevait à 931 K€ soit un prix net d'acquisition des titres de participation de 12 269 K€.

(6) Dont 2 745 K€ de goodwill dégagé sur la Société du Casino Le Mirage inscrit dans les « Actifs et groupes d'actifs destinés à être cédés » et 8 295 K€ de goodwill non affecté.

Les valeurs des actifs détenus aux termes d'une expertise indépendante effectuée début 2007 (Cf. infra) confortent la valorisation du goodwill non affecté.

Effet des acquisitions (prise de contrôle)

Sur la base des données ci-dessus, l'entrée de SFC dans le périmètre de Verneuil Participation a eu les effets suivants sur les comptes consolidés du Groupe :

<i>II. (en milliers d'euros)</i>	Valeurs historiques au 30/04/2006	Retraitements	Actifs en cours de cession	Justes valeurs au 30/04/2006
Ecarts d'acquisition	-	11 040	- 2 745	8 295
Immobilisations incorporelles nettes	487	31 031	- 464	31 055
Immobilisations corporelles nettes	9 762	2 290	- 254	11 798
Autres actifs non courants	186	-	- 14	172
Impôts différés actif	382	- 382	-	-
Total de l'actif non courant	10 817	43 979	- 3 477	51 320
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-	4 100	4 100
Stocks nets	247	-	- 3	244
Créances clients nettes	306	-	- 70	236
Autres actifs courants	1 044	-	- 48	996
Disponibilités et quasi-disponibilités	1 859	-	- 482	1 377
Total de l'actif courant	3 456	-	3 497	6 954
Emprunts et dettes financières non courantes	- 1 505	-	11	- 1 494
Provisions non courantes	- 281	-	-	- 281
Autres passifs non courants	- 269	-	-	- 269
Impôts différés passif	- 139	- 11 007	-	- 11 146
Total du passif non courant	- 2 194	- 11 007	11	- 13 190
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	-	-	- 638	- 638
Emprunts et dettes financières courantes	- 10 512	-	432	- 10 081
Provisions courantes	- 364	-	-	- 364
Dettes fournisseurs	- 1 840	-	70	- 1 769
Autres passifs courants	- 3 496	-	105	- 3 391
Total du passif courant	- 16 212	-	- 31	- 16 243
Actifs nets acquis à 100 %	- 4 132	32 972	-	28 840
A déduire :				
Actifs nets revenant aux minoritaires				15 640
Prix payé				13 200

Le montant du chiffre d'affaires et du résultat net cumulé sur 12 mois des différentes entités se serait élevé à respectivement 122 069 K€ et - 2 776 K€ au niveau du Groupe, si ces acquisitions avaient été réalisées au 1^{er} janvier 2006.

- **Activité en cours de cession lors de la prise de contrôle de SFC**

La société du Casino Le Mirage a fait l'objet d'une promesse unilatérale d'achat de l'intégralité des actions le 14 mars 2006 sur la base de 725 K€. L'ensemble des actifs et passifs de cette société est considéré comme « actifs et passifs en cours de cession » à la date de prise de contrôle de SFC. Conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 5 § 1 a) les amortissements constatés sur les actifs de cette société ont cessé à compter du 1^{er} avril 2006 ; parallèlement l'investissement a été maintenu, conformément aux normes IFRS, au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente, soit 725 K€.

- **Activité ou actifs en cours de cession**

En exécution de la promesse de cession du fonds de commerce de l'activité hôtelière de la Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel, signée le 19 octobre 2006, les actifs corporels et incorporels à céder ont été évalués, lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation, le 30 avril 2006, à leur valeur retenue in fine, soit 150 K€, générant une minoration de leur valeur 287 K€.

De même, en exécution de la promesse de cession de l'ensemble immobilier hôtelier de SCI Foncières des Grands Hôtels, signée le 30 août 2006, les actifs immobiliers ont été évalués lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation, le 30 avril 2006, à leur valeur retenue in fine, soit 1 380 K€, générant un écart d'évaluation de 763 K€.

L'ensemble immobilier, à usage de casino, sis à Gruissan, 11430 Pech Maynaud, propriété de la SCI du Centre d'Animation le Phoebus, a été cédé le 9 janvier 2007 pour un prix de 2 461 K€ hors taxe. Un nouveau bail commercial étant signé parallèlement avec l'acquéreur.

De même, l'ensemble immobilier, à usage d'hôtel, sis à Gruissan, 11430 boulevard de Sagne, propriété de la SCI de l'Hôtel du Casino, a été également cédé le 9 janvier 2007 pour un prix de 2 490 K€ hors taxe.

L'ensemble des actifs corporels et incorporels de ces sociétés ont été considérés, au 31 décembre 2006, comme « actifs en cours de cession », les passifs associés comme « Passifs inclus dans des groupes à céder » et inscrits sur deux lignes spécifiques du bilan, l'ensemble des charges et produits étant inscrit sur une ligne identique du compte de résultat en « résultat des activités abandonnées ».

L'incidence des activités cédées sur les comptes consolidés au 31 décembre 2006 est mentionnée dans la note 6.

III. Cession de titres La Tête dans les Nuages

Verneuil Participation a cédé sur le marché 55 878 actions (soit 5,17%) de La Tête dans Les Nuages pour un prix de 559 K€, ramenant sa participation à 59,68% (64,86% au 31 décembre 2005) dégageant ainsi un profit consolidé de 442 K€.

IV. Cession de titres Dialzo

Au cours de l'exercice, Duc a cédé 6.73% des actions détenues dans la société Dialzo, société cotée au marché libre, qui est spécialisée dans la production d'aliments pour animaux et notamment d'aliments pour volailles. Duc détient donc 52.53% du capital de cette société anonyme dont le siège est à Vergt en Dordogne. Duc s'est engagé à céder l'intégralité de sa participation dans la société Dialzo en 2007. Ainsi, conformément à IFRS 5 – Actifs non courant détenus en vue de la vente et activités abandonnées, DIALZO continue à être intégrée globalement avec poursuite de la prise en compte du résultat de son activité et ses actifs et passifs sont classés sur une ligne spécifique du bilan consolidé, à l'actif et au passif.

V. Impact de la grippe aviaire sur les activités du groupe Duc

La médiatisation de la grippe aviaire a considérablement pénalisé notre activité pendant les quatre premiers mois de 2006. L'effondrement des ventes en produits frais couplé avec la montée des stocks en produits congelés nous ont contraints à négocier avec les pouvoirs publics afin d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Courant mai, nous avons obtenu l'autorisation des pouvoirs publics pour un étalement d'une somme d'environ 2,7 millions d'euros sur 36 mois. Le montant a été complété par les caisses de retraite, Assedic et Organic à hauteur de 0,8 million d'euros.

En parallèle, nous avons mené de nombreuses démarches auprès du Ministère de l'Agriculture et de la Commission Européenne afin d'obtenir des aides au Sauvetage et à la Restructuration. A la suite de nombreux entretiens à Paris ainsi qu'à Bruxelles, nous avons obtenu un montant global d'aides sous forme d'avances remboursables à hauteur de 4,4 millions d'euros. 2,6 millions d'euros ont été perçus durant le premier semestre et 1,2 million l'ont été au second semestre. 300 000 euros ont été versés en janvier et le solde, soit 300 000 sera honoré en mars 2007. Le moratoire donne lieu à des pénalités pour retard de paiement pour un montant de 296 000 euros qui n'ont pas été comptabilisées car une demande de recours gracieux sera opérée en fin de période. Ce recours gracieux pourrait être accordé si l'entreprise honore ses engagements.

La restructuration annoncée au printemps s'est soldée par un plan social nettement moins lourd que prévu initialement.

Quinze postes de structure sont supprimés et trente postes de production sous forme de volontariat sont également concernés. Le coût de ce plan estimé à environ 1,5 million d'euros se décomposant en :

- Préavis :	0,3 million d'euros
- Indemnités de licenciement et complément :	0,6 million d'euros
- FNE :	0,4 million d'euros
- Autres mesures :	0,2 million d'euros

Ces mesures sont accompagnées par la mise en place d'investissements de production sur les deux sites industriels.

Notre plan de restructuration a été approuvé par les autorités françaises et une note le confirmant est partie à Bruxelles en novembre 2006. Depuis, nous avons répondu à la Commission Européenne sur divers points leur permettant de prendre une décision définitive sur notre dossier.

De plus, les principaux actionnaires de DUC maintiennent leur soutien financier au moyen de comptes courants.

Le redressement des ventes durant l'été accompagné d'une revalorisation de nos tarifs ont permis de dégager une exploitation positive au cours du second semestre.

Le 15 décembre 2006, afin de sécuriser notre filière dinde, nous avons repris les actifs de la société VOLAVEN, filiale du groupe CECAB pour 180 K€ et nous avons repris 240 salariés en contrat à durée indéterminée. Cette acquisition nous donne l'opportunité de nous implanter sur le marché des produits élaborés de volaille grâce à un très bon savoir-faire de VOLAVEN et également d'être compétitifs sur la filière dinde. L'impact sur le chiffre d'affaires 2006 est de 1 429 K€. Le résultat d'exploitation dégagé par cet établissement est de -120 K€ compte tenu essentiellement de 361 K€ d'un boni dégagé par la reprise des stocks à une valeur décotée de 40% et de - 403 K€ de provision pour indemnités de retraite et médaille du travail.

Nous pourrions également à l'avenir développer notre activité avec la grande distribution dans l'ouest.

Perspectives d'avenir :

Afin de sécuriser à 100% l'ensemble de nos filières, nous avons procédé au rachat de l'usine d'aliment de Montmeyran dans la Drôme le 1er février 2007. La production annuelle de ce site détenu auparavant par la coopérative EURENA sera de l'ordre de 45 000 tonnes. Nous souhaitons également prendre des accords à long terme avec le groupe CECAB afin qu'ils soient de vrais partenaires dans nos développements futurs.

Sur le plan commercial, nos objectifs 2007 sont ambitieux car nous avons l'intention de récupérer des parts de marché au moment où la grippe aviaire continue à avoir un effet très négatif sur les trésoreries des entreprises avicoles.

2007 doit marquer le redémarrage des projets à l'étranger avec en premier lieu la concrétisation d'une filière de produits qualitatifs en Bulgarie, en partenariat avec la société ROSO.

VI. Approbation des comptes

Les comptes consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration du 26 juillet 2007. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

B. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1) Cadre général

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2006 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 26 juillet 2007, date d'arrêt de ces comptes par le conseil d'administration. Ces normes sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

2) Evolution du référentiel comptable en 2006

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire en 2006.

Les normes, amendements et interprétations suivants, applicables à Verneuil Participations et mis en œuvre par le Groupe à compter du 1er janvier 2006, n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés présentés :

- Amendements de IAS 39 et IFRS 4 sur les garanties financières,
- Interprétation IFRIC 4 sur les critères permettant de déterminer si un accord contient une convention de location implicite,
- Amendement de IAS 21 concernant la comptabilisation de l'investissement net dans une entité consolidée située à l'étranger,

- Révision limitée de la norme IAS 19 portant sur la comptabilisation des écarts actuariels dans le calcul des engagements sociaux et informations à fournir.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est optionnelle en 2006

Les normes, amendements et interprétations suivants ne seront appliquées dans les comptes consolidés qu'à compter de 2007 :

- IFRS 7 Instruments financiers – Informations à fournir,
- Amendement de IAS 1 sur les informations complémentaires relatives au capital,
- IFRIC 8 Champ d'application de IFRS 2, norme relative aux paiements fondés sur des actions,
- IFRIC 9 Réexamen des dérivés incorporés,
- IFRIC 10 Information financière intermédiaire et dépréciation.

Les impacts de ces textes sur les comptes consolidés sont en cours d'examen.

C. MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION UTILISÉES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1) Méthodes de consolidation

Les filiales, sociétés contrôlées exclusivement, sont consolidées par intégration globale. Les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par intégration proportionnelle. La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

2) Regroupements d'entreprises

Les regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en écart d'acquisition.

3) Date d'arrêté des comptes des sociétés

Toutes les sociétés du Groupe ont un exercice social se terminant le 31 décembre, à l'exception de La Tête dans les Nuages et ses filiales qui clôturent, majoritairement, leur exercice social le 31 octobre de chaque année et Dialzo qui clôture son exercice social le 30 juin. Les sociétés dont l'exercice social ne coïncide pas avec l'année civile arrêtent néanmoins des comptes intérimaires le 31 décembre pour les besoins de la consolidation du Groupe.

4) Conversion des comptes exprimés en devises

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion".

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés, lorsqu'ils sont significatifs, dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

5) Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat (en autres produits et charges financiers).

6) Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations,
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
- les évaluations retenues pour les test de perte de valeur,
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

7) Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les écarts d'acquisition (goodwill) et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu la segmentation de l'information sectorielle en fonction du découpage des secteurs d'activité suivants :

- groupe Duc, volaille,
- groupe La Tête dans les Nuages, centres de jeux, de loisirs et de casinos,
- groupe Electricité et Eaux de Madagascar, investissements diversifiés.

Pour le groupe Duc, la juste valeur des actifs a été rapprochée des valeurs d'assurance à dire d'expert des biens de l'entreprise, expertise effectuée chaque année. De plus, début 2006, un expert a été missionné pour déterminer la valeur d'utilité des matériels et bâtiments du site de Chailley, le plus important du groupe Duc. Les valeurs immobilisées du site de Chailley (sociétés Duc et Nutri-Bourgogne) telles que déterminées par l'expert sont supérieures aux valeurs figurant au bilan. De plus, la valeur des flux de trésorerie, basé sur un business plan réalisé sur 3 ans, projeté sur 5 ans et actualisé au taux de 6.78 %, est supérieure à la valeur des immobilisations.

Pour le groupe La Tête dans les Nuages, la juste valeur des actifs, y compris le goodwill non affecté, a été rapprochée de celles données aux termes d'une expertise indépendante effectuée au cours du 1^{er} semestre 2007. Les valeurs immobilisées, telles que déterminées par l'expert, sont supérieures aux valeurs figurant au bilan.

Pour Electricité et Eaux de Madagascar, le Groupe n'entendant pas céder ces titres, la valeur boursière n'a pas été retenue comme un élément de la juste valeur de ceux-ci.

8) Goodwill – Ecarts d'acquisition

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs majorés le cas échéant de certains passifs éventuels relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux sociétés contrôlées sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique goodwill. Les goodwill ne sont plus amortis mais font l'objet d'un test de valeur au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en charge opérationnelle et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

9) Immobilisations incorporelles

Conformément aux critères établis par la norme IAS 38, un actif est enregistré à l'actif du bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à l'actif iront au Groupe.

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments non amortissables tels que les droits incorporels représentatifs de l'autorisation d'exploiter des établissements de jeux, les droits au bail et des éléments amortissables, tels que les logiciels.

Les principales durées d'utilité retenues sont :

- concessions, brevets, licences : Linéaire de 1 à 8 ans,
- autres immobilisations incorporelles : Linéaire de 1 à 10 ans.

Cas particulier des frais de recherche et de développement du groupe Duc :

Le groupe a pour ambition d'améliorer des processus de fabrication, de maintenir la qualité de ses produits et de répondre aux besoins présents et futurs de sa clientèle. Pour atteindre ces objectifs, il a instauré des programmes de recherche et de développement. Dans le cadre des activités du groupe, les coûts engagés sont généralement considérés comme des coûts de recherche conformément aux critères établis par la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles – et sont généralement comptabilisés en charge.

10) Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 - Immobilisations corporelles, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan de la manière suivante :

- Les immobilisations corporelles autres que les terrains agricoles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.
- Les terrains agricoles sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, c'est-à-dire à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur ultérieures). La juste valeur des terrains est déterminée sur la base d'une évaluation à dire d'expert effectuée par des évaluateurs professionnels qualifiés.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les subventions liées à des actifs sont présentées au bilan en produits différés qui sont comptabilisés en produits sur une base systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'actif.

Les actifs sont ventilés par composants, chacun ayant une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs. Les durées d'utilité sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Généralement, les valeurs résiduelles sont nulles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou de production diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- constructions : linéaire sur 5 à 67 ans,
- installations et agencements : linéaire sur 3 à 50 ans,
- machines de jeux : linéaire sur 4 à 8 ans,
- attractions médianes : linéaire sur 7 à 10 ans,
- matériel et outillage : linéaire sur 3 à 50 ans et 4 à 15 ans dégressif,
- matériel de transport : linéaire sur 2 à 4 ans,
- autres immobilisations corporelles : linéaire sur 3 à 20 ans.

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est généralement le mode linéaire. Dans le cas où il est pratiqué un amortissement dégressif, en raison des circonstances, le Groupe considère que ce mode d'amortissement reflète la réalité économique de la dépréciation.

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'immobilisation corporelles sont comptabilisées comme un actif distinct et l'actif remplacé est éliminé.

Toutes les autres dépenses sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

11) Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Conformément à l'IAS 40 « Immeubles de placement », le Groupe a opté pour la comptabilisation des immeubles de placement selon le modèle du coût. Après la comptabilisation initiale, ceux-ci sont évalués à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

12) Contrats de location

Conformément à la norme IAS 17 - Contrats de location, les biens acquis en location financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'évaluation des contrats de location sont fondés sur :

- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie,
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé,
- l'existence d'un transfert de propriété,
- l'existence d'une option d'achat favorable,
- le caractère spécifique de l'actif.

a) Comptabilisation des contrats de location financement

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs utilisés dans le cadre de contrats location financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles avec pour contrepartie une dette financière. L'actif est comptabilisé à la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux.

b) Comptabilisation des contrats de location simple

Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

13) Actifs biologiques

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture :

- à leur juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente,
- à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, pour les actifs biologiques pour lesquels les prix ou les valeurs déterminés par le marché ne sont pas disponibles et pour lesquels les autres méthodes d'estimation de la juste valeur sont clairement reconnues non fiables.

Le groupe applique donc, la juste valeur pour les stocks d'actifs biologiques pouvant être négociés sur un marché actif, et le coût de revient pour les autres actifs biologiques.

Le profit résultant de la comptabilisation à la juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente est enregistré dans les capitaux propres, à la date de transition, la variation de la juste valeur étant enregistrée dans le résultat net de la période pendant laquelle elle se produit.

14) Titres de participation non consolidés et autres immobilisations financières

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation, dans des sociétés non consolidées, sont comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de

l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

À chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de perte de valeur de ces actifs. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

15) Titres mis en équivalence

Les participations dans des entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat de l'entreprise détenue est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part dans le résultat net des participations mises en équivalence » du compte de résultat. Les distributions reçues de l'entreprise détenue réduisent la valeur comptable de la participation. Des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires dans le cas de modifications de la valeur de la participation du Groupe dans l'entreprise détenue dues à des variations des capitaux propres de l'entité détenue qui n'ont pas été comptabilisées dans son résultat. De telles modifications sont notamment celles qui résultent de la réévaluation des immobilisations corporelles et des écarts de conversion. La quote-part de l'investisseur dans ces changements est comptabilisée directement dans les capitaux propres de l'investisseur.

16) Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks de matières consommables, pièces détachées, emballages et produits finis sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris les coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Pour les stocks à forte rotation, essentiellement composés de matières périssables, cette méthode est approximée, pour la majeure partie des stocks, par une évaluation au dernier coût d'achat.

Les coûts de revient sont généralement calculés selon la méthode du premier entré- premier sorti.

17) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprend les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ils sont considérés comme détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie.

La trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan correspond à la trésorerie telle que définie ci-dessus. La trésorerie et les équivalents de trésorerie n'y correspondant pas sont classés sous la rubrique « Autres actifs courants ».

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

18) Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

19) Intérêts minoritaires

La participation des actionnaires minoritaires aux pertes des filiales est limitée à leur part de capitaux propres et de compte courant. L'excédent est pris en charge par la société mère.

20) Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

a) Régimes de retraite : régimes à cotisations définies

Les indemnités de départ en retraite sont provisionnées de la manière suivante : les engagements résultant des conventions collectives applicables aux sociétés du Groupe sont calculés salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue de départ en retraite et au prorata de l'ancienneté acquise rapportée à l'ancienneté future à l'âge de la retraite. L'actualisation des engagements et la revalorisation des salaires ont été calculés par une méthode actuarielle et il est considéré que les départs se font à l'initiative du salarié. En ce qui concerne les modalités de départ à la retraite, l'hypothèse retenue est un départ à l'initiative du salarié lorsqu'il a suffisamment cotisé pour avoir une retraite à taux plein. Les âges de départ à la retraite sont de 64 ans pour les cadres, 63 ans pour les non cadres, 61 ans pour les employés et 60 ans pour les ouvriers.

b) Indemnités de cessation de services

Les indemnités dues aux mandataires sociaux pour atteinte de la limite d'âge fixée par les statuts ont été provisionnées en prenant en compte les probabilités de présence dans l'entreprise à la date hypothétique du versement. Ces engagements correspondent au versement d'une indemnité en numéraire basée sur la rémunération des mandataires et font l'objet d'une actualisation.

c) Autres avantages à long terme

Les médailles du travail sont provisionnées de la manière suivante : les gratifications versées par le groupe sont calculées salarié par salarié, en prenant en compte les probabilités d'espérance de vie et de présence dans l'entreprise à la date prévue du versement de la gratification et au prorata des années de travail. Ces engagements font l'objet d'une actualisation.

21) Autres provisions pour risques et charges

Conformément à la norme IAS 37- Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels- des provisions sont comptabilisées pour des risques et charges nettement précisées quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis du tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

22) Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité ou le groupe d'entités possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de nature d'impôts levés par la même autorité de taxation.

23) Actifs et passifs courants et non courants

Conformément à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

24) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente, comme définis par l'IFRS 5, sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

25) Revenus

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

26) Résultat opérationnel courant

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra) les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

27) Charges ou produits opérationnels non courants

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels.

28) Coût de financement

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée principalement des dettes auprès des établissements de crédit et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

29) Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice.

Ce nombre, ainsi que le résultat de base par action, est modifié pour tenir compte de l'effet éventuel de dilution des actions à émettre dans le cadre des obligations remboursables ou convertibles émises.

Lorsque le résultat de base par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

D. Périmètre de consolidation

	Siège	Rcs	Pourcentage d'intérêt		
			31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004
VERNEUIL PARTICIPATIONS	Paris	542 099 890			
Electricité et Eaux de Madagascar	Paris	602 036 782	21,48%	21,06%	20,49%
Groupe La Tête dans les Nuages	Paris	393 010 467	59,68%	64,86%	64,82%
Société Française de Casinos	Paris	400 396 156	55,56%		
Centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	305 322 042	33,11%		
Châtel Casino	Châtelguyon	391 605 987	33,13%		
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	407 654 094	33,13%		
Société des eaux minérales et des établissements Thermaux de Châtelguyon	Châtelguyon	395 780 380	20,30%		
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Châtelguyon	395 780 364	19,81%		
SCI d'Aménagement de la zone touristique de Gruissan	Gruissan	419 100 953	32,79%		
SCI de l'hôtel du casino	Gruissan	412 196 123	33,12%		
SCI du centre d'animation Le Phoebus	Gruissan	307 605 022	32,34%		
Société immobilière Hôtelière de congrès et de thermalisme	Paris	347 497 844	32,34%		
Société du casino Le Mirage	Maroc – Agadir		27,63%		
Société hôtelière des Splendid et nouvel hôtel	Châtelguyon	395 780 075	20,25%		
SCI foncière des grands hôtels	Châtelguyon	342 241 791	20,34%		
Grand Casino de Jeux – Beaulieu-sur-Mer	Paris	390 785 723	33,09%		
Société d'exploitation de Dancing et Discothèque	Paris	414 533 612	33,12%		
Société Française de Dancings et de Discothèques	Paris	419 926 597	33,12%		
Financière Duc	Luxembourg		100,00%	100,00%	85,00%
Groupe Duc SA	Chailley	722 621 166	86,34%	86,34%	76,82%
Scea de Varennes	Chailley	384 018 644	86,34%	86,34%	76,82%
Charolles Accoupage	Chailley	382 094 092	86,34%	86,34%	76,82%
Nutri-Bourgogne	Chailley	401 735 352	86,34%	86,34%	76,82%
Drome Accoupage	Chailley	343 580 981	86,34%	86,34%	76,82%
Sovigard	Chailley	339 457 178	86,34%	86,34%	76,82%
Duc Développement International	Chailley	433 278 892	60,41%	60,41%	53,75%
SCI de la Tirandière	Chailley	390 363 463	86,34%	86,34%	76,82%
SCI de Varennes	Chailley	385 025 440	86,34%	86,34%	76,82%
Rôtisserie Duc Dijon	Chailley	448 423 053	86,34%	86,34%	76,82%
Rôtisserie Duc Dole	Chailley	449 274 638	86,34%	86,34%	76,82%
Rôtisserie Duc Fontainebleau	Chailley	448 655 134	86,34%	86,34%	76,82%
Rôtisserie Duc Auxerre	Chailley	450 509 823	86,34%	86,34%	76,82%
Rôtisserie Duc Chalon/Saône	Chailley	452 279 615	86,34%	86,34%	76,82%
Laguillaumie	Appoigny	426 520 060			38,41%
Cdfi	Issoire	453 866 493			36,88%
Slmc	Issoire	404 817 694			36,88%
Dialzo	Vergt	334 719 028	45,36%	51,17%	

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale à l'exception d'Electricité et Eaux de Madagascar qui est consolidée par mise en équivalence.

E. Dates d'arrêtés des comptes des sociétés

Toutes les sociétés ont un exercice qui commence le 1^{er} janvier et se clôt le 31 décembre à l'exception de :

- Dialzo pour laquelle une situation intermédiaire a été établie du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006,
- La Tête dans les Nuages qui clôturait ses exercices sociaux le 31 décembre de chaque année, et ce, jusqu'à la modification statutaire décidée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 juin 2006 qui a modifié cette date pour le 31 octobre de chaque année à compter de l'année 2006. De ce fait, La Tête dans les Nuages a procédé à un arrêté intermédiaire de ses comptes au 31 décembre 2006,
- Société Française de Casinos et ses filiales : SFC et la plupart de ses filiales ont un exercice social se terminant le 31 octobre de chaque année [du fait de leur assujettissement à la réglementation des casinos], à l'exception des sociétés civiles immobilières SCI d'Aménagement de la Zone Touristique de Gruissan, Sic de l'Hôtel du Casino et SCI du Centre d'Animation Le Phoebus dont les exercices sociaux se terminent le 31 décembre de chaque année. Les sociétés dont l'exercice social se termine le 31 octobre de chaque année ont néanmoins arrêté des comptes intermédiaires le 31 décembre 2006 pour les besoins de la consolidation de Verneuil Participations.

F. Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

1) Ecarts d'acquisition – Goodwill

	31.12.2006	31.12.2005
Valeur brute à l'ouverture	101	1
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises (1)	11 040	100
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente (2)	- 2 745	
Autres augmentations (diminutions)	- 101	
Valeur brute à la clôture	8 295	101
Pertes de valeurs à l'ouverture	101	
Pertes de valeur sur goodwill		101
Autres augmentations (diminutions)	- 101	
Pertes de valeur à la clôture	-	101
Valeur nette	8 295	-

(1) Représentant l'écart d'acquisition non affecté de Société Française de Casinos pour 8 294 K€ et Société du Casino Le Mirage pour 2 325 K€ (Cf.AI) supra.

(2) Ecart d'acquisition de Société du Casino Le Mirage, inscrit dans les « Actifs et groupes d'actifs destinés à être cédés » (Cf. note 10) infra.

2) Immobilisations incorporelles

	31.12.2006	31.12.2005
Valeur brute à l'ouverture	806	813
Acquisitions	59	51
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises (1)	32 165	135
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente (2)	- 658	- 145
Cessions	- 59	- 48
Autres reclassements	- 7	
Valeur brute à la clôture	32 306	806
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	586	565
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises (1)	646	
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente (2)	- 101	- 1
Autres reclassements	- 7	
Dotations de l'exercice	97	62
Reprise de l'exercice	- 58	- 40
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	1 163	586
Valeur nette	31 143	220
Dont :		
Groupe La Tête dans les Nuages	31 047	5
Groupe Duc	96	215
	31 143	220

- (1) Les acquisitions par voie de regroupement d'entreprises représentent d'une part, les justes valeurs des droits incorporels données aux casinos de Gruissan -18 338 K€, de Port-la-Nouvelle -894 K€ et de Châtelguyon -11 803 K€ lors de la prise de contrôle du groupe SFC et d'autre part, les autres actifs incorporels détenus par ce groupe. Cette juste valeur a été évaluée sur la base, soit de deux années de produit brut des jeux, soit de neuf fois l'EBITDA, ou de la moyenne de ces deux valeurs lorsqu'elles étaient trop éloignées l'une de l'autre.
- (2) Comme précédemment cité, ceux-ci représentent les actifs incorporels, propriétés de la société du Casino Le Mirage destinée à être cédée, ainsi que ceux de Dialzo.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.12.2005	Augmen- tation	Diminution	Variation de périmètre	Transfert vers des actifs à céder	Virement de poste à poste	31.12.2006
Droits d'exploitation				31 035			31 035
Concessions, brevets...	631	49	- 44	814	- 529	- 7	914
Droit au bail, Fonds de commerce	39	10		316	- 8		357
Autres immobilisations incorporelles	136		- 15		- 121		-
Valeurs brutes	806	59	- 59	32 165	- 658	- 7	32 306
Concessions, brevets...	532	66	- 43	330	- 59	- 7	819
Droit au bail Fonds de commerce	25	3		316			344
Autres immobilisations incorporelles	29	28	- 15		- 42		-
Amort. et pertes de valeur	586	97	- 58	646	- 101	- 7	1 163
Valeur nette	220	- 38	- 1	31 519	- 557	-	31 143

3) Immobilisations corporelles

	31.12.2006	31.12.2005
Valeur brute à l'ouverture	49 540	48 033
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises (1)	30 888	1 654
Acquisitions	4 746	1 793
Cessions	- 3 257	- 1 628
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente (2)	- 16 795	- 326
Réévaluation	2 417	
Transfert des immeubles de placement	968	
Autres reclassements	- 625	14
Valeur brute à la clôture	67 881	49 540
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	25 774	23 940
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	18 836	
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente (2)	- 7 673	- 141
Réévaluation	- 9	
Dotations de l'exercice	4 305	3 428
Reprise de l'exercice	- 3 288	- 1 466
Ecart de conversion		
Transfert des immeubles de placement	237	
Autres reclassements	- 788	13
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	37 394	25 774
Valeur nette	30 487	23 766
Dont :		
Groupe La Tête dans les Nuages	6 669	738
Groupe Duc	23 817	23 027
Autres	1	1
	30 487	23 766

(1) Dont 4 400 K€ d'écarts d'évaluation dégagés sur les ensembles immobiliers du casino de Gruissan -2 130 K€, de l'hôtel du casino de Gruissan -1 419 K€ et de l'hôtel de Châtelguyon -763 K€.

(2) Comme précédemment cité, ceux-ci représentent les actifs corporels, propriété de la société du Casino Le Mirage et Dialzo

La juste valeur des actifs du groupe Duc a été rapprochée des valeurs d'assurance à dire d'expert des biens de l'entreprise, expertise effectuée chaque année. Début 2006, un expert a été missionné pour déterminer la valeur d'utilité des matériels et bâtiments du site de Chailley, le plus important du groupe Duc. Les valeurs immobilisées du site de Chailley (sociétés Duc et Nutri-Bourgogne) telles que déterminées par l'expert sont supérieures aux valeurs figurant au bilan. De plus, la valeur des flux de trésorerie, basé sur un business plan réalisé sur 3 ans, projeté sur 5 ans et actualisé au taux de 6.78 %, est supérieure à la valeur des immobilisations.

Les terrains sont comptabilisés conformément à la méthode de la réévaluation, soit à leur montant réévalué (à savoir leur juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des pertes de valeur ultérieures). La juste valeur des terrains est déterminée par un rapport d'expert et par référence directe à un prix de marché pour les terrains dans l'Yonne (réf : SAFER de Bourgogne 2005). Au 31 décembre 2006, les terrains ont été réévalués de 2 426 K€ (contrepartie au poste de réserve « Ecart de réévaluation »). La valeur comptable des terrains comptabilisés selon la méthode du coût amorti serait de 343 K€.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31.12.2005	Augmen- tation	Diminution	Variation de périmètre	Transfert vers des actifs à céder	Virement de poste à poste	31.12.2006
Terrains	353	⁽¹⁾ 2 437		307	- 272	15	2 840
Constructions	24 733	1 084	- 144	14 465	- 8 875	953	32 216
Installations techniques	19 553	2 326	- 1 573	9 296	- 3 602	270	26 270
Autres immobilisations corporelles	4 110	470	- 1 539	5 588	- 3 805	766	5 590
Immobilisations en cours	791	845		1 231	- 241	- 1 661	965
Valeurs brutes	49 540	7 162	- 3 256	30 887	- 16 795	343	67 881
Terrains	8	5	- 9	16	- 10		10
Constructions	9 769	1 561	- 107	6 414	- 2 574	238	15 301
Installations techniques	12 144	2 328	- 1 639	8 088	- 2 314	- 788	17 819
Autres immobilisations corporelles	3 853	411	- 1 541	3 853	- 2 776		3 800
Immobilisations en cours				464			464
Amort. et pertes de valeurs	25 774	4 305	- 3 296	18 835	- 7 674	- 550	37 394
Valeurs nettes	23 766	2 857	40	12 052	- 9 121	893	30 487
Dont :							
Biens pris en crédit-bail							
Terrains						15	15
Constructions						953	953
Installations techniques	2 220						2 220
Autres immobilisations corporelles	389						389
Valeurs brutes	2 609					968	3 577
Constructions		48				238	286
Installations techniques	1 544	401					1 945
Autres immobilisations corporelles	368	20					388
Amort. et pertes de valeurs	1 912	469				238	2 619
Valeurs nettes	697	- 469				730	958

(1) Dont réévaluation : 2 417

4) Immeubles de placement

	31.12.2006	31.12.2005
Valeur brute à l'ouverture	1 027	1 027
Acquisitions	-	-
Cessions	-	-
Transfert en immobilisations corporelles	- 968	
Valeur brute à la clôture	59	1 027
Amortissements & pertes de valeur à l'ouverture	295	247
Dotations de l'exercice	-	49
Reprise de l'exercice	- 238	-
Amortissements & pertes de valeur à la clôture	57	295
Valeur nette	2	732

Au 31 décembre 2005, les immeubles de placement étaient principalement constitués par un ensemble immobilier, propriété de la société Duc, à usage de bureaux d'une superficie de 2 986 m² développée sur 4 niveaux, édifié sur un terrain sis à Chailley d'une contenance de 2ha 24 a 80ca, pris en crédit-bail, et sous-loué en partie. Cet ensemble immobilier avait été comptabilisé, à l'actif et au passif du bilan, sur la base de la valeur actualisée des paiements minimaux du contrat de crédit-bail considérée au commencement du contrat de location et au taux implicite de celui-ci. Après leur comptabilisation initiale, le Groupe a choisi comme méthode comptable l'évaluation selon le modèle du coût prévu par la norme IAS 40.

Cet ensemble immobilier n'a pas fait l'objet d'une évaluation en valeur de marché à dire d'expert, d'une part en raison de sa situation géographique particulière, le Groupe n'ayant pas connaissance de transactions portant sur des ensembles identiques, d'autre part en l'absence de possibilité d'estimer de façon fiable la juste valeur sur la base de projections actualisées des flux de trésorerie, l'immeuble n'étant plus loué en grande partie depuis plusieurs années. Il est prévu avec la société Duc, que les services administratifs de celle-ci soient transférés et occupent une partie de l'immeuble de Chailley sur la base d'un loyer restant à définir. Dans la mesure où le groupe Duc sera utilisateur de ces locaux, cet immeuble n'est plus considéré comme immeuble de placement et a été reclassé dans les postes concernés d'immobilisations corporelles.

Sur l'exercice 2006, les produits locatifs des immeubles de placement se sont élevés à 13 K€.

5) Participations dans des entités liées hors les titres mis en équivalence

	% de détention	31.12.2006		31.12.2005	
		Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Bless S.A.	55,01%	2 287	-	2 287	-
Prometis	19,72%	699	98	699	98
Jestin	25,00%	1 500	-	1 500	-
Total		4 487	98	4 486	98

La décision a été prise au cours du 2^{ème} trimestre 2007 de céder les titres Prometis pour un prix de 217 K€ ; cette opération sera finalisée au cours du deuxième semestre 2007.

6) Titres des sociétés mises en équivalence

	31.12.2006	31.12.2005
Valeur d'équivalence à l'ouverture	14 266	15 949
Quote-part de résultat de la période	174	- 1 282
Ecart de conversion	475	- 560
Variation de périmètre	118	193
Autres variations	12	- 35
Valeur d'équivalence à la clôture	15 049	14 266
(1) Pourcentage d'intérêt	21,48%	21,06%
Valeur d'acquisition à l'ouverture	9 773	9 773
Augmentation (diminution)	-	-
Valeur d'acquisition à la clôture	9 773	9 773
Impôts différés passifs à l'ouverture :	-	34
Augmentation	-	-
Diminution	-	-
Impôts différés passifs à la clôture :	-	34
Valeur boursière à la clôture	10 141	9 232

(1) Pourcentage de détention tenant compte des actions propres annulées.

Le Groupe n'entendant pas céder les titres Electricité et Eaux de Madagascar, la valeur boursière n'a pas été retenue comme un élément de la juste valeur de ces titres.

Les éléments significatifs des états financiers consolidés du Groupe Electricité et Eaux de Madagascar sont les suivants :

	31.12.2006	31.12.2005
Actifs non courants	88 728	83 278
Actifs courants	9 613	20 045
Actif	98 341	103 324
Capitaux propres (part du Groupe)	70 062	67 746
Intérêts minoritaires	260	244
Passifs non courants	10 595	12 032
Passifs courants	17 424	23 301
Passif	98 341	103 324
Produits des activités courantes	19 088	26 281
Résultat opérationnel courant	- 4 335	- 4 364
Résultat opérationnel	- 4 410	- 2 757
Résultat avant impôt	- 4 814	- 5 562
Résultat net de l'ensemble consolidé	849	- 6 160
Résultat net (part du groupe)	809	- 6 088

7) Autres actifs non courants

Ils concernent :

	31.12.2006	31.12.2005
Autres titres immobilisés et créances rattachées	118	119
Pertes de valeur	114	113
Valeur nette	4	4
Titres de Scpi	17	17
Pertes de valeur	-	-
Valeur nette	17	17
Prêts	526	269
Pertes de valeur	328	28
Valeur nette	198	241
Dépôts et cautionnements	2 025	1 418
Pertes de valeur	11	11
Valeur nette	2 014	1 407
Total valeur brute	2 686	1 823
Pertes de valeur	453	153
Total valeur nette	2 233	1 669
Dont :		
Groupe Duc	1 881	1 565
Groupe La Tête dans les Nuages	330	82
Verneuil Participations	21	21
Financière Duc	1	1
	2 233	1 669

Dans le poste dépôts et cautionnements figure notamment le fonds de garantie de l'affacturage de la société Duc qui représente 15% de l'encours clients cédé auxquels s'ajoutent 2% de l'encours pour les participations publicitaires compensées par les clients.

8) Contrats de location financement

	Crédit-bail mobilier	Crédit-bail immobilier	Total
Valeur nette comptable des biens pris en crédit-bail	276	681	957
Montant des redevances restant à payer :			
A moins d'un an	230	-	230
A plus d'un an et moins de cinq ans	80	-	80
A plus de cinq ans	-	-	-

Dans les biens en crédit-bail mobilier sont inclus les biens dont la location a été assimilée à un contrat de crédit bail pour une valeur nette comptable de 54 K€.

Les biens en crédit-bail immobilier concernent l'ensemble immobilier à usage de bureaux édifié sur un terrain sis à Chailley. Cet ensemble a été racheté en décembre 2006 pour une valeur de 1 euro dans les comptes sociaux.

9) Impôts différés actif

Ils correspondent principalement à l'activation des pertes fiscales reportables et des différences temporelles de La Tête dans les Nuages, soit au total 1 190 K€. Le montant de l'impôt différé reconnu correspond au résultat prévisionnel actualisé des 5 prochaines années.

Le Groupe est titulaire, au 31 décembre 2006, d'impôts différés actifs non comptabilisés à hauteur de 18,3 millions d'euros (groupe Duc 7,4 M€, La Tête dans les Nuages 6,9 M€ et Verneuil Participations 4,0 M€) correspondant aux reports déficitaires.

10) Actifs non courants et groupes d'actif à céder détenus en vue de la vente et passifs inclus dans des groupes à céder

Les actifs et passifs détenus en vue de leur revente concernent les sociétés suivantes :

	Groupe Duc	Société du Casino le Mirage	Immobilier des pôles de Gruissan et de Châtelguyon	Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	Actifs en cours de cession
Ecart d'acquisition		2 718			2 718
Immobilisations incorporelles	92	459		1	552
Immobilisations corporelles	1 836	377	7 106	149	9 468
Autres actifs non courants	55	14			69
Impôts différés actif	15				15
Actifs courants (hors trésorerie)	709	119			828
Trésorerie	401	728			1 129
Perte de valeur	- 11	- 337	- 929		- 1 277
Actifs et groupe d'actifs détenus en vue de la vente	3 098	4 078	6 177	150	13 503
Emprunts et dettes financières	839	406			1 245
Autres passifs non courants	39		96		135
Impôts différés passifs			1 115		1 115
Autres passifs courants	778	353			1 131
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente	1 656	759	1 221	-	3 636
Actifs nets	1 442	3 319	4 956	150	9 867

L'impact des activités cédées ou en cours de cession sur le compte de résultat consolidé du groupe est le suivant :

	Groupe Duc	Société du Casino le Mirage	Immobilier des pôles de Gruissan et de Châtelguyon	Société Hôtelière des Splendid et Nouvel Hôtel	Total
Chiffre d'affaires		1 299	14	1 222	2 535
Subventions et autres produits			5	15	20
Produits des activités ordinaires		1 299	19	1 237	2 555
Achats consommés		- 76		- 240	- 316
Charges externes		- 317		- 328	- 645
Charges de personnel		- 520		- 515	- 1 035
Impôts		- 11	- 27	- 61	- 99
Dotation aux amortissements			- 345	- 44	- 389
Autres charges (transfert de charges)		- 1		59	58
Résultat opérationnel courant		374	- 352	108	130
Résultat financier		- 24	- 19	- 14	- 57
Impôt sur les sociétés		- 8	350	- 1	341
Dépréciation pour maintien à la juste valeur		- 336	- 929		- 1 265
Profit (perte) sur activités abandonnées		6	- 951	93	- 852

11) Actifs biologiques

Les actifs biologiques correspondent aux stocks d'animaux vivants de groupe Duc et s'analysent ainsi :

	31.12.2006		31.12.2005	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Futurs reproducteurs	270	270	245	245
Reproducteurs	513	513	462	462
Œufs à couver	343	343	411	411
Volailles de chair	4 387	4 387	3 803	3 803
Total	5 513	5 513	4 921	4 921

En nombre de « têtes » ils s'apprécient ainsi :

	31.12.2006	31.12.2005
Futurs reproducteurs	42 560	40 800
Reproducteurs	98 710	101 500
Œufs à couver	1 576 950	2 072 500
Volailles de chair	4 306 620	3 825 019
Total	6 024 840	6 039 819

12) Stocks et en-cours

	31.12.2006		31.12.2005	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Matières premières	1 438	1 438	1 622	1 622
Autres approvisionnements	102	102		
Stocks de produits intermédiaires et finis	2 615	2 420	2 574	1 838
Stocks de marchandises	38	38		
Total	4 193	3 998	4 196	3 460
Dont :				
Groupe Duc	3 918	3 723	4 148	3 412
La Tête dans les Nuages	275	275	48	48
	4 193	3 998	4 196	3 460

13) Clients

	31.12.2006	31.12.2005
Créances clients et comptes rattachés	13 748	11 170
A déduire : provision pour dépréciation	507	- 415
Valeur nette	13 241	10 755
Dont :		
Groupe Duc	12 836	10 572
La Tête dans les Nuages	403	182
Verneuil Participations	2	1
	13 241	10 755

14) Autres actifs courants

	31.12.2006	31.12.2005
Créances sur l'Etat	427	56
Créances sur le personnel	14	5
Créances auprès des organismes sociaux	7	-
Créances sur participations non consolidées ou consolidées par mise en équivalence	76	73
Créances sur sociétés apparentées	653	699
Créances sur cessions d'immobilisations	106	424
Autres créances diverses	24 568	24 251
Charges constatées d'avance	328	369
Valeurs mobilières de placement cotées	158	158
Valeur brute	26 337	26 035
A déduire : provision pour dépréciation	- 22 234	- 21 378
Valeur nette	4 103	4 657
Dont :		
Groupe Duc	2 435	3 076
La Tête dans les Nuages	746	302
Financière Duc	526	485
Verneuil Participations	396	794
	4 103	4 657

Le poste « Créances sur cessions d'immobilisations » concerne principalement :

- la créance restant due (106 K€) par Atlas Telecom Holdings Limited à Verneuil Participations sur la cession pour 1 million de dollars des titres de la société Atlas Telecom Interactive SA effectuée au cours du quatrième trimestre 2003. Le solde résiduel, soit 140 K\$, échu le 31 décembre 2005, est garanti par un nantissement des titres cédés,
- le poste « Autres créances diverses » se compose principalement :
- de créances vis-à-vis de Bsa Bourgoin d'un montant de 21 845 K€ provisionnées à 100% depuis le 31 décembre 2000,
- une créance non récupérée sur la mairie de Beaulieu d'un montant de 565 K€. Cette créance a fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour l'intégralité de son montant.

Les créances sur les sociétés apparentées concernent les positions en comptes courants existantes avec :

	<u>31.12.2006</u>	<u>31.12.2005</u>
- Verneuil & Associés	529	615
- Malesherbes Participations	16	15
- Penthièvre Matignon	42	41
- Matignon Snc	29	28
- Foch Investissement	37	
Soit au total	653	699

Ils portent intérêts au taux Euribor 12 mois plus 0,5 points et sont remboursables à moins d'un an.

15) Actif d'impôt exigible

Il correspond au crédit d'impôt sur les sociétés.

16) Exposition au risque de change

Le groupe est exposé au titre d'une créance d'un montant de 140 K\$ correspondant à la somme restant due sur la cession des titres Atlas Telecom Interactive SA.

Les devises et les taux utilisés pour la conversion des états financiers de la société du Casino Le Mirage sont les suivants :

Devises	Taux du 30.04.2006	Taux moyen utilisé en 2006	Taux du 31.12.2006
MAD	11,03184	11,09900	11,14050

17) Capital

Au 31 décembre 2006, le capital social est composé de 1 099 265 actions (31.12.2005 : d°) d'une valeur nominale de 10 € chacune. Les statuts de la société ne prévoient pas de droits de vote double.

Le capital est ainsi réparti :

- Verneuil et Associés Snc	1 059 037 actions soit	96,34%
- Foch Investissements Snc	21 643 actions soit	1,97%
- Autres actionnaires nominatifs	4 982 actions soit	0,45%
- Public	13 603 actions soit	1,24%
Soit au total	1 099 265 actions représentant	100,00%

18) Endettement financier net

Par suite de l'acquisition de Société Française de Casinos et de ses filiales, l'endettement financier net défini par le Groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit », courants comme non courants, diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif du bilan sous la rubrique du même nom, des dettes d'acquisition du groupe SFC à l'égard du groupe Partouche, ainsi que des avances consenties par les associés, les minoritaires ou les sociétés apparentées inscrites en « Emprunts et dettes financières divers ».

Au 31 décembre 2005, les avances consenties par les associés, les minoritaires ou les sociétés apparentées ne figuraient pas dans l'endettement financier net.

	31.12.2006	31.12.2005
Emprunts auprès des établissements de crédit non courants : (1)	3 554	1 066
<i>Dont : Echéances à plus d'un an et moins de cinq ans</i>	3 301	876
<i>Echéances à plus de cinq ans</i>	253	190
Emprunts courants auprès des établissements de crédit: (2)	12 225	11 464
Trésorerie et équivalents de trésorerie :		
Valeurs mobilières de placement (3)	3 445	1 235
Disponibilités	1 943	659
	5 388	1 894
Autre endettement à moins d'un an:		
Dette sur acquisition de l'ensemble SFC (Groupe Partouche)	14 500	-
Intérêts courus vis-à-vis du Groupe Partouche	594	-
Comptes courants des associés et des sociétés apparentées	7 567	2 079
	22 661	2 079
Endettement financier net (I + II – III + IV)	33 052	12 715

(1) Dont crédit bail 80 K€

- (2) Dont crédit bail 230 K€, concours bancaires courants 9 867 K€
 (3) Les valeurs mobilières de placement n'incluent pas 80 K€, en valeur boursière, (31.12.2005 : 49 K€) de titres cotés sur un marché réglementé.

La répartition des dettes financières entre taux fixe et taux variable est la suivante :

	31.12.2006	31.12.2005
Taux fixe	18 205	2 178
Taux variable	20 239	12 432
Total	38 444	14 610

Dans les concours bancaires courants est inclus l'affacturage de groupe Duc pour un montant de 8 217 K€ au 31 décembre 2006. A l'actif du bilan, l'affacturage reste inscrit en comptes clients, la gestion du poste clients étant conservée par la société Duc. La mise en place de l'affacturage constitue un moyen de financement des besoins de trésorerie du groupe Duc, le poste client est cédé à hauteur de 75%.

Le poste client cédé est composé essentiellement de clients de la grande distribution, les risques financiers liés à l'affacturage peuvent donc être considérés comme quasi-inexistants.

Figurent en outre, dans le poste « emprunts », les financements accordés sous forme de crédit-bail au groupe Duc.

a) Dettes auprès du groupe Partouche

Les emprunts concernent principalement :

Les dettes vis-à-vis du groupe Partouche représentent le prix d'acquisition en principal des titres Société Française de Casinos et des comptes courants détenus par le groupe Partouche sur cet ensemble, soit 14,5 M€, ainsi que les intérêts courus au taux contractuel de 6%.

Elles sont garanties par un engagement de rétrocéder au groupe Partouche 39 955 actions de la société Centre d'Animation Le Phoebus, soit 99,89% de son capital, et 46 612 parts de la SCI du Centre d'Animation le Phoebus.

Elles étaient dues à hauteur de 4,5 M€ au 31 décembre 2006 et à hauteur de 10 M€ à l'échéance du 15 avril 2007. Celle du 31 décembre 2006 a été honorée le 10 janvier 2007. Celle prévue initialement le 15 avril 2007 a été repoussé par accord mutuel en date du 19 juillet 2007 au 31 octobre 2007 sous la réserve d'un règlement immédiat de 5 millions d'euros. Cette somme a été payée à groupe Partouche le 24 juillet 2007. En cas de non respect du nouveau délai du 31 octobre 2007, une pénalité de 1 million d'euros serait due.

Dans l'hypothèse où la société ne serait pas en mesure d'honorer cette échéance, le groupe Partouche pourrait exercer son option d'achat sur les titres évoqués ci-dessus. Ceci serait susceptible d'affecter les résultats futurs du groupe La Tête dans les Nuages de façon significative.

b) Comptes courants des associés, des minoritaires et des sociétés apparentées

Les avances consenties par les associés ou sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux effectif moyen pratiqué par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans. Elles sont remboursables à moins d'un an. Elles concernent les sociétés suivantes :

	<u>31.12.2006</u>	<u>31.12.2005</u>
- Frameliris	2 176	-
- Foch Investissements	1 630	872
- Verneuil Finances	-	1 157
- Verneuil & associés	1 023	-
- FD Conseils et Participations	2 641	-
- Divers autres	97	50
Soit au total	7 567	2 079

Les charges financières du groupe se sont élevées au cours de l'exercice à 1 400 K€.

19) Autres passifs non courants

	31.12.2006	31.12.2005
Dettes fiscales et sociales à plus d'un an	1 158	-
Subventions restant à reprendre	1 405	-
<i>Dont à plus d'un an et moins de cinq ans</i>	484	
<i>Dont à plus de cinq ans</i>	921	
Passifs non courants	2 563	1 097
Dont :		
Groupe Duc	2 391	1 097
Groupe La Tête dans les Nuages	172	-
	2 563	1 097

Les subventions des organismes publics ou assimilés, au titre de différentes incitations à l'investissement sont reprises en produit au prorata des amortissements des immobilisations qu'elles financent. Elles concernent principalement la station d'épuration de Duc pour 1 097 K€.

Les dettes fiscales correspondent à la partie du moratoire due à plus d'un an.

20) Provisions non courantes

	Restructuration	Indemnités de départ en retraite	Médailles du travail	Autres avantages à long terme	Total
Au 31.12.2005		1 152	155	14	1 321
Variation de périmètre		277			277
Augmentation	926	397	53	1	1 377
Montants repris utilisés					
Montants repris non utilisés		- 14	- 8		- 22
Reclassement en « passifs inclus dans des groupes destinés à la vente »		- 39			- 39
Au 31.12.2006	926	1 773	200	15	2 915
Dont :					
Groupe Duc					2 649
Groupe La Tête dans les Nuages					266
					2 915

Les provisions pour indemnités de retraite s'analysent ainsi :

a) Montants reconnus au bilan

	31.12.2006	31.12.2005
Charges à payer (passif net au bilan)	- 1 773	- 1 152
Charges constatées d'avance (actif net au bilan)	-	-
Montant net reconnu au bilan	- 1 773	- 1 152

b) Composante à inscrire au compte de résultat

	31.12.2006	31.12.2005
Coût des services rendus au cours de l'exercice	81	110
Plan social	- 125	
Coût de l'actualisation	43	78
Prestations payées		- 13
Amortissement des (gains) ou pertes actuarielles	127	- 699
Prestations devenues sans objet		- 2
Charges (produit) de l'année	126	- 525

c) Evolution des engagements au cours de l'exercice (passifs)

	31.12.2006	31.12.2005
Engagement à l'ouverture	1 152	1 638
Variation de périmètre	277	39
Reclassement en « passifs inclus dans des groupes destinés à la vente »	- 39	
Acquisition (1)	349	
Prestations payées	- 78	
Variation des composantes à inscrire au compte de résultat	113	- 525
Engagement à la clôture	1 773	1 152

21) Impôts différés

	31.12.2006		31.12.2005		Variation
	Bases	Impôt	Bases	Impôt	
Retraitement des subventions en immobilisations	1 101	367	1 160	387	
Retraitement des amortissements	79	26			
Avantages du personnel	1 813	604	1 149	383	
Charges fiscales temporairement non déductibles	345	115	252	84	
Provision pour autres avantages à long terme	163	54	160	53	
Déficits fiscaux	3 471	1 157	41	14	
Perte de valeur des actifs	3 217	1 072	25	8	
Autres bases d'actif	370	123			
Impôt différé actif	10 558	3 519	2 787	929	2 590
Provisions réglementées	2 308	769	2 384	795	
Réévaluation des immobilisations	35 596	11 865	541	180	
Crédit-bail	408	136	310	103	
Retraitement des amortissements	1 114	371			
Provision sur titres d'autocontrôle	251	84	305	102	
Provisions sur C/C groupe non fiscalisées			105	35	
Subventions d'investissement			52	17	
Autres bases de passif d'impôts	109	36			
Impôt différé passif	39 786	13 262	3 697	1 232	12 030
Impôt différé net		- 9 743		- 303	- 9 440
A déduire :					
Impôts différés nets actifs non constatés		- 158		-	
Impôts différés nets passifs constatés en « Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente »		1 115		-	
Impôts différés nets actifs constatés en « Actifs et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente »		- 15		-	
		- 8 801		- 303	
Dont :					
Impôts différés « Actifs »		1 190		516	
Impôts différés « Passifs »		- 9 991		- 818	

22) Emprunts et dettes financières divers

	31.12.2006	31.12.2005
Dépôts et cautionnements	14	54
Comptes courants des associés, des minoritaires et des sociétés apparentées (1)	7 571	2 079
Divers (2)	158	149
	7 743	2 282

(1) Cf. § 18) supra

(2) Dont Mag 1 : 146 K€

23) Fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2006	31.12.2005
Groupe Duc	16 921	13 478
Groupe La Tête dans les Nuages	2 644	641
Financière Duc	3	22
Verneuil Participations	170	151
	19 738	14 292

24) Dettes fiscales et sociales

	31.12.2006	31.12.2005
Groupe Duc	7 631	7 662
La Tête dans les Nuages	2 316	204
Financière Duc	9	
Verneuil Participations	28	25
	9 984	7 891

25) Autres dettes courantes

	31.12.2006	31.12.2005
Avances et acomptes reçus	23	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	267	27
Dette d'acquisition du groupe Sfc (1)	15 094	-
Créditeurs divers	5 024	1 219
Produits constatés d'avance (subventions à moins d'un an)	96	291
Total	20 504	1 537
Dont :		
Groupe Duc	4 592	1 481
La Tête dans les Nuages	15 886	40
Financière Duc	10	
Verneuil Participations	16	16
	20 504	1 537

(1) Cf. § 18) supra.

26) Passif d'impôt exigible

Il s'agit des impôts exigibles du groupe Duc.

27) Provisions courantes

Elles concernent les éléments suivants :

	31.12.2006	31.12.2005
Provision pour litiges prud'homaux (1)	195	143
Provision pour restructuration (2)	-	132
Provision pour Jackpot	29	-
Divers	73	84
Total	297	359
Dont :		
Groupe Duc	75	85
La Tête dans les Nuages	182	164
Verneuil Participations	39	110
	297	359

(1) Les provisions pour litiges concernent des litiges prud'homaux concernant des salariés du groupe Duc et de La Tête dans les Nuages.

(2) La diminution des provisions pour restructuration est relative à la fermeture du centre de jeux de Coquelle de La Tête dans les Nuages.

28) Informations sectorielles

L'information sectorielle est présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. Par suite de la prise de contrôle par le Groupe de Société Française de Casinos, elle est principalement organisée en fonction du découpage suivant ; La Tête dans les Nuages (jeux virtuels, casinos et thermes), groupe Duc (volaille) et groupe Eem (investissements diversifiés).

a) Analyse du capital investi

	31.12.2006		31.12.2005	
Capitaux propres	41 297	47,8 %	25 258	63,2 %
Impôts différés	8 801	10,2 %	303	0,8 %
Provisions courantes et non courantes	3 212	3,7 %	1 680	4,2 %
Endettement financier net (1)	33 052	38,3 %	(2) 12 716	31,8 %
Capitaux investis	86 361	100,0 %	39 958	100,0 %
Répartis entre :				
Groupe La Tête dans les Nuages	50 435	58,4 %	458	1,1 %
Groupe Duc	20 216	23,4 %	24 195	60,6 %
Groupe Eem	15 050	17,4 %	14 265	35,7 %
Divers (3)	660	0,8 %	1 040	2,6 %
	86 361	100,0 %	39 958	100,0 %

(1) Nonobstant l'affectation spécifique de certaines lignes de crédit à une activité ou à des investissements ressortissants de l'une ou de l'autre des activités, l'endettement est considéré au regard de la gestion du groupe comme non affecté.

(2) Au 31 décembre 2005, les avances consenties par les associés, les minoritaires ou les sociétés apparentées ne figuraient pas dans l'endettement financier net.

(3) Essentiellement les besoins en fonds de roulement de la société mère, ainsi que les avances consenties aux associés et sociétés apparentées.

b) Analyse sectorielle du bilan

	Duc	Eem	Ltdn	Divers	31.12.2006
Goodwill			8 295		8 295
Immobilisations incorporelles	95		31 047		31 143
Immobilisations corporelles	23 817		6 669	1	30 487
Immeubles de placement				2	2
Participations dans des entités liées			1	98	99
Titres mis en équivalence		15 050			15 050
Autres actifs non courants	1 881		330	22	2 233
Actifs non courants	25 793	15 050	46 342	122	87 306
Actifs non-courants et groupes d'actif à céder	3 098		10 405		13 503
Passifs inclus dans des groupes à céder	- 1 656		- 1 980		- 3 636
Actifs (passifs) destinés à la vente	1 441		8 426		9 867
Actifs biologiques	5 513				5 513
Stocks et en-cours	3 722		275		3 998
Clients et comptes rattachés	12 835		403	2	13 241
Fournisseurs et comptes rattachés	- 16 921		- 2 644	- 173	- 19 738
Dettes fiscales et sociales	- 7 631		- 2 316	- 37	- 9 984
Actifs (passifs) d'impôts exigibles	11		193		204
Autres actifs moins passifs courants et non courants	- 4 548		- 244	746	- 4 046
Actifs moins passifs hors endettement net	- 7 018		- 4 332	538	- 10 813
Capitaux investis	20 216	15 050	50 435	660	86 361
	Duc	Eem	Ltdn	Divers	31.12.2005
Immobilisations incorporelles	215		5		220
Immobilisations corporelles	23 027		738	1	23 766
Immeubles de placement	731			2	732
Participations dans des entités liées				98	98
Titres mis en équivalence		14 266			14 266
Autres actifs non courants	1 565		83	22	1 669
Actifs non courants	25 538	14 266	826	122	40 751
Actifs non-courants et groupes d'actif à céder	304				304
Actifs (passifs) destinés à la vente	304				304
Actifs biologiques	4 921				4 921
Stocks et en-cours	3 412		48		3 460
Clients et comptes rattachés	10 572		182	2	10 755
Fournisseurs et comptes rattachés	- 13 478		- 641	- 173	- 14 292
Dettes fiscales et sociales	- 7 662		- 204	- 26	- 7 891
Actifs (passifs) d'impôts exigibles	130				130
Autres actifs moins passifs courants et non courants	458		248	1 114	1 820
Actifs moins passifs hors endettement net	- 1 646		- 368	918	- 1 097
Capitaux investis	24 195	14 266	458	1 040	39 958

c) Chiffre d'affaires

	31.12.2006	31.12.2005
Groupe Duc	105 662	98 680
La Tête dans les Nuages	12 967	3 142
	118 629	101 822

d) Achats consommés

	31.12.2006	31.12.2005
Groupe Duc	45 192	43 924
La Tête dans les Nuages	796	- 4
	45 988	43 920

e) Charges externes

	31.12.2006	31.12.2005
Groupe Duc	38 536	35 087
La Tête dans les Nuages	4 396	1 983
Verneuil Participations	265	211
Financière Duc	27	16
	43 224	37 297

f) Analyse des résultats opérationnels

	31.12.2006	31.12.2005
Groupe Duc	- 3 087	- 2 811
La Tête dans les Nuages	648	- 628
Résultat des activités	- 2 439	- 3 439
Verneuil Participations (1)	115	1 209
Financière Duc	- 35	- 16
Structure	80	1 193
	- 2 360	- 2 246

(1) Au 31 décembre 2005, le résultat opérationnel était impacté positivement de la reprise de badwill sur le groupe Duc à hauteur de 1 211 K€. Au 31 décembre 2006, le résultat opérationnel est impacté positivement de la plus-value de cession consolidée des titres La Tête dans les Nuages pour 442 K€.

29) Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

	31.12.2006	31.12.2005
Groupe Eem	174	- 1 282
	174	- 1 282

30) Impôt sur les sociétés

La (charge) ou le crédit d'impôt s'analyse ainsi :

	31.12.2006	31.12.2005
Impôt courant	42	- 45
Impôts différés	1 268	- 3 100
(Impôt) crédit d'impôt	1 309	- 3 145
Dont :		
Groupe Duc	304	- 3 126
Groupe La Tête dans les Nuages	1 020	- 4
Verneuil Participations	- 15	- 15
	1 309	- 3 145

Au 31 décembre 2006, des impôts différés actif ont été activés sur une partie des déficits fiscaux du groupe fiscal Duc. Le montant activé correspond aux impôts différés passifs nets du groupe fiscal soit 43 K€. Le montant d'impôts différés actifs potentiellement activables au titre des déficits reportables s'élève à 7 396 K€.

De même, La Tête dans les Nuages a constaté des impôts différés actif à hauteur de 1 078 K€ sur une partie des pertes fiscales reportables.

Passage de l'impôt théorique à l'impôt réel

	31.12.2006	31.12.2005
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 2 972	- 7 007
Charge (produit) d'impôt sur les sociétés	- 1 651	3 145
Amortissement (reprise) des écarts d'acquisition	-	- 1 211
Résultat des sociétés mises en équivalence	- 174	1 282
Résultat avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition	- 4 797	- 3 791
Taux courant d'imposition en France	33,33%	33,83%
Charge (produit) d'impôt théorique	- 1 599	- 1 283
Effets sur l'impôt théorique :		
-des différences permanentes	149	- 80
-des ajustements des déficits fiscaux	-	5 329
-des déficits fiscaux nés dans l'exercice et non activés	1 227	1 315
-des déficits fiscaux non reconnus précédemment	- 1 479	- 2 120
-des éléments divers	51	- 16
Charge (crédit) d'impôt réel	- 1 651	3 145
Taux effectif d'impôt	34,42%	- 82,95%

31) Engagements hors bilan

a) Engagements financiers donnés

Verneuil Participations est tenue personnellement et indéfiniment responsable des dettes sociales proportionnellement à sa quote-part dans le capital des Scpi Propierre, Eurexfi Habitat, Foncier Etudes, Valloire Investissement Pierre.

Conjointement à l'acquisition pour un euro de 5 000 actions de la société Gep Industries (effectuée en 2002), Verneuil Participations s'est engagé auprès du cédant à lui verser un complément de prix égal à 75% des produits encaissés au titre desdites actions au cours d'une période de 10 ans expirant le 14 janvier 2012.

Dans le cadre de la cession de la société Cofigest et de sa filiale Sogetima, Verneuil Participation a accordé à l'acquéreur une garantie d'actif et de passif garantissant les capitaux de ces sociétés arrêtés au 31 décembre 2002. Cette garantie est expirée depuis le 31 décembre 2005, sauf pour les réclamations de nature salariale pour lesquelles la garantie expirera le 31 décembre 2007 et certaines instances judiciaires en cours au sein de la société Cofigest pour lesquelles la garantie expirera lors de l'extinction desdites procédures.

En cas de non respect du délai fixé au 31 octobre 2007 pour le paiement du solde d'acquisition des titres SFC, une pénalité de 1 million d'euros serait due à Groupe Partouche.

b) Engagements financiers reçus

Caution accordée, sans contrepartie, par la SanPaolo au profit de La Tête dans les Nuages en faveur du bailleur du siège social de ladite société pour 18 K€.

Duc Sa bénéficie, de la part d'établissements de crédit, de cautions à hauteur de 108 K€, en couverture de retenues de garanties sur la construction d'une station d'épuration et la réparation de diverses constructions.

L'abandon de créance de 125 K€ consenti par Verneuil Participations à la société Bless Sarl par acte du 2 janvier 2004 est consenti avec une clause de retour à meilleur fortune. Celle-ci prévoit que Verneuil Participations conservera son droit de créance sans intérêts sur la société Bless Sarl avant toute forme de distribution en cas de résultat bénéficiaire et ceci jusqu'à remboursement complet.

c) Engagements réciproques

Par convention en date du 28 décembre 2001, 4 462 titres IPBM ont été mis à la disposition de la société Verneuil Participations par la société Foch Investissements Snc. Ce prêt est consenti pour une durée de 11 mois à compter du 1^{er} janvier 2002, soit jusqu'au 30 novembre 2002 et est renouvelé par tacite reconduction. Il est rémunéré au taux linéaire de 1,5% l'an calculé sur la valeur des titres au 1^{er} janvier 2002.

d) Dettes garanties par des sûretés réelles

Duc SA a consenti à la Banque Populaire de Bourgogne un nantissement sur son fonds de commerce en garantie du remboursement d'un prêt de 610 K€, en principal, à compter de mars 2002 et jusqu'au complet remboursement du prêt en 2009.

Dépôt de garantie sur emprunt du groupe Duc : 11 K€.

Société Française de Casinos ou ses filiales ont, par ailleurs, accordé les hypothèques suivantes au profit de :

- La Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise, sur l'ensemble immobilier à usage d'hôtel « Le Splendid »,
- La Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise et la Banque Populaire du Massif Central sur l'ensemble immobilier du casino de Châtelguyon,
-

Dans le cadre des lignes de crédit consenties par la Société Générale, le Groupe a nanti les fonds de commerce du Centre d'Animation Le Phoebus et du casino de Port-la-Nouvelle,

Nantissement de 54 K€ par le Centre d'Animation Le Phoebus au profit de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise sur un compte d'instruments financiers,

Nantissement par la Société du Casino de Port la Nouvelle de 19 056 € de titre de la Société Bordelaise de CIC.

Les dettes vis-à-vis de groupe Partouche sont garanties par un engagement de rétrocéder à celui-ci 39 955 actions de la société Centre d'Animation Le Phoebus, soit 99,89% de son capital, et 46 612 parts de la SCI du Centre d'Animation le Phoebus.

e) Créances garanties par des sûretés réelles

La créance de 140 K\$ restant due par Atlas Telecom Holdings Limited à Verneuil Participations pour la cession des titres de la société Atlas Telecom Interactive est garantie par un nantissement des titres cédés.

Une créance de 52 K€ détenue à l'encontre de la SCI Drache est garantie par une affectation hypothécaire d'un ensemble immobilier au profit de Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme.

f) Lignes de crédit confirmées non utilisées

Duc SA dispose d'une ligne d'escompte d'un montant de 313 K€ à la clôture de l'exercice.

32) Risques et litiges

Une procédure a été engagée par la société Unofi Patrimoine à l'encontre de Cofigest et de la Scpi Logipierre 1. Cette société a commercialisé entre 1991 et 1995 des parts de Logipierre 1. Unofi Patrimoine prétend que Logipierre 1 aurait dépassé son objet social en réalisant des travaux de rénovation dans les immeubles. Elle demande au tribunal de constater l'illicéité de l'appel public à l'épargne réalisé par Logipierre 1 et la condamnation solidaire de Logipierre 1 et Cofigest à lui verser des dommages et intérêts. Après consultation de nos avocats, il a été décidé de ne pas constituer de provisions dans cette affaire qui ne repose sur aucun fondement. La demande de dommages et intérêts n'est assortie d'aucune justification ni quant à son principe, ni quant à son quantum.

Par ailleurs, dans le cadre de la gestion courante de ses activités, le Groupe est sujet à divers litiges ou contentieux dont la société estime qu'ils n'entraîneront aucun coût significatif ou n'auront aucune incidence sensible sur sa situation financière, son activité ou son résultat.

33) Charges de personnel, effectif et droit à la formation

	31.12.2006	31.12.2005
Charges de personnel :		
Salaires et traitements	18 644	15 161
Charges sociales	6 874	5 700
	25 518	20 861
Dont :		
Groupe Duc	20 241	19 918
La Tête dans les Nuages	5 217	913
Verneuil Participations	60	30
	25 518	20 861
Effectif moyen :		
Cadres	60	42
Agents de maîtrise	79	57
Employés, ouvriers	715	661
	854	760
Dont :		
La Tête dans les Nuages	207	46
Groupe Duc	646	713
Verneuil Participations	1	1
	854	760

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle.

34) Informations relatives aux parties liées

a) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

	31.12.2006			31.12.2005		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme (1)						
Avantages postérieurs à l'emploi						
Avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat						
Paiement en actions						
	-	-	-	-	-	-

(1) Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés

b) Autres transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

		31.12.2006			31.12.2005		
		Charges	Produits	Créances (dettes)	Charges	Produits	Créances (dettes)
Verneuil Participations							
Verneuil & Associés	Compte courant		4	- 975		2	134
Penthièvre Matignon	Compte courant		1	42		1	41
Foch Investissement	Compte courant	38		- 1 227	14		- 822
Verneuil Finances Snc Matignon	Compte courant		51	-	10		- 1 157
Malesherbes Particip.	Compte courant		2	29		1	28
FDCP	Compte courant	51		- 2 020			-
Financière Duc							
Verneuil Finances	Compte courant			481			481
Foch Investissement	Compte courant			37			
Divers autres	Compte courant			- 51			- 51
La Tête dans les Nuages							
FDCP	Compte courant	21		- 621			-
Foch Investissement	Compte courant	3		- 403			
Total		113	58	- 4 694	24	4	- 1 331

35) Evénements postérieurs

L'ensemble immobilier, à usage de casino, sis à Gruissan, 11430 Pech Maynaud, propriété de la SCI du Centre d'Animation le Phoebus, a été cédé le 9 janvier 2007 pour un prix de 2 461 K€ hors taxe. Un nouveau bail commercial étant signé parallèlement avec l'acquéreur.

De même, l'ensemble immobilier, à usage d'hôtel, sis à Gruissan, 11430 boulevard de Sagne, propriété de la SCI de l'Hôtel du Casino, a été également cédé le 9 janvier 2007 pour un prix de 2 490 K€ hors taxe.

La décision a été prise au cours du 2^{ème} trimestre 2007 de céder les titres Prometis pour un prix de 217 K€ ; cette opération sera finalisée au cours du deuxième semestre 2007.

L'échéance de règlement de la dette Partouche, initialement prévue le 15 juillet 2007, a été prorogée d'un commun accord au 31 octobre 2007, sous la réserve d'un règlement immédiat de 5 millions d'euros. Pour financer ce règlement partiel, la Tête dans les Nuages a procédé en juillet 2007 à l'émission d'un emprunt obligataire global de 5 062 500 € composé de 125 obligations de 40 500 € de nominal chacune émises au pair. Les fonds ont été versés à Groupe Partouche le 24 juillet 2007. Ces obligations portent intérêts au taux de 9% l'an, le principal et les intérêts étant remboursables à l'échéance dans les 6 mois de la souscription, celle-ci pouvant être prolongée, une fois, pour une nouvelle période de 6 mois à l'option de la société.

LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Rapport des commissaires aux comptes

Comptes consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société VERNEUIL PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Ces comptes ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2005 retraitées selon les mêmes règles.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. Dans notre rapport du 13 septembre 2006 relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, nous avons formulé la réserve suivante :

« 1. Les comptes consolidés de la société Duc ont été consolidés par intégration globale dans la société Verneuil Participations. Toutefois, les comptes consolidés relatifs au 31 décembre 2005 de ladite société ont été certifiés sous la réserve suivante :

« Dans le cadre de la première application des règles françaises (CRC 2002-10 et 2004-06) à compter du 1^{er} janvier 2005 et des normes IFRS aux 1^{er} janvier 2004, 30 juin 2004, 31 décembre 2004, 30 juin 2005 et 31 décembre 2005 et conformément à ce qui est précisé dans la note 6 de l'annexe, le groupe a choisi de retraiter les immobilisations par composant de manière rétrospective en retenant des durées d'amortissement correspondant aux durées d'utilisation prévues des biens considérés.

Cette pratique a conduit, dans les comptes consolidés du groupe Duc, à diminuer les amortissements antérieurement pratiqués et donc à augmenter la valeur nette comptable des immobilisations corporelles concernées au 1^{er} janvier 2004 d'un montant de 13,5 M€ par rapport à une valeur nette comptable initiale de

11 M€, soit après prise en compte d'une charge d'impôt différé de 4,6 M€, un accroissement des capitaux propres consolidés de 8,9 M€.

Au 31 décembre 2005, il a été procédé à la mise en œuvre de tests de dépréciation eu égard aux indices de pertes de valeur résultant d'une exploitation toujours déficitaire. Ainsi qu'il est indiqué à la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés, dans le cadre de cette démarche, votre société a mandaté un expert indépendant aux fins d'évaluer la valeur des immobilisations détenues par le groupe Duc. Ces expertises ont confirmé les valeurs nettes comptables des immobilisations retenues pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2005.

En raison de la situation déficitaire liée notamment aux effets de la grippe aviaire, votre société n'a pas mis en œuvre une démarche d'évaluation des immobilisations fondée sur les flux futurs de trésorerie nets actualisés conformément aux dispositions des paragraphes 30 et suivants de la norme IAS 36. Dans ce contexte nous n'avons pas été en mesure de nous assurer de la valeur d'utilité de ces immobilisations ».

Pour ces mêmes raisons, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les éléments suivants :

- valeur d'utilité des immobilisations du groupe Duc inscrites à l'actif du bilan de votre société ;
- suffisance des provisions pour pertes de valeur des actifs constatées dans les comptes consolidés 2005. »

Les comptes consolidés de la société Verneuil Participations comprennent les comptes du groupe Duc arrêtés au 31 décembre 2006 consolidés par intégration globale. Ces derniers ont été certifiés sous la réserve suivante :

« La note 6 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2006 indique qu'un test de dépréciation sur les immobilisations a été opéré sur la base d'un business plan réalisé sur 3 ans.

En raison de la situation déficitaire des cinq derniers exercices et des effets de la grippe aviaire, nous ne pouvons pas nous prononcer sur le business plan sur lequel se fondent les tests de dépréciation réalisés. Dans ce contexte, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de la valeur d'utilité de ces immobilisations. »

A la date d'émission de notre rapport, les données financières semestrielles 2007 du groupe Duc présentent une amélioration de la situation de la filiale et la réalisation des objectifs fixés dans le business plan qui rendent sans objet les réserves mentionnées ci-dessus.

2. Ainsi qu'il est exposé dans la note V A v) « Impact de la grippe aviaire sur les activités du groupe Duc » de l'annexe, en dépit de sa situation déficitaire et des effets de la grippe aviaire, les comptes du groupe Duc ont été arrêtés selon le principe comptable de la continuité d'exploitation et intégrés selon ce même principe dans les comptes consolidés du groupe Verneuil Participations.

Nous attirons votre attention sur le maintien des soutiens financiers de ses actionnaires sans lesquels ce principe pourrait s'avérer non approprié.

3. La note V A v) de l'annexe relative à l'« impact de la grippe aviaire sur les activités du groupe Duc » précise que le groupe Duc a bénéficié d'aides au sauvetage et à la restructuration ainsi que de la mise en place d'un moratoire de paiement.

Nous attirons votre attention sur les modalités de prise en compte des pénalités pour retard de paiement liées à ce moratoire.

4. Nous attirons également votre attention sur la note V E 18 a) de l'annexe relative aux « Dettes auprès du groupe Partouche » exposant les modalités de remboursement de la dette vis-à-vis du Groupe Partouche et l'impact du non respect de l'échéance du 31 octobre 2007 sur les résultats futurs du groupe Société Française de Casinos (ex – La Tête dans les Nuages) consolidé par intégration globale dans les comptes de Verneuil Participations.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

1. Dans leur rapport sur les comptes consolidés, les commissaires aux comptes du groupe Duc ont formulé les appréciations suivantes :

« Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe, dans sa note

1.2, donne une information appropriée sur la situation de la société au regard du contexte particulier lié à la grippe aviaire. »

2. Dans leur rapport sur les comptes consolidés, les commissaires aux comptes du groupe Electricité et Eaux de Madagascar ont formulé les appréciations suivantes :

« Comme indiqué en note C. 8) « Tests de dépréciation », votre société a soumis ses actifs à des tests de dépréciation à la clôture pour déterminer les éventuelles provisions nécessaires.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations de la direction sur la valeur d'inventaire des actifs suivants et notamment, comme exposé dans la note C.8) « Tests de dépréciation » de l'annexe consolidés, que la valeur nette de l'investissement dans les six hôtels de la chaîne Victoria situés au Vietnam et au Cambodge est appréciée sur la base d'une évaluation globale d'une chaîne hôtelière au fonctionnement intégré, à l'exception de l'hôtel Victoria Angkor qui est évalué séparément des autres éléments de la chaîne. »

3. Dans leur rapport sur les comptes consolidés clos le 31 octobre 2006, les commissaires aux comptes du groupe La Tête dans les Nuages ont formulé les appréciations suivantes :

« Votre société apprécie la valeur des droits incorporels selon les modalités décrites dans les notes de l'annexe intitulées « immobilisations incorporelles » et « tests de dépréciation » du paragraphe relatif aux règles et méthodes d'évaluation. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre société et des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ses estimations. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations. »

4. La note V E 6) « Titres des sociétés mises en équivalence » de l'annexe expose les méthodes comptables relatives à la valeur retenue pour apprécier la juste valeur des titres du groupe Electricité et Eaux de Madagascar.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations, données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Châtillon et Reims, le 13 septembre 2007

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT
Michel BACHETTE-PEYRADE

MAZARS & GUERARD
Pierre SARDET

2 - COMPTES SOCIAUX

- . Les comptes sociaux**
- . L'annexe aux comptes sociaux**
- . Le tableau des résultats financiers des 5 derniers exercices**
- . L'état des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2006**
 - . Le rapport général des Commissaires aux Comptes**
 - . Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes**

LES COMPTES SOCIAUX**I. BILAN AU 31 DECEMBRE 2006 (en Euros)**

Actif	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Terrains		1 418	1 418
Constructions		121	144
Matériel de bureau		778	1 016
Immobilisations corporelles	C.1	2 317	2 578
Participations	C.2.1	14 510 545	14 365 515
Autres titres immobilisés	C.2.2	8 187 357	8 187 357
Créances rattachées à des participations	C.2.3	2 293 276	2 200 292
Prêts	C.2.4	0	0
Autres immobilisations financières	C.2.4	370 546	83 671
Immobilisations financières		25 361 724	24 836 835
Créances clients et comptes rattachés	C.3.4	36 753	22 812
Autres créances	C.3.4	2 549 677	778 835
Valeurs mobilières de placement	C.5	80 390	48 866
Disponibilités		45 570	3 147
Actif circulant		2 712 389	853 660
Ecart de conversion		14 158	6 682
Compte de régularisation	C.6	14 158	6 682
Total		28 090 588	25 699 755
Passif	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Capital		10 992 650	10 992 650
Bons de souscription exercés			
Primes d'émission, de fusion, d'apport		22 513 867	22 513 867
Ecarts de réévaluation		1 124	1 124
Réserve légale		152 937	152 937
Réserves réglementées		0	0
Autres réserves		1 145 909	1 145 909
Report à nouveau		(15 658 454)	(9 437 348)
Bénéfice ou perte de l'exercice		662 366	(6 221 106)
Capitaux propres	C.7	19 810 399	19 148 033
Provisions pour risques et charges	C.8	14 158	77 650
Provisions pour risques et charges		14 158	77 650
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	C.9		4 466
Emprunts et dettes financières divers	C.10	8 051 716	6 276 905
Dettes fiscales et sociales	C.13	28 732	25 317
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		169 658	151 459
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	C.11		
Autres dettes	C.12	15 925	15 925
Dettes		8 266 031	6 474 072
Total		28 090 588	25 699 755

II. **COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2006** (en Euros)

	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Prestations de services		36 967	13 552
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		87 950	205 319
Autres produits	C.15		
Produits d'exploitation		124 917	218 871
Autres achats et charges externes	C.16	265 159	210 567
Charges de personnel		59 372	30 490
Impôts, taxes et versements assimilés		57 902	46 457
Dotations aux amortissements sur immobilisations		261	197
Dotations aux dépréciations			18 750
Autres charges sur gestion courante			
Charges d'exploitation		382 694	306 461
Résultat d'exploitation		(257 777)	(87 590)
Produits financiers	C.17	1 056 874	799 504
Charges financières	C.17	361 391	6 925 665
Résultat financier		695 483	(6 126 161)
Résultat courant avant impôt		437 706	(6 213 751)
Produits exceptionnels	C.18	558 785	348 145
Charges exceptionnelles	C.18	319 125	340 500
Résultat exceptionnel		239 660	7 645
Impôt sur les bénéfices		15 000	15 000
Bénéfice ou perte de l'exercice		662 366	(6 221 106)

L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

A. OPÉRATIONS MAJEURES DE L'EXERCICE

A.1 Titres de participation et créances rattachées

Suite à diverses cessions d'actions intervenues au cours de l'exercice, nous détenons dorénavant 644.534 actions représentant 59,68% du capital social de la société LA TÊTE DANS LES NUAGES pour 2.969 K€ (au 31 décembre 2005 : 700.412 titres pour 3.226 K€ soit 64 ,86% du capital).

Les avances consenties à la société DUC SA s'élèvent au 31 décembre 2006 à 2.293 K€ (intérêts compris) contre 2.200 € au 31 décembre 2005 soit une augmentation de 93 K€.

Les titres DUC SA figurant au bilan pour 4.656 K€ ont fait l'objet d'une dépréciation complémentaire de 138 K€. La valette nette au 31 décembre 2006 s'élève à 1.680 K€. Cette dépréciation a été calculée sur la base de la situation nette consolidée de cette filiale.

Les titres FINANCIÈRE DUC SA figurant au bilan pour 1.800 K€ ont été dépréciés à 100 %. Cette dépréciation a été calculée en fonction de la situation nette négative FINANCIERE DUC SA au 31 décembre 2006.

A.2 Immobilisations corporelles

Aucun mouvement significatif n'est intervenu sur l'exercice.

A.3 Autres titres immobilisés

Aucun mouvement significatif n'est intervenu sur l'exercice.

A.4 Valeurs mobilières de placement

Aucun mouvement significatif n'est intervenu sur l'exercice.

A.5 Groupe et associés

Les comptes courants ouverts auprès des sociétés du groupe ont fait l'objet d'une rémunération sur l'année 2006. Cette rémunération est fixée au taux Euribor + 0,5 %.

B. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

B.1 Hypothèses de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre. (sauf exception mentionnée en B.2)
- Indépendance des exercices

B.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par le règlement 99-03 relatif à la réécriture du P.C.G homologué par arrêté ministériel du 22 juin 1999 et publié au journal officiel du 21 septembre 1999 ainsi que des différents règlements du Comité de la Réglementation Comptable qui sont venus successivement le modifier.

Les règles, méthodes et principes comptables utilisés sont identiques à ceux retenus pour l'exercice précédent.

La dépréciation des titres DUC SA a été calculée au 31 décembre 2006 sur la base de la situation nette consolidée de cette filiale. Au 31 décembre 2005, cette dépréciation avait été calculée sur la base du cours du marché.

La société s'est conformée aux règlements CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

B.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- constructions : linéaire sur 30 à 40 ans.
- matériel de bureau : linéaire sur 4 ans

B.4 Participations et créances rattachées

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres, des perspectives de rentabilité des sociétés et la valeur probable de négociation. Pour les titres de participation cotés, la valeur de marché du titre est prise en compte et dans certains cas les critères précités peuvent également être retenus.

B.5 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constatée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition. Pour les titres non cotés, la valeur d'inventaire est déterminée en fonction des capitaux propres et des perspectives de rentabilité des sociétés ; pour les titres cotés, le cours du dernier jour du dernier mois boursier est retenu.

B.6 Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée s'il existe un risque de non-recouvrement.

Les créances en monnaies étrangères ont été converties au cours de la clôture.

B.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition. Si la valeur du marché est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est constatée à due concurrence. Dans le cas de titres cotés, cette valeur de marché est déterminée sur la base des cours de Bourse à la date de clôture. Les pertes et les gains réalisés lors de la cession de valeurs mobilières de placement sont inscrits au compte de résultat sur l'exercice de réalisation des transactions. Les pertes et les gains réalisés sur l'exercice, ainsi que les dépréciations pour moins-values latentes sont inscrits en résultat financier.

B.8 Disponibilités

La trésorerie se décompose en soldes bancaires.

B.9 Provisions

Les provisions sont relatives aux principales éventualités suivantes :

- Perte de change
-

Ces provisions ont été évaluées conformément à l'application du règlement sur les passifs (CRC-2000-06 du 7 décembre 2000) sur les passifs.

B.10 Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et des éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

C. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

C.1 Immobilisations corporelles

	31.12.2006	31.12.2005
Valeur brute à l'ouverture	3	2
<u>Acquisitions</u>		
Matériel de bureau		1
<u>Cessions</u>		
Terrains		
Constructions		
Installations générales, agencements et aménagements divers		
Valeur brute à la clôture	3	3
Amortissements et provisions à l'ouverture	1	1
Dotations de l'exercice	n.s	
Reprises de l'exercice		
Amortissements et provisions à la clôture	1	1
Valeur nette	2	2

C.1.1 Les immobilisations corporelles se ventilent ainsi :

	31.12.2006		31.12.2005	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
Terrains	1	1	1	1
Constructions	1	-	1	-
Matériel de bureau	1	1	1	1
Total	3	2	3	2

C.2 Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent ainsi :

	31.12.2006		31.12.2005	
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette
<u>Titres de participation</u>				
Electricité et Eaux de Madagascar S.A. (1)	9.773	9.773	9.773	9.232
Duc S.A.	4.656	1.680	4.656	1.819
Bless SARL	2.287		2.287	
Prometis S.A.	699	85	699	85
La Tête dans les Nuages S.A. (1)	2.969	2.969	3.226	3.226
SARL Mag 1	4	4	4	4
Jestin S.A. (1)	1.500		1.500	0
Gep Industries S.A.	76		76	0
Financière Duc S.A. (1)	1.800		1.800	
Sous-total	23.764	14.511	24.021	14.366
<u>Autres titres immobilisés</u>				
Obligations Financière Duc S.A.	11.475	8.171	11.475	8.171
Dialzo S.A.	n.s	n.s	n.s	n.s
Scheva	38		38	0
Propierre SCPI	13	13	13	13
Eurexfi Habitat SCPI	1	1	1	1
Foncier Etudes SCPI	1	1	1	1
Valloire Investissements Pierre SCPI	1	1	1	1
Sous-total	11.529	8.187	11.529	8.187
<u>Créances rattachées à des participations</u>				
Société apparentée Duc S.A.	2.293	2.293	2.200	2.200
Sous-total	2.293	2.293	2.200	2.200
<u>Prêts</u>				
Webset SARL	23	0	23	0
Intérêts sur prêt Webset SARL	6	0	5	0
Sous total	29	0	28	0
<u>Autres immobilisations financières</u>				
Intérêts courus sur obligations Financière Duc S.A.	370	370	84	84
Sous total	370	370	84	84
TOTAL	37.985	25.361	37.862	24.837

(1) Voir informations détaillées § A.1

C.2.1 Titres de participation

	31.12.2005	Augmentation	Diminution	31.12.2006
Titres de participations				
Electricité et Eaux de Madagascar S.A.	9.773			9.773
A déduire dépréciations	541		541	
Duc S.A.	4.656			4.656
A déduire dépréciations	2.837	139		2.976
Bless SARL	2.287			2.287
A déduire dépréciations	2.287			2.287
Prometis S.A.	699			699
A déduire dépréciations	614			614
La Tête dans les Nuages S.A.	3.226		257	2.969
A déduire dépréciations				
Sarl MAG 1	4			4
A déduire dépréciations				
Jestin S.A.	1.500			1.500
A déduire dépréciations	1.500			1.500
Gep Industries S.A.	76			76
A déduire dépréciations	76			76
Financière Duc S.A.	1.800			1.800
A déduire dépréciations	1.800			1.800
Valeur brute	24.021		257	23.764
Valeur nette	14.366	<139>	284	14.511

La variation nette est imputable aux éléments suivants :

- La Tête Dans Les Nuages : Cessions de 55.878 titres	(257)
- Aux dotations et reprises pour dépréciations de l'exercice	
Duc SA	(139)
Electricité Et Eaux de Madagascar SA	541
Soit au total	145

C.2.2 Autres titres immobilisés

	31.12.2005	Augmentation	Diminution	31.12.2006
Autres titres immobilisés				
Obligations Financière Duc S.A. (1)	11.475			11.475
A déduire dépréciations (2)	3.304			3.304
Dialzo S.A.	n.s			n.s
A déduire dépréciations				
Scheva	38			38
A déduire dépréciations	38			38
Propierre SCPI	13			13
A déduire dépréciations				
Eurexfi Habitat SCPI	1			1
A déduire dépréciations				
Foncier Etudes SCPI	1			1
A déduire dépréciations				
Valloire Investissements Pierre SCPI	1			1
A déduire dépréciations				
Valeur brute	11.529			11.529
Valeur nette	8.187			8.187

(1) Cette société de droit luxembourgeois, au capital de 1.800.000 Euros divisé en 18.000 actions d'une valeur nominale de 100 Euros chacune, constituée en vue de la reprise de la société DUC S.A., société française dont les actions sont admises à la cote du second marché de la Bourse de Paris, a émis le 15 septembre 2005 un emprunt obligataire privé de 11.475.000 Euros représenté par 45.900 obligations d'une valeur nominale de 250 Euros chacune. Elles portent intérêts au taux de 2,5 % l'an payable le 15 septembre de chaque année. Cet emprunt échera le 14 septembre 2010.

Le remboursement se fera intégralement au pair au siège social de l'émetteur. Toutefois, il pourra faire l'objet d'un remboursement anticipé au gré de l'émetteur en cas de fluctuation du marché financier pouvant être préjudiciable à la société émettrice.

(2) Les obligations Financière Duc SA ont fait l'objet d'une dépréciation de 3.304 K€.

C.2.3 Créances rattachées à des participations

Il s'agit des avances consenties à la société DUC S.A. Ces avances ont fait l'objet de calcul d'intérêts au 31 décembre 2006 pour 93 K€.

C.2.4 Prêts et autres immobilisations financières

	31.12.2005	Augmentation	Diminution	31.12.2006
<u>Prêts</u>				
Webset sarl	23			23
A déduire dépréciations	23			23
Intérêts sur prêt Webset SARL	5	1		6
A déduire dépréciation	5	1		6
Valeur brute	28	1		29
Valeur nette	0	0		0
<u>Autres immobilisations financières</u>				
Intérêts courus sur obligations Financière Duc S.A.	84	286		370
A déduire dépréciation				
Valeur brute	84	286		370
Valeur nette	84	286		370

Par ailleurs, le prêt accordé à la société WEBSET le 7 février 2000 et remboursable le 7 février 2001 portant intérêts au taux légal n'a fait l'objet d'aucun remboursement. Ce prêt ainsi que les intérêts courus ont été dépréciés à 100 %. La société WEBSET par jugement du 3 avril 2003 a été mise en liquidation judiciaire.

C.3 Créances clients et comptes rattachés - Autres créances

	31.12.2006	31.12.2005
Valeur brute	2.626(1)	857
A déduire dépréciations	40	55
Valeur nette	2.586	802

Les autres créances incluent les éléments suivants :

	<u>31.12.2006</u>	<u>31.12.2005</u>
- Les clients	46	32
- Des créances sur l'Etat au titre de l'impôt sur les sociétés	4	19
- Les avances en principal faites aux sociétés du groupe	2.330	261
- Les intérêts courus sur avances	53	5
- Des créances diverses	193 ⁽¹⁾	540
Valeur brute	2.626	857

Les dépréciations concernent principalement

	<u>31.12.2006</u>	<u>31.12.2005</u>
- Les clients	9	9
- Les débiteurs divers	27	27
- Impôts sur les sociétés	4	19
Total	40	55

(1) dont 106 K€ de solde à recevoir sur la cession des titres ATLAS TELECOM.

C.4 Echéances des créances

	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Actif immobilisé	2.693	2.693		
Prêts	29	29		
Autres immobilisations financières	371	371		
Créances rattachées à des participations	2.293	2.293		
Actif circulant	2.626	2.626		
Clients et comptes rattachés	46	46		
Autres créances	2.580	2.580		
Total	5.319	5.319		

C.5 Valeurs mobilières de placement

	31.12.2006			31.12.2005		
	Valeur comptable		Valeur de marché	Valeur comptable		Valeur de marché
	Brute	Nette		Brute	Nette	
Titres cotés	158	80	80	158	49	49
TOTAUX	158	80	80	158	49	49

C.5.1 Tableau des plus ou moins value latentes sur valeurs mobilières de placement

	Valeur d'acquisition	Valeur au 31.12.2006	Plus-value latente	Moins-value latente
<u>TITRES COTES</u>				
<u>Actions</u>				
15.630 titres CTA Holding	149	78		71
13.173 titres Newbourse Group	9	2		7
TOTAL	158	80		78

C.6 Compte de régularisation

Il s'agit de l'écart de conversion constaté au 31 décembre 2006 sur la créance détenue sur la société ATLAS TELECOM HOLDING LIMITED.

C.7 Capitaux propres

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

	31.12.2005	Affectation du résultat(1)	Augmentation de capital	Affecta. Réserve des PVLVT (1)	Résultat de l'exercice	31.12.2006
Capital	10.993					10.993
Primes émission	22.514					22.514
Ecart réévaluation	1					1
Réserve légale	115					115
Réserves légale des plus-values nettes à long terme	38					38
Réserves indisponibles	6					6
Réserve des plus-values nettes à long terme	0					0
Autres réserves	1.140					1.140
Report à nouveau	< 9.437 >	< 6.221 >				< 15.658 >
Résultat de l'exercice	< 6.221 >	< 6.221 >			662	662
	19.149	0			662	19.811

(1) Selon A.G.O du 29 septembre 2006

La variation des fonds propres de la société au cours de l'exercice correspond :

- au résultat (bénéfice) au 31 décembre 2006 : 662

Variation du capital social (en actions)

Aucune variation sur le capital social au cours de l'exercice.

Détention du capital social

Le capital social est détenu par

VERNEUIL ET ASSOCIES SNC	1.059.037 actions soit	96,34 % (des droits de vote)
FOCH INVESTISSEMENTS SNC	21.643 actions soit	1,97 % (des droits de vote)
Actionnaires nominatifs	4.982 actions soit	0,45 % (des droits de vote)
Public	13.603 actions soit	1,24 % (des droits de vote)

C.8 Provisions

Les provisions concernent :

- Perte de change ⁽¹⁾ 14

(1) Cf. § C.6

C.9 Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit

Ils incluent les éléments suivants :

	31.12.2006	31.12.2005
Emprunt à l'ouverture de l'exercice	0	0
Emprunt souscrit au cours de période	0	
Remboursements de la période	0	0
Emprunt à la clôture de l'exercice	0	
Intérêts courus sur emprunt	0	
Etablissements financiers créditeurs		4
Agios à payer et intérêts courus sur établissements financiers créditeurs		
Total	0	4
Echéances à moins d'un an		4
Echéances à plus d'un an		

C.10 Emprunts et dettes financières divers

	31.12.2006	31.12.2005
Emprunts de titres (1)	783	783
Intérêts courus sur emprunts de titres	66	34
Dépôts de garantie reçus		
Dettes financières diverses		
Groupe et associés (2)	7.202	5.460
A la clôture	8.051	6.277
Echéances à moins d'un an	8.051	6.277
Echéances à plus d'un an et moins de 5 ans		

(1) Les emprunts de titres concernent :

- 4.462 titres IPBM pour	47
- 4.300 titres Partner Régularité pour	736
Total	783

Les titres IPBM avaient été prêtés jusqu'au 30 novembre 2002, mais ont fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction. Ils portent intérêt au taux annuel de 1,5 %.

Les titres PARTNER REGULARITE avaient été prêtés jusqu'au 3 février 2004. Ils ont fait l'objet d'un renouvellement pour une durée de 11 mois à compter du 3 février 2004. Le prêt de titres PARTNER REGULARITE a été reconduit. Il porte intérêts au taux annuel de 4,15 %.

(2) Le poste « groupe et associés » inclut les éléments suivants :

- Avances en principal consenties par les sociétés du groupe (au 31 décembre 2005 : 5.417)	7.130
- Intérêts courus sur ces avances (au 31 décembre 2005 : 24)	52
- Acomptes sur dividendes SCPI 2006 (au 31 décembre 2005 : 19)	20
Soit au total	7.202

Ces avances consenties en comptes courants, sans terme fixe, sont rémunérées au taux EURIBOR + 0.5 % an selon les conventions de trésorerie en date du 1^{er} juillet 2004 et leurs avenants signés en 2005 et 2006.

C.11 Etat des échéances des dettes

Les dettes sont à moins d'un an.

C.12 Autres dettes

	31.12.2006	31.12.2005
Créditeur : La Lieutenante S.A.	2	2
Créditeur : Alter Finance	14	14
Total	16	16

C.13 Dettes fournisseurs et Charges à payer

C.13.1

Les charges à payer incluses dans les postes du passif sont les suivantes :

	31.12.2006	31.12.2005
Emprunts et dettes financières divers	65	34
Fournisseurs, factures non parvenues	128	113
Dettes sociales et fiscales	9	5
	202	152

C.13.2

Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2006 s'élèvent à 42 K€ contre 38 K€ au 31 décembre 2005.

C.14 Etat des provisions

<u>Provisions</u>	31.12.2005	Augmentation	Diminution		31.12.2006
- Provision pour litige	71		64	7	0
- Provision pour perte sur marché à terme					
Provision pour perte de change	7	14	7		14
Provision pour impôt					
Provision pour amendes et pénalités					
TOTAL 1	78	14	71	7	14
<u>Dépréciations</u>					
des titres de participation	9.655	139	541		9.253
des autres titres immobilisés	3.343				3.343
des prêts	27	1			28
sur comptes clients	9				9
des valeurs mobilières de placement	109		31		78
d'un locataire défaillant	27				27
sur avances consenties					
Imposition forfaitaire annuelle	19		15		4
Total 2	13.189	140	587		12.742
Total général	13.267	154	665		12.756
Dont dotations et reprises		154	85	580	
			d'exploitation financière exceptionnelle		

C.15 Chiffre d'affaires

	31.12.2006	31.12.2005
Prestations de services	37	14
Total	37	14

C.16 Détail des autres achats et charges externes

	31.12.2006	31.12.2005
Fournitures administratives	1	3
Fournitures d'entretien et petit équipement		1
Création site internet		5
Locations immobilières	2	2
Charges de copropriété (Nice)	2	1
Personnel extérieur à l'entreprise	5	0
Assurances	NS	NS
Documentation	3	3
Commissions et courtages	6	0
Honoraires	194	147
Frais d'actes	NS	1
Annonces et insertions	35	42
Services bancaires	13	4
Voyages et déplacements	4	1
	265	210

C.17 Détails du résultat financier

	31.12.2006	31.12.2005
Intérêts divers		
Intérêts des dépôts à terme		
Intérêts sur obligations FINANCIERE DUC S.A.	287	575
Quotes-parts de résultat des SCPI		12
Revenus des prêts et avances	190	68
Revenus des titres de participation		
Reprise sur dépréciations des éléments financiers	573	26
Reprise sur provisions pour perte de change	7	101
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		17
Total des produits financiers (1)	1.057	799
Intérêts divers		
Intérêts bancaires	4	8
Intérêts sur emprunts de titres	31	369
Intérêts des dettes et des dépôts créditeurs	156	64
Perte de change	16	25
Perte sur compte courant Gep Industries		13
Charges nettes sur cessions des valeurs mobilières de placement		
Dotations aux provisions	14	7
Dotations aux dépréciations des éléments financiers	140	6.439
Total charges financières (2)	361	6.925
RESULTAT FINANCIER (1) – (2)	696	6.126

C.17.1 Le résultat financier de l'exercice correspond aux opérations suivantes :

Intérêts sur emprunts de titres	< 31 >
Intérêts des découverts bancaires	< 4 >
Intérêts des dettes et dépôts créditeurs	< 156 >
Perte de change sur cession des titres Atlas Telecom	< 16 >
Provisions pour dépréciation des éléments financiers	< 154 >
Revenus de prêts et avances consenties	190
Reprise sur provision écart de conversion	7
Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers	573
Quotes-parts de résultats des SCPI	
Intérêts courus sur obligations Financière Duc S.A.	287
Total	696

C.18 Détail du résultat exceptionnel

	31.12.2006		31.12.2005
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital	559	(1)	13
Reprises exceptionnelles sur amortissements et provisions			335
Total produits exceptionnels	559		348
Sur opérations de gestion	62	(2)	330
Sur opérations en capital	257	(1)	10
Dotations exceptionnelles sur amortissements et provisions			
Total charges exceptionnelles	319		340
Résultat exceptionnel	240		8

(1) Le résultat net sur les opérations en capital, soit 302 K€, se décompose comme suit :
 Plus-value sur les titres La Tête dans les Nuages 302

(2) Frais et indemnités concernant le litige Colin 62

C.19 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	31.12.2006		31.12.2005	
	Montant concernant les entreprises		Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation	Liées	Avec lesquelles la société à un lien de participation
<u>Actif</u>				
Participations	11.711	12.053	11.968	12.053
Emprunt Obligataire	11.475		11.475	
Créances rattachés à des participations	2.293		2.200	
Créances clients et comptes rattachés	34		21	
Autres créances	2.652	14	252	14
Valeurs mobilières de placement				
<u>Passif</u>				
Emprunt de titres	783		783	
Intérêts sur emprunt de titres	65		34	
Autres dettes financières divers	7.052	130	5.311	130
<u>Compte de résultat</u>				
Prestations de services	37		14	
Personnel extérieur à l'entreprise	5			
Produits de participations				
Autres produits financiers	474		640	
Intérêts et charges assimilés	188		434	13
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				

C.20 Evénements postérieurs

En date du 27 mars 2007, la société GEP INDUSTRIES a été déclarée en cessation de paiement puis mise en liquidation judiciaire. Les créances vis-à-vis de cette société, totalement provisionnées dans nos comptes au 31 décembre 2006, ont été déclarées au mandataire judiciaire en charge du dossier.

Notre société va souscrire au cours du 1^{er} semestre 2007 à l'augmentation de capital de DUC S.A. Cette souscription se fera par conversion du compte courant pour un montant de 2,3 M€.

C.21 Effectifs

Un salarié cadre.

C.22 Rémunérations allouées aux organes de direction

Aucune rémunération n'a été versée au cours de l'année 2006.

C.23 Engagements hors bilan

C.23.1 Engagement financiers donnés

- VERNEUIL PARTICIPATIONS est tenue personnellement et indéfiniment responsable des dettes sociales proportionnellement à sa quote-part dans le capital des SCPI VALLOIRE INVESTISSEMENTS PIERRE, EUREXFI HABITAT, FONCIER ETUDES, PROPIERRE.
- Conjointement à l'acquisition pour un euro de 5.000 actions de la société GEP INDUSTRIES (en 2002), VERNEUIL PARTICIPATIONS s'est engagée auprès du cédant à lui verser un complément de prix égal à 75 % des produits encaissés au titre desdites actions au cours d'une période de 10 ans expirant le 14 janvier 2012.

- Dans le cadre de la cession de la société COFIGEST et de sa filiale SOGETIMA, VERNEUIL PARTICIPATIONS a accordé à l'acquéreur une garantie d'actif et de passif garantissant les capitaux de ces sociétés arrêtés au 31 décembre 2002. Cette garantie expirera le 31 décembre 2005, sauf pour les réclamations de nature salariale pour lesquelles la garantie expirera le 31 décembre 2007 et certaines instances judiciaires en cours au sein de la société COFIGEST pour lesquelles la garantie expirera lors de l'extinction desdites procédures.

C.23.2 Engagements réciproques

- Par convention en date du 28 décembre 2001, 4.462 titres IPBM ont été mis à la disposition de la société VERNEUIL PARTICIPATIONS par la société FOCH INVESTISSEMENTS SNC. Ce prêt est consenti pour une durée de 11 mois à compter du 1^{er} janvier 2002, soit jusqu'au 30 novembre 2002 et renouvelé par tacite reconduction. Ce prêt de titres est rémunéré au taux linéaire de 1,5 % l'an calculé sur la valeur des titres au 1^{er} janvier 2002.
- Par renouvellement du contrat de prêt de titre en date du 3 février 2004, 4.300 titres PARTNER REGULARITE ont été mis à la disposition de la société VERNEUIL PARTICIPATIONS par la société FINANCIERE DUC SA. Ce prêt est consenti pour une durée de 11 mois à compter du 4 février 2004, soit jusqu'au 3 janvier 2005 et renouvelés par tacite reconduction. Ce prêt de titres est rémunéré au taux linéaire de 4,21 % l'an calculé sur la valeur des titres au 4 mars 2003.
- Une convention d'assistance en matière juridique a été signée en date du 16 juin 2005, entre VERNEUIL PARTICIPATIONS SA et la société LA TÊTE DANS LES NUAGES. Notre société s'est engagée à consacrer le temps nécessaire à la réalisation de sa mission juridique et à mettre à la disposition de la société LA TÊTE DANS LES NUAGES du personnel qualifié. Tandis que la société LA TÊTE DANS LES NUAGES s'est engagée à fournir toutes les informations et documents nécessaires à la bonne exécution de notre mission.

C.23.3 Engagements reçus

- L'abandon de compte courant qui a été accordé à la société BLESS SA par acte du 2 janvier 2004 a été consenti sous la condition résolutoire de retour à meilleure fortune.

C.23.4 Engagement de retraite

- Aucun engagement n'a été évalué car il n'est pas significatif.

C.24 Base de l'accroissement et allègement de la dette future d'impôt

	Début de l'exercice		Variations		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
1. Décalages certains ou éventuels						
1.1 Ecart sur OPCVM						
2. Eléments à imputer						
2.1 Déficits reportables fiscalement	12.204		147		12.056	
2.2 Moins-values à long terme	8.120			703		7.417
2.3 Amortissements réputés différés						
3. Eléments de taxation éventuelle						
3.1 Réserve spéciale des plus-values à long terme						

C.25 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Résultat avant IS	IS théorique	Report déficitaire imputé	Dû IS	Remboursement excédent
Résultat courant CT	35	12	35	0	
Résultat courant LT	402	76	402	0	
Résultat exceptionnel	240	46	240	0	
TOTAL	677	134	677	0	

RESULTAT NET	
Théorique	Comptable
23	35
326	402
194	240
543	677

C.26 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations supérieures à 10%, se présente comme suit

	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat de l'exercice	Quote part du capital (en %) détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés	Observations
				Brute	Nette						
Electricité Et Eaux de Madagascar S.A.	51.712	23.828	21,31	9.773	9.773			155	<3.254>		
Bless S.A.R.L.	84	<2.330>	55,01						12		Société mise en sommeil
Duc S.A.	12.053	<7.355>	22,45	4.656	1 680	2.293		101.726	<3.366>		
Jestin S.A. ⁽¹⁾	1.026		25,25	1.500	0						Société mise en sommeil
Gep Industries S.A.	1.524		10,00	76	0	13					Les comptes clos au 30.04.2006 ne nous ont pas été transmis
Sarl Mag 1			50,00	4	4						Les comptes clos au 31.12.2006 ne nous ont pas été transmis
Prometis S.A.	414	<130>	19,72	699	85			2.624	<51>		
La tête dans les nuages S.A.	2.970	<881>	59,68	2.969	2.969	1.404		2.546	<333>		Clôture d'exercice au 31 octobre
Financière Duc S.A.	1.800	<5.104>	99,99	1.800	0	370 ⁽²⁾ 53			3.400		

C.27 TABLEAU DE FINANCEMENT

	En K €	
	31.12.2006	31.12.2005
Résultat de l'exercice	662	(6221)
Impact des différences de change	(511)	5797
Dotations, (reprises) nettes d'amortissements et de provisions (Plus-values), moins-values de cession	(301)	(327)
Augmentation des charges à répartir		
Capacité d'autofinancement	(150)	(751)
Variation du fonds de roulement	346	(346)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT (UTILISE DANS) L'EXPLOITATION	196	(405)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisitions d'immobilisations financières	(63)	(3485)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Cessions d'immobilisations financières	559	13
Titres de placement exclus de la trésorerie		9491
Fournisseurs d'immobilisation		
Investissements (désinvestissements) nets	496	6019
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement		
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES (AFFECTE AUX) OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	496	6019
Augmentation (diminution) de capital		
Dividendes versés		
Autres dettes financières diverses	31	(10325)
(Augmentation) nette des comptes courants Groupe	(373)	4599
Augmentation (diminution) des dettes financières		
FLUX PROVENANT DES (AFFECTE AUX) OPERATIONS DE FINANCEMENT	(342)	(5726)
VARIATION DE TRESORERIE	350	(112)
Trésorerie nette à l'ouverture	49	161
Impact des différences de change		
TRESORERIE NETTE A LA CLOTURE	399	49

**LES RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES)
DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	31.12.2006	31.12.2005	31.12.2004	31.12.2003	31.12.2002
<u>I. Capital en fin d'exercice</u>					
Capital social	10 992 650	10 992 650	10 992 650	10 928 200	6 034 200
Nombre des actions existantes	1 099 265	1 099 265	1 099 265	1 092 820	603 420
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	499 600
<u>II. Opérations et résultats de l'exercice</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	36 967	13 552	0	78 466	319 592
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	164 163	(408 425)	4 666 645	9 965 509	(12 208 562)
Impôts sur les bénéfices	15 000	15 000	20 082	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	662 366	(6 221 106)	2 743 617	13 178 631	(14 407 431)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<u>III. Résultats par action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0	0	4	9	-20
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1	(6)	2	12	(24)
Dividende attribué à chaque action	0	0	0	0	0
<u>IV. Résultats dilués par action</u>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0	0	4	9	-11
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1	(6)	2	12	-13
<u>V. Personnel</u>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	0	0	0
Montant de la masse salariale de l'exercice	39 753	18 681	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	19 619	9 653	0	0	0

L'ETAT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT AU 31 DECEMBRE 2006

	VALEUR NETTE
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	22.697.901,37
<u>Titres de participation</u>	
Titres BLESS S.A.R.L. (55,01%)	0,00
Titres DUC S.A. (22,45%)	1.679.793,75
Titres E.E.M. S.A. (21,31%)	9.773.245,72
Titres FINANCIERE DUC S.A. (99,99%)	0,00
Titres GEP INDUSTRIES (10%)	0,00
Titres JESTIN S.A. (25,25%)	0,00
Titres LA TETE DANS LES NUAGES S.A. (59,68%)	2.968.609,46
Titres MAG 1 S.A.R.L. (50%)	3.811,23
Titres PROMETIS (19,72%)	85.084,49
Sous-total	14.510.544,65
<u>Autres titres immobilisés</u>	
Titres DIALZO S.A. (% n.s.)	0,50
Titres SCHEVA (3%)	0,00
Obligations FINANCIERE DUC S.A. (% n.s.)	8.170.541,00
Titres PROPIERRE S.C.P.I. (% n.s.)	13.440,00
Titres EUREXFI HABITAT S.C.P.I.	1.219,59
Titres FONCIER ETUDES S.C.P.I.	936,04
Titres VALLOIRE INVESTISSEMENTS PIERRE	1.219,59
Sous-total	8.187.356,72
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	48.865,95
<u>Marché au comptant</u>	
Titres CTA HOLDING	78.150,09
Titres NEWSBOURSE	2.239,41
Sous-total	80.389,50
TOTAL GENERAL	22.778.290,87

LE RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport Général des commissaires aux comptes

Comptes annuels - Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VERNEUIL PARTICIPATIONS, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

Dans notre rapport du 13 septembre 2006 relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005, nous avons formulé la réserve suivante :

« Comme indiqué au paragraphe B4 de l'annexe, l'évaluation des titres de participation côtés est appréciée en fonction de leur valeur de marché et le cas échéant de leurs capitaux propres, des perspectives de rentabilité et de leur valeur probable de négociation.

En raison de la situation du groupe Duc liée notamment aux effets de la grippe aviaire, votre société n'a pas mis en œuvre une démarche d'évaluation des titres fondée sur des critères autres que le cours de bourse et la quote-part de capitaux propres détenue.

Dans ce contexte, nous n'avons pas été en mesure de nous assurer de la valeur d'utilité de ces titres. »

La note A1 de l'annexe de Verneuil Participations au 31 décembre 2006 indique que la dépréciation des titres Duc a été calculée sur la base de la situation nette consolidée de cette filiale au 31 décembre 2006.

Dans leur rapport sur les comptes 2006, les commissaires aux comptes du groupe Duc ont formulé la réserve suivante :

« La note 6 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2006 indique qu'un test de dépréciation sur les immobilisations a été opéré sur la base d'un business plan réalisé sur 3 ans.

En raison de la situation déficitaire des cinq derniers exercices et des effets de la grippe aviaire, nous ne pouvons pas nous prononcer sur le business plan sur lequel se fondent les tests de dépréciation réalisés. Dans ce contexte, nous ne sommes pas en mesure de nous assurer de la valeur d'utilité de ces immobilisations. »

A la date d'émission de notre rapport, les données financières semestrielles 2007 du groupe Duc présente une amélioration de la situation de la filiale et la réalisation des objectifs fixés dans le business plan qui rendent sans objet les réserves mentionnées ci-dessus.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Votre société présente à l'actif de son bilan un portefeuille de titres tels que décrits à la note C2 de l'annexe. La valorisation de ces titres est réalisée selon les règles et méthodes comptables décrites dans les paragraphes B4 et B5 relatifs aux « Principes, règles et méthodes comptables ». Nous avons vérifié le bien fondé de ces méthodes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Fait à Châtillon et Reims, le 13 septembre 2007

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT
Michel BACHETTE-PEYRADE

MAZARS & GUERARD
Pierre SARDET

LES RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la société Duc

Personnes concernées : Monsieur Frédéric Doulcet et Monsieur André Msika.

Votre Conseil d'administration du 11 octobre 2006 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance juridique entre la société Duc et l'ensemble de ses filiales, et la société Verneuil Participations.

En contrepartie des prestations visées ci-dessus, Verneuil Participations perçoit une rémunération calculée au prorata du temps réellement passé augmentée d'un forfait de 6 % au titre des frais engagés. Pour l'exercice 2006, votre société a enregistré un produit un montant de 2.998 € au titre de cette convention.

2. Avec la société Verneuil Associés

Personne concernée : Monsieur Frédéric Doulcet

Votre Conseil d'administration du 14 avril 2006 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance juridique entre la société Verneuil Associés et la société Verneuil Participations.

En contrepartie des prestations visées ci-dessus, Verneuil Participations verse une rémunération calculée au prorata du temps réellement passé augmentée d'un forfait de 3 % au titre des frais engagés. Pour l'exercice 2006, votre société a enregistré une charge d'un montant de 3.065 € au titre de cette convention.

3. Avec la société Sairo

Personne concernée : Monsieur Frédéric Doulcet

Votre Conseil d'administration du 14 avril 2006 a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance juridique entre la société Sairo et la société Verneuil Participations.

En contrepartie des prestations visées ci-dessus, Verneuil Participations perçoit une rémunération calculée au prorata du temps réellement passé augmentée d'un forfait de 3 % au titre des frais engagés. Pour l'exercice 2006, votre société a enregistré un produit d'un montant de 321 € au titre de cette convention.

Conventions et engagements approuvés au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avances en compte courant à la société Verneuil Associés

Par décision des Conseils d'administration du 4 janvier 2001, du 1^{er} juillet 2004 et du 11 octobre 2006, une convention de trésorerie a été conclue avec la société Verneuil Associés. Les avances de trésorerie pourront être consenties réciproquement à un montant maximum de 2.000.000 euros. Les intérêts sont calculés selon application du taux Euribor + 0,5% l'an.

Au 31 décembre 2006, les avances de trésorerie consenties par Verneuil Participations s'élèvent à 824.537 euros et les intérêts pris en produits s'élèvent à 45.968 euros.

2. Avances en compte courant de la société Foch Investissements

Par décision des Conseils d'administration du 4 janvier 2001, du 1^{er} juillet 2004 et du 11 octobre 2006, une convention de trésorerie a été conclue avec la société Foch Investissements. Les avances de trésorerie pourront être consenties réciproquement à un montant maximum de 3.000.000 euros. Les intérêts sont calculés selon application du taux Euribor + 0,5% l'an.

Au 31 décembre 2006, les avances de trésorerie consenties par Foch Investissements s'élèvent à 1.177.139 euros et les intérêts pris en charges s'élèvent à 38.284 euros.

3. Avances en compte courant à la société Duc

Par décision des Conseils d'administration des 2 janvier 2004 et 18 avril 2005 et 11 octobre 2006, une convention de trésorerie a été conclue avec la société Duc. Les avances de trésorerie pourront être consenties réciproquement à un montant maximum de 3.000.000 euros. Les intérêts sont calculés selon application du taux Euribor + 0,5% l'an.

Au 31 décembre 2006, les avances de trésorerie consenties à la société Duc s'élèvent à 2.293.276 euros et les intérêts comptabilisés en produits s'élèvent à 92.984 euros.

4. Avances en compte courant à la Société Française de Casinos (ex La Tête dans les Nuages)

Par décision du Conseil d'administration du 16 janvier 2001, une convention de trésorerie a été conclue avec la Société Française de Casinos. Les intérêts sont calculés selon application du taux Euribor + 1% l'an.

Au 31 décembre 2006, les avances de trésorerie consenties à la Société Française de Casinos s'élèvent à 1.404.194 euros et les intérêts pris en charges s'élèvent à 7.105 euros.

5. Convention d'assistance juridique avec la Société Française de Casinos (ex La Tête dans les Nuages)

Par décision du Conseil d'administration du 3 juin 2005 et du 14 avril 2006, une convention d'assistance juridique a été conclue avec la Société Française de Casinos.

Au cours de l'exercice 2006, le montant des produits comptabilisés au titre de cette prestation s'élève à 31.030 euros hors taxes.

6. Acquisition des actions Financière Duc à la société Verneuil Associés (suite à la fusion entre Verneuil Associés et Verneuil Finance)

Par décision des Conseils d'administration du 3 juin 2005 puis du 27 juillet 2006, un contrat de cession d'actions de la société Financière Duc a été conclu pour un montant de 1.800.000 euros avec la société Verneuil Associés.

Le prix de cession d'un montant de 1.800.000 euros est bloqué jusqu'au 31 décembre 2006 au moins et cette somme ne sera exigible que pour autant que la situation nette de la société Financière Duc, déterminée selon les principes comptables retenus pour les arrêtés antérieurs, soit au moins égale à 1.800.000 euros.

7. Prêt de titres et de parts d'OPCVM de la société Financière Duc

En date du 2 janvier 2004, votre Conseil d'administration a prorogé la convention de prêt de 4.300 parts d'OPCVM Partner Régularité avec la société Financière Duc. Ce renouvellement de prêt a été consenti pour une durée de 11 mois à compter du 3 février 2004 et renouvelable par tacite reconduction. Ce prêt de titres est rémunéré moyennant le taux maximum fiscalement déductible applicable aux avances en compte courant.

Au 31 décembre 2006, ce prêt composé des parts OPCVM Partner Régularité s'élève à 736.455 euros et les intérêts pris en charge s'élèvent à 30.562 euros.

8. Avances en compte courant de la société Financière Duc

Par décision du Conseil d'administration du 3 janvier 2005, une convention de trésorerie a été conclue avec la société Financière Duc. Les avances de trésorerie pourront être consenties réciproquement à un montant maximum de 3.000.000 euros. Les intérêts sont calculés selon application du taux Euribor + 0,5% l'an.

Au 31 décembre 2006, les avances de trésorerie consenties par la société Financière Duc s'élèvent à 2.002.058 euros et les intérêts comptabilisés en charges s'élèvent à 60.000 euros.

9. Souscription du nouvel emprunt obligataire émis par la société Financière Duc

En date du 15 septembre 2005, la société Verneuil Participations a souscrit au nouvel emprunt obligataire privé d'un montant 11.475.000 euros émis par la société Financière Duc. Cet emprunt obligataire privé remplace celui émis le 15 septembre 2000 par la société Financière Duc.

Cet emprunt obligataire privé, d'une durée de 5 ans, est représenté par 45.900 obligations d'une valeur nominale de 250 euros. Ces obligations portent intérêt au taux de 2,5% l'an payable le 14 septembre de chaque année.

Au 31 décembre 2006, le montant des intérêts, de ce nouvel emprunt, comptabilisé en produits s'élève à 286.875 euros.

Fait à Châtillon et Reims, le 13 septembre 2007

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT
Michel BACHETTE-PEYRADE

MAZARS & GUERARD
Pierre SARDET

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagement visés à l'article L.225-42 du Code de commerce

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements soumis à l'article L. 225-42 du Code de commerce.

En application de l'article L 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que la convention suivante n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que des circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité ou leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société F.D. Conseils et Participations

Personne concernée : Monsieur Frédéric Doulcet.

La société F.D. Conseils et Participations a réalisé une avance de 1.970.000 € au profit de votre société. Cette avance a fait l'objet d'une convention de compte-courant en date du 25 septembre 2006, fixant la rémunération à taux de l'Euribor 3 mois majoré de 0,5% et avec un plafond de 3.000.000 €.

Au 31 décembre 2006, le compte-courant de la société F.D. Conseils et Participations ouvert dans vos livres présente un solde créditeur s'élevant à 2.020.442 €, et votre société a comptabilisé une charge financière au titre de l'exercice s'élevant à 50.442 €.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation lors de votre Conseil d'administration du 11 octobre 2006.

Fait à Châtillon et Reims, le 13 septembre 2007

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT
Michel BACHETTE-PEYRADE

MAZARS & GUERARD
Pierre SARDET

CHAPITRE III – LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LE CONTROLE EXTERNE DE LA SOCIETE

Commissaires aux Comptes titulaires

- Société SYNERGIE AUDIT, représentée par Monsieur Michel BACHETTE-PEYRADE, 22 boulevard de Stalingrad à Châtillon (Hauts de Seine),
Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1998.
Renouvelée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004.
Mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Société MAZARS & GUERARD, dont le siège social est 36 boulevard de la Paix à Reims 51100, représentée par Monsieur Pierre SARDET,
Nommée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004.
Mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Commissaires aux Comptes suppléants

- Monsieur Hervé LE ROY, 4 rue Gabriel Péri à Clamart (Hauts de Seine),
Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 1998.
Renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004.
Mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Monsieur Patrick RENY, 36 boulevard de la Paix à Reims 51100,
Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004.
Mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le Cabinet MAZARS & GUERARD, Commissaire aux Comptes titulaire, et Monsieur Patrick RENY, Commissaire aux Comptes suppléant, ayant adressé leur démission à la Société par lettres des 21 et 22 mai 2007, avec effet à la prochaine Assemblée Générale, nous vous proposons de nommer, en remplacement :

- la Société DELOITTE & ASSOCIES, sise 185, avenue Charles de Gaulle – 92524 Neuilly sur Seine Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 572.028.041, représentée par Monsieur Alain PENANGUER, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- la Société BEAS, sise 7-9, Villa Houssay - 92524 Neuilly sur Seine Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 315.172.445, représentée par Monsieur Alain PONS, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour la durée du mandat de leur prédécesseur respectif, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-102-1 et L.233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56, le présent rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

L'ensemble de ces dispositions, objet du présent rapport, est applicable à tous les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2003.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-235, les Commissaires aux Comptes présentent, dans un rapport joint au présent rapport, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A – Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de quatre administrateurs.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à six ans.

Pendant toute la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de vingt actions au moins. Tous les administrateurs sont propriétaires d'un nombre au moins égal à ce seuil.

Chaque administrateur en fonction est en règle au regard des dispositions relatives au cumul des mandats et les vérifications nécessaires sont effectuées périodiquement.

Lors de sa réunion du 27 septembre 2002, le Conseil d'Administration a opté pour le maintien du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général, lesquelles sont exercées par Monsieur Frédéric DOULCET.

La liste des administrateurs de la Société est la suivante :

Frédéric DOULCET, Président Directeur Général, Administrateur depuis le 4 août 1997. Renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2005, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010. Il détient 2.750 actions de la Société.

André MSIKA, Administrateur depuis 25 juin 2004. Renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 septembre 2006, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Il détient 405 actions de la Société.

Patrice CERVEAUX, Administrateur depuis le 26 septembre 2002. Renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2005, son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010. Il détient 20 actions de la Société.

Jacques MORIN, Administrateur depuis le 26 septembre 2002. Son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007. Il détient 20 actions de la Société.

La liste des fonctions exercées par les administrateurs dans d'autres sociétés au 31 décembre 2006 figure dans le rapport du Conseil d'Administration.

B – Mode de fonctionnement du Conseil d'Administration

- Règlement intérieur

Compte tenu de la taille de la Société, il n'a pas été mis en place de règlement intérieur, de règles d'évaluation du Conseil d'Administration, ni de comités.

- Périodicité des réunions

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois.

Le taux de participation des administrateurs au cours de l'exercice s'est élevé à 60%.

L'agenda des réunions du Conseil d'Administration a été le suivant :

DATE	ORDRE DU JOUR
10 février 2006	Examen et arrêté des comptes consolidés du premier semestre 2005 ; Etablissement du tableau d'activité et de résultats et du rapport d'activité soumis à publication, au B.A.L.O. ; Pouvoirs pour formalités.
14 avril 2006	Arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et proposition d'affectation du résultat ; Autorisation de la signature d'une convention visée aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce portant sur la souscription d'un emprunt obligataire privé émis par la Société FINANCIERE DUC, au lieu et place du précédent emprunt obligataire arrivé à échéance ; Projet de renouvellement du mandat de Monsieur MSIKA, administrateur, arrivant à échéance ; Etablissement du rapport du Conseil d'Administration, et du texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale ; Préparation et convocation de l'Assemblée Générale et établissement de l'ordre du jour.
29 mai 2006	Examen et approbation des documents de gestion prévisionnels ; Etablissement du rapport du Conseil d'Administration à présenter à l'Assemblée des actionnaires ; Préparation et convocation de l'Assemblée Générale.
27 juillet 2006	Arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ; Projet d'augmentation de capital au profit des salariés, en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce ; Autorisation de la signature d'une convention visée aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce portant sur les modalités de paiement du prix des titres FINANCIERE DUC acquis auprès de la Société VERNEUIL FINANCE ; Etablissement du rapport du Conseil d'Administration à présenter à l'Assemblée Générale ; Préparation et convocation de l'Assemblée Générale.
11 octobre 2006	Autorisation de la signature de conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce : - convention d'assistance juridique avec la Société DUC, - avenant aux conventions de trésorerie conclues avec les sociétés DUC, MURILLO COURCELLES, VERNEUIL FINANCE, MALESHERBES PARTICIPATIONS, VERNEUIL & ASSOCIES, FOCH INVESTISSEMENTS, PENTHIEVRE MATIGNON, reportant le terme desdites conventions, - convention de trésorerie avec la Société F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS.

Le quorum de moitié permettant les délibérations régulières du Conseil a toujours été atteint et toutes les décisions prises en Conseil d'Administration l'ont été à l'unanimité des voix exprimées.

- **Convocation des administrateurs**

La décision de réunion du Conseil d'Administration appartient au Président, mais tout membre qui le souhaite peut solliciter librement une réunion des administrateurs.

L'ordre du jour est fixé par le Président.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les administrateurs sont convoqués par tout moyen légal, y compris verbalement.

Les Commissaires aux Comptes ont été régulièrement convoqués par lettre recommandée avec avis de réception aux réunions du Conseil qui ont arrêté les comptes annuels et les comptes intermédiaires.

- **Information des administrateurs**

Le Président a communiqué à chaque administrateur, suivant les dispositions légales, les documents, dossiers et informations nécessaires à leur mission.

Ainsi, avant la séance du Conseil consacrée à l'arrêté des comptes, ont été adressés à chaque administrateur :

- . le projet des comptes annuels et annexes,
- . le tableau des cinq derniers exercices,
- . le projet de rapport de gestion,
- . le rapport sur le contrôle interne,
- . le projet d'affectation du résultat,
- . les comptes consolidés et les documents annexes.

Par ailleurs et en dehors des réunions du Conseil, les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

- **Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil se déroulent soit au siège social de la Société, soit au siège social d'une des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation.

L'ordre du jour présenté par le Président et les points qui le composent sont abordés successivement.

- **Rémunération des membres**

Les statuts de la Société prévoient que l'assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs des jetons de présence ainsi que des rémunérations exceptionnelles.

Le Président du Conseil d'Administration n'a pas perçu de rémunération, pour l'exercice 2006, de la part de la Société VERNEUIL PARTICIPATIONS ni de la part des sociétés qu'elle contrôle ou des sociétés qui la contrôlent.

Au titre de l'année 2006, la société n'a pas distribué de jetons de présence et les administrateurs n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle

- **Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis après chaque réunion et des copies sont communiquées sans délai à tous les administrateurs.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne en vigueur dans la Société a pour objet d'assurer une gestion rigoureuse et efficace de la société et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Organisation générale du contrôle interne

VERNEUIL PARTICIPATIONS ne dispose pas d'organes spécifiques de contrôle, tels que contrôle de gestion ou audit interne.

Le Président Directeur Général dirige et contrôle la Société.

A ce titre, il décide, réalise et supervise l'intégralité des fonctions de direction administrative, financière, juridique et relationnelles.

Il est assisté par la Responsable Juridique de la Société ainsi que par l'Assistante de Direction de VERNEUIL & ASSOCIES, actionnaire principal de VERNEUIL PARTICIPATIONS.

Le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes exercent le droit de contrôle que leur confère la loi.

Le Président Directeur Général assume le contrôle interne dans le cadre de sa fonction de Directeur Général avec le Conseil d'Administration et l'assistance des Commissaires aux Comptes.

En ce qui concerne les filiales, chaque dirigeant de filiale dispose des pouvoirs et des informations nécessaires pour assumer cette responsabilité. La société mère ne fait qu'accompagner ses filiales qui conservent leur autonomie dans la gestion de leurs affaires, sous réserves des autorisations imposées.

Fonction comptable

L'organisation du système comptable de la Société est assurée par un cabinet d'expertise comptable. La saisie comptable, les déclarations fiscales, les comptes sociaux annuels et l'annexe aux comptes de l'exercice sont faits par ce cabinet, sous la supervision du Président Directeur Général et sous le contrôle des Commissaires aux Comptes.

Les données comptables sont établies semestriellement par l'expert-comptable.

Les comptes consolidés (semestriels et annuels) et l'annexe correspondante sont réalisés par un deuxième cabinet d'expertise comptable, en collaboration avec les intervenants comptables de VERNEUIL PARTICIPATIONS et des filiales consolidées.

Un dossier de consolidation est adressé deux fois par an à ces filiales pour collecter les renseignements indispensables à l'établissement des comptes consolidés.

Une réunion de synthèse avec les Commissaires aux Comptes a lieu deux fois par an, dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels et annuels.

L'information financière est vérifiée par les Commissaires aux Comptes avant sa diffusion auprès des actionnaires et du public.

Gestion de la trésorerie

La Société travaille principalement avec la banque Palatine (ex San Paolo).

Les comptes bancaires font l'objet d'une mise à jour quotidienne par l'Assistante de Direction de la Société VERNEUIL ET ASSOCIES au moyen du logiciel Quicken.

Les mouvements au débit ou au crédit des comptes sont enregistrés instantanément, sur présentation des pièces justificatives telles que talons de chèques, bordereaux de remise, instructions de virement, pièces comptables correspondantes (factures ou autres).

Un état de rapprochement est établi mensuellement, sous le contrôle du cabinet d'expertise comptable.

Les calculs d'intérêts et des commissions sont soumis au Président Directeur Général.

Pour limiter les risques, il a été décidé de centraliser les moyens de paiement : les chèques sont détenus par l'Assistante de Direction et tous les règlements sont réalisés par elle, après accord ou instructions de la Direction.

Organisation des opérations sur les titres cotés en Bourse et de l'activité d'investissement

Les décisions d'effectuer un investissement ou d'opérer sur le marché boursier sont prises par le Président Directeur Général, après échanges de vues et discussion, si nécessaire, avec les dirigeants de filiales dont l'activité s'apparente à la nôtre (notamment la société E.E.M.).

Les documents juridiques en découlant sont signés par le Président Directeur Général, ou son délégataire.

Organisation de la fonction juridique

Le service juridique est assuré la Responsable Juridique de la Société, en liaison directe avec le Président Directeur Général.

Il est fait appel à des prestataires extérieurs (cabinets d'avocats) pour les litiges nécessitant une procédure judiciaire.

Les contrats constatant les engagements pris ou reçus par la société sont signés par le Président Directeur Général, sauf délégation de signature constatée par écrit et après vérification des projets d'actes préalablement à cette délégation.

Elaboration de l'information financière et comptable

Le Président Directeur Général supervise, avec la Responsable Juridique, le processus d'élaboration des informations comptables, établies par les cabinets d'expertise comptable en fonction de ses directives.

Ces informations sont ensuite validées et contrôlées par les Commissaires aux Comptes et, en tant que de besoin, par le Conseil d'Administration.

Leur diffusion est assurée sur instructions du Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général assume les fonctions de responsable de l'information financière, de telle sorte que la Société s'acquitte des obligations d'informations que son statut de société cotée l'Eurolist hors SRD Paris requiert.

A cet effet, il recourt aux intervenants extérieurs à la Société qu'il estime nécessaires.

POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le présent rapport sera transmis aux Commissaires aux Comptes afin qu'ils puissent présenter dans un rapport joint à leur rapport général leurs observations, conformément à l'article L.225-235 du Code de Commerce.

LE RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société VERNEUIL PARTICIPATIONS SA pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VERNEUIL PARTICIPATIONS et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel françaises. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Châtillon et Reims, le 13 septembre 2007

Les Commissaires aux Comptes

SYNERGIE-AUDIT
Michel BACHETTE-PEYRADE

MAZARS & GUERARD
Pierre SARDET

**CHAPITRE IV – RENSEIGNEMENTS DE
CARACTERE GENERAL**

LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VERNEUIL PARTICIPATIONS

PRESENTATION GENERALE

Dénomination – Siège social

Verneuil Participations - 29 rue Viala - 75015 Paris

Forme juridique et législation

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration régie par le droit français.

Date de constitution et date d'expiration

La Société a été constituée en avril 1897 et prorogée le 2 décembre 1982 pour une durée expirant le 22 avril 2077, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Date de dernière mise à jour des statuts

29 juin 2005.

Objet social (article 3 des statuts)

La Société a pour objet :

- L'acquisition et la détention durable de participations dans toutes sociétés françaises ou étrangères, cotées ou non cotées ;
- L'exploitation du réseau des transports en commun de Nice, soit directement, soit par l'intermédiaire d'une filiale ;
- La création, l'acquisition et l'exploitation de tous services de transports de voyageurs, de messageries et de marchandises ;
- L'établissement et l'exploitation de tous services ayant un lien avec le transport public ou privé, la circulation automobile, les voyages ou les déplacements des personnes ou des biens ;
- La mise en valeur de tous éléments immobiliers du patrimoine, directement ou par sociétés interposées, notamment par la construction de tous locaux, commercial, professionnel ou d'habitation et leur exploitation par tout mode, civil ou commercial ;
- La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés françaises ou étrangères, créées ou à créer, pouvant se rattacher principalement ou accessoirement à l'objet social, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social ou leur étant connexe, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de fusion, de souscription ou d'achat d'actions, de parts ou de droits sociaux ;
- La gestion de son patrimoine financier, notamment par l'acquisition sur les marchés financiers de toutes valeurs mobilières, titres et produits ;
- Et, généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou leur étant connexes.

Registre du Commerce et des Sociétés

542 099 890 R.C.S. Paris

Code APE : 741J

Lieu de consultation des documents relatifs à la Société

Les statuts, comptes, comptes, procès-verbaux d'assemblées générales et autres documents juridiques peuvent être consultés au siège social (29 rue Viala – 75015 PARIS) par toute personne habilitée.

Exercice social

Douze mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

DISPOSITIONS PARTICULIERES DES STATUTS

Répartition statutaire des bénéfices (article 30 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets.

Sur les bénéfices nets annuels diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté au fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social, il reprend son cours lorsque la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, il est d'abord prélevé la somme nécessaire pour distribuer aux actionnaires un premier dividende de 5 % du montant libéré et non amorti des actions qu'ils possèdent. Ce dividende n'est pas cumulatif d'un exercice aux suivants.

Sur le surplus, l'assemblée générale a la faculté de prélever les sommes qu'elle juge convenable de fixer soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux. Les fonds de réserves ainsi constitués peuvent recevoir toutes affectations décidées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires seule, et notamment être affectés à l'amortissement de l'action ou être distribués aux ayants droit.

Les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance conférant les mêmes droits que les actions anciennes, à l'exception du droit au premier dividende de 5 % et au remboursement du capital.

Le solde, s'il en existe un, est réparti aux actionnaires.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait, à la suite de celle-ci, inférieure au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Assemblées générales

- Mode de convocation

Sauf dans les cas où les modalités particulières de convocation sont établies par la loi ou les statuts, les assemblées sont convoquées par avis insérés dans l'un des journaux d'annonces légales du lieu du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, quinze jours francs au moins avant la réunion.

- Conditions d'admission

Pour avoir le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation au plus tard le cinquième jour avant l'époque fixée pour la réunion ; les titulaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la société cinq jours au moins avant celui de la réunion.

Le Conseil d'Administration aura toujours la faculté d'accepter les dépôts de titres et de pouvoirs en dehors du délai ci-dessus prévu.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'assemblée s'il n'est lui-même membre de cette assemblée ; cette restriction ne s'applique pas aux mandataires légaux.

- Conditions d'exercice du droit de vote

Sauf dans les cas spéciaux prévus par la loi, chaque membre de l'assemblée a autant de voix, sans limitation, qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

- Déclarations de franchissements de seuils

Les statuts ne stipulent aucune obligation de déclaration de franchissement de seuil autres que celles prévues par les obligations légales.

LES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

Capital social

Au 31 décembre 2006, le capital s'élève à 10.992.650 € divisé en 1.099.265 actions de 10 € chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Modification du capital

Le capital social peut être soit augmenté, soit réduit, par décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prises en conformité de la législation en vigueur.

Il a été porté de 6.034.200 € à 10.992.650 € par augmentations successives :

- suite à l'exercice de 500 bons de souscription au cours de l'année 2002, une augmentation de capital de 5.000 € par création de 500 actions nouvelles a été constatée en septembre 2003
- suite à l'exercice de 488.900 bons en décembre 2003 par les sociétés Verneuil et Associés et Foch Investissements, une augmentation de capital de 4.889.000 € a été constatée.
- suite à l'exercice de 6.445 bons de souscription supplémentaires en 2003, une augmentation de capital de 64.450 € a été constatée par le conseil d'administration du 14 octobre 2004

Evolution du capital sur les cinq derniers exercices

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime	Nombre de titres créés	Valeur nominale par action	Montant total du capital	Nombre total d'actions
Au 1.1.2000	Montant du capital au début de l'exercice					6.019.200 €	601.920
A.G.E. du 26.9.2002	Exercice de bons de souscription d'actions	15.000 €	45.000 €	1.500	10 €	6.034.200 €	603.420
A.G.E. du 26.9.2003	Exercice de bons de souscription d'actions	5.000 €	15.000 €	500	10 €	6.039.200 €	603.920
C.A. du 19.12.2003	Exercice de bons de souscription d'actions	4.889.000 €	14.667.000 €	488.900	10 €	10.928.200 €	1.092.820
C.A. du 14.10.2004	Exercice de bons de souscription	64.450 €	193.350 €	6.445	10 €	10.992.650 €	1.099.265

VERNEUIL PARTICIPATIONS ET SES ACTIONNAIRES

Capital et droits de vote

Il n'existe aucun droit de vote double et aucune limitation des droits de vote n'est prévue.

VERNEUIL PARTICIPATIONS ne détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, aucune de ses actions.

Aucun pacte d'actionnaires et aucune convention entre actionnaires n'a été porté à notre connaissance.

Actionnariat

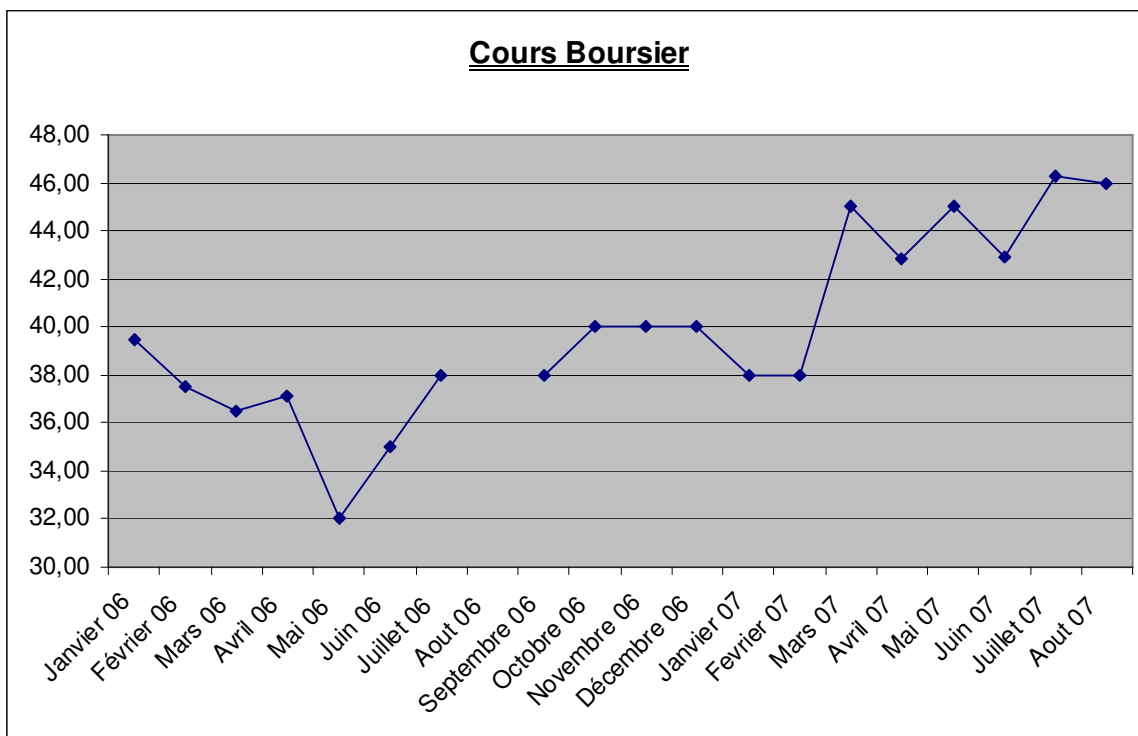
Actionnaires	Au 31 décembre 2006		Au 31 décembre 2005	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
Verneuil et Associés	1.059.037	96,34 %	1.049.037	95,43 %
Autres actionnaires nominatifs	5.130	0,47 %	4.982	0,45 %
Foch Investissements	21.643	1,97 %	21.643	1,97 %
Verneuil Finance	-	-	10.000	0,91 %
Public	13.455	1,22 %	13.603	1,24%
Total	1.099.265	100,00 %	1.099.265	100,00 %

Marché des titres VERNEUIL PARTICIPATIONS

L'action VERNEUIL PARTICIPATIONS est cotée à la Bourse de Paris (Euronext hors SRD Compartiment C), code FR 0000062465.

Evolution du cours de l'action VERNEUIL PARTICIPATIONS au cours de l'exercice 2006

Période	Cours le plus haut (en €)	Cours le plus bas (en €)	Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en K€)
Mars 06	36,50	35,00	405	14,70
Avril 06	37,11	33,00	85	3,07
Mai 06	32,00	32,00	110	3,52
Juin 06	35,00	32,00	11	0,36
Juillet 06	38,00	38,00	70	2,66
Août 06		-	-	-
Septembre 06	38,00	37,62	85	3,23
Octobre 06	40,01	39,00	255	10,14
Novembre 06	40,00	40,00	80	3,20
Décembre 06	40,00	40,00	50	2,00
Janvier 07	38,00	36,00	62	2,32
Février 07	38,00	37,00	131	4,93
Mars 07	45,00	26,61	600	24,07
Avril 07	42,83	42,00	15	0,63
Mai 07	45,00	40,50	180	7,42
Juin 07	42,95	40,00	2.243	93,11
Juillet 07	46,25	42,95	3.034	132,05
Août 2007	46,00	45,99	600	27,60



CHAPITRE V – LE PROJET DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION (*approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et quitus aux administrateurs*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et sur les procédures de contrôle interne, du rapport général des Commissaires aux Comptes et du rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président, approuve les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2006, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte de l'absence de prise en charge par la Société, pour l'exercice considéré, de toute dépense de la nature de celles visées par les articles 39-4 et 223 quater du CGI.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

DEUXIEME RESOLUTION (*affectation du résultat de l'exercice*) - L'Assemblée Générale constate pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 un bénéfice net comptable de 662.366,16 Euros qu'elle décide d'affecter au compte de report à nouveau, dont le solde négatif sera ainsi porté à (14.996.088,25) Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDES (€)	AVOIR FISCAL (€)	TOTAL (€)
31/12/2005	0	0	0
31/12/2004	0	0	0
31/12/2003	0	0	0

TROISIEME RESOLUTION (*approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve les comptes consolidés dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

QUATRIEME RESOLUTION (*approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, prend acte que les conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivies au cours du dernier exercice.

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION (*ratification d'une convention visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce*) - L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions soumises à la réglementation des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, décide de ratifier la convention de trésorerie conclue avec la Société F.D. CONSEILS ET PARTICIPATIONS.

SIXIEME RESOLUTION (*remplacement d'un Commissaire aux Comptes titulaire et de son suppléant suite à la démission de leur prédécesseur*) – Le Cabinet MAZARS & GUERARD, co-Commissaire aux Comptes titulaire, et Monsieur Patrick RENY, co-Commissaire aux Comptes suppléant, ayant adressé leur lettre de démission à la Société avec effet à la présente réunion, l'Assemblée Générale décide de les remplacer par :

- la Société DELOITTE & ASSOCIES, sise 185, avenue Charles de Gaulle – 92524 Neuilly sur Seine Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 572.028.041, représentée par Monsieur Alain PENANGUER, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- la Société BEAS, sise 7-9, Villa Houssay - 92524 Neuilly sur Seine Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 315.172.445, représentée par Monsieur Alain PONS, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour la durée du mandat de leur prédécesseur respectif restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir courant 2010 aux fins de statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

SEPTIEME RESOLUTION (*pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*) - L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.